

La motte castrale de Chevré

Chevré

Commune de La Bouëxière (Ille-et-Vilaine)

Site n° 35 031 0037

Rapport de sondage archéologique



André CORRE et Bernard LEPRÊTRE

CERAPAR

Centre de Recherches Archéologiques du Pays de Rennes

**Service régional de l'archéologie de Bretagne – Rennes
2012**

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITÉ DU SITE

Site n° : 35 031 0037
Département : Ille-et-Vilaine
Commune : La Bouëxière
Lieu-dit : Chevré
Cadastre : Informatisé 2011 Section F parcelle 71
Coordonnées Lambert II étendu, altitude : x = 317 750 y = 2361 690 z = 72m NGF
Propriétaire du terrain : Commune de La Bouëxière

L'OPÉRATION ARCHEOLOGIQUE

Autorisation de sondage n° 2012-253 délivrée le 11/01/2012 par Monsieur le conservateur régional de l'archéologie pour Monsieur le préfet de région.

Valable pour l'année du 01/02/2012 au 29/02/2012

Titulaire : André CORRE

Organisme de rattachement : CERAPAR (Centre de Recherches Archéologiques du Pays de Rennes)

Raison de l'intervention : Préalable à l'aménagement du site

Surface fouillée : 100 m² + redressement de coupe dans sondage clandestin (2,50 m)

RÉSULTATS

Mots clefs :

Chronologie : Moyen Âge

Nature des vestiges immobiliers : motte castrale, tour en pierre, fossés, fondations, archère, système de poutraison, escalier

Nature des vestiges mobiliers : céramique, charbons de bois, clous, ardoises, terre cuite, jetons

Notice sur la problématique de la recherche et les principaux résultats de l'opération archéologique :

Situé à 20 km au nord est de Rennes, le bourg castral de Chevré est constitué d'un château à motte, d'une chapelle, d'un pont, d'un étang et d'un moulin. Cet ensemble aurait été créé à partir du XI^e siècle pour la chapelle et du XII^e siècle pour la motte.

En préalable à l'aménagement paysager de la motte castrale de Chevré qui permettra au public d'accéder à son sommet, le CERAPAR a été sollicité par la commune et le service régional de l'archéologie afin de réaliser une série de relevés et de sondages.

Le relevé topographique de la motte et de son environnement a permis d'émettre des hypothèses sur sa géométrie initiale et ses fossés, malgré l'amputation d'un tiers de son volume.

La mise au jour de la base arasée de la tour, implantée au sommet de la motte, a confirmé sa forme circulaire.

Le nettoyage des parois d'une fouille clandestine sur la plate-forme sommitale de la motte et l'observation d'une coupe dans sa partie amputée ont conduit à relever des stratigraphies à l'intérieur de la tour. Elles ont fait apparaître des couches d'incendie et de démolition systématique. Ces phases n'ont pu être datées faute d'éléments chronologiques.

L'étude du bâti et les relevés des coupes dans l'intérieur de la tour, ont permis d'observer la technique de construction des fondations qui sont réalisées avec des parties parementées liées à la chaux et du blocage lié à l'argile. Cette observation tout à fait intéressante a été facilitée du fait de la destruction partielle de la motte et de la tour.

Fort heureusement un pan de mur conservé (malgré sa faible largeur représentant 10 % de la circonférence de la tour) a permis de compléter le relevé des éléments de construction comme les archères, le système de poutraison et l'escalier en œuvre.

La proposition d'une hypothèse de restitution du système de poutraison et de l'élévation de la tour a été possible malgré sa partie supérieure démolie.

La morphologie et les éléments de construction de la tour sont caractéristiques de la première moitié du XIII^e siècle. Les éléments céramiques découverts lors du sondage sur la partie sommitale de la motte ont été datés du XI^e-XIV^e siècle.

L'étude des matériaux mis en œuvre a montré que la quasi-totalité des murs était en grès et en schiste de provenance locale. La présence de quelques blocs de granit, roche distale utilisée en réemploi dans la construction de la tour, permet de proposer l'hypothèse d'une réutilisation d'éléments d'un bâtiment antérieur situé à proximité.

Lieu de dépôt : CERAPAR (PACÉ 35)

CONTENU DU DOSSIER

Cartes plans et coupes : 18 fig.
Rapport scientifique : 26 p.
Photographies légendées : 56 unités
Planche de mobilier : 2 fig.

Sommaire	p. 1
Remerciements, préambule et problématique	p. 2
Chapitre 1 : Contexte de l'opération	
1.1 Le contexte géographique et localisation du site	p. 3
1.2 Le contexte géologique	p. 3
1.3 Le cadre archéologique	p. 3
1.4 Le cadre historique	p. 4
1.5 Historique de la recherche	p. 5
Chapitre 2 : Réalisation des relevés et sondages	
2.1 Méthodologie des relevés et des sondages	p. 6
2.1.1 Relevés	p. 6
2.1.2 Sondages	p. 6
2.2 Relevé général du site	p. 7
2.3 La tour : sondage et relevé	p. 7
2.3.1 La base de la tour	p. 7
2.3.2 Les fondations de la tour	p. 8
2.3.3 La partie en élévation de la tour	p. 8
2.3.3.1 Le niveau 1	p. 9
2.3.3.2 Le niveau 2	p. 9
2.3.3.3 Le niveau 3	p. 11
2.4 Redressement de coupes dans la fouille clandestine (sondage 1)	p. 12
2.5 Coupe sous l'if	p. 12
2.6 Le fossé entourant la motte	p. 13
2.7 Les fontaines	p. 13
2.8 Le Mobilier	p. 13
2.8.1 Le mobilier céramique	p. 14
2.8.2 Le mobilier non céramique	p. 14
2.8.3 Analyse des charbons de bois	p. 14
Chapitre 3 : Analyse	
3.1 La motte et ses fossés	p. 16
3.2 La tour	p. 16
3.3 Maçonnerie et matériaux mis en place	p. 19
Conclusion	p. 22
Bibliographie	p. 23
Liste des figures et plans	p. 25
Liste des photos	p. 26

Remerciements

Nos remerciements vont d'abord à Monsieur Stéphane Deschamps, conservateur régional de l'archéologie de Bretagne et à Madame Anne Villard, Monsieur Paul-André Besombes et Monsieur Jean-Pierre Bardel pour l'intérêt qu'ils portent à nos recherches, leur soutien, leurs conseils et les visites qu'ils nous ont rendues sur le terrain.

Nous tenons également à remercier la commune de La Bouëxière, propriétaire du site, en particulier Monsieur le Maire Stéphane Piquet, qui a autorisé l'intervention et Monsieur Patrick Lahaye, premier adjoint, qui a suivi l'opération avec le plus grand intérêt en nous rendant visite à plusieurs reprises. Madame Cécile Bellanger, responsable de la culture et de la communication, a également suivi nos travaux avec attention. Nous avons beaucoup apprécié la mise à disposition par la commune d'un local chauffé pendant les opérations.

La réalisation de ce sondage en février 2012 n'a été rendue possible qu'avec la participation des membres bénévoles du CERAPAR qui ont réalisé cette opération sans moyens mécaniques, faisant preuve d'enthousiasme et d'énergie malgré une météo particulièrement fraîche. Ils ont apporté leurs compétences complémentaires et pris plaisir et intérêt lors de ces jours de travail sur ce beau site historique dominant l'étang de Chevré.

Pascal Cauliez, Romain Chailly, André Corre, Edith Corre, Michael Corson, Michelle Corson, Tristan David, Jean-Marie Denis, Dominique Egu, Gérard Gaudin, Loïc Gaudin, Marie-Annick Gentil, Yannick Gentil, Marie-Christine Hautbois, Jean-Luc Javré, Franck Le Mercier, Béatrix Le Villain, Morgan Legay, Bernard Leprêtre, Bernadette Magny, Paulette Morin, Alain Priol, Kevin Quintric, Dominique Taburet, François Tonner, Claude Wherlen.

Enfin nous tenons à remercier pour leurs visites, leurs conseils avisés, expertises et analyses chacun dans leur domaine :

David Aoustin, Michel Brand'Honneur, Edith Corre, Lucie Jeanneret, Eric et Adrien Joret, Françoise Labaune-Jean, Françoise Le Boulanger, Cécile Le Carlier, Louis Pacault, Eric Parcoret, Yan Quéré, Aurélie Reinbold, Claudia Sachet ainsi que l'association BUXERIA.

Préambule et problématique

Le site de la motte castrale de Chevré (**photo 1**), qui se trouve sur la commune de La Bouëxière (Ille-et-Vilaine) a fait l'objet d'un classement sur la liste des Monuments Historiques en 1995 et d'une acquisition par la mairie en 2007. Depuis cette date, la volonté actuelle de mettre en valeur la motte est la suite logique de la politique municipale d'aménagement du patrimoine du village de Chevré avec la chapelle (**photo 2**), le moulin, le pont (**photo 3**), l'étang et sa digue.

En effet, ce site est l'un des trois lieux choisis par la communauté de commune de Liffré pour y développer le tourisme ; ici autour d'un bourg castral médiéval très bien conservé.

En préalable à l'aménagement de la motte, qui permettra à terme au public d'accéder à son sommet, la commune et le service régional de l'archéologie ont sollicité le CERAPAR pour réaliser des sondages archéologiques et des relevés du site.

L'ensemble étudié comprend encore actuellement : une motte en partie entamée, sur sa partie sommitale une tour en pierre en grande partie détruite, des fossés ceinturant partiellement la motte et des aménagements de fontaines en contrebas du site.

L'opération avait plusieurs objectifs :

- La réalisation d'un relevé topographique général précis de la motte, de la tour et de ses abords;
- La mise au jour de l'ensemble de la base maçonnée arasée de la tour ;
- La réalisation de coupes stratigraphiques sur une fouille clandestine récente dans l'intérieur de la tour ;
- Le nettoyage et le relevé du bâti de la partie basse encore en élévation de la tour ;
- Le nettoyage et relevé des structures de la zone des fontaines.

L'objectif final de cette opération était, à partir des relevés et des éléments découverts, de permettre aux divers intervenants réalisant l'aménagement du site, et notamment au paysagiste, de proposer un projet compatible avec les structures existantes.

De plus, l'opération a permis de vérifier l'état sanitaire des vestiges de la tour en vue de leur restauration et présentation au public.

Chapitre 1 : Contexte de l'opération

1.1 Le contexte géographique et localisation du site (fig. 1 à 4)

La commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine) est située à 20 km au nord-est de Rennes dans le canton de Liffré. La motte castrale se trouve à 2 km au nord-ouest de la commune, à proximité immédiate de l'ancien village de Chevré, en milieu de versant de vallée, et borde immédiatement le sud de l'étang du même nom alimenté par la rivière la Veuvre. Cette présence hydrographique implique au paysage un relief en creux à l'origine du vallonnement. Le site se trouve sur une pente orientée nord-sud sur le versant sud de la vallée. Il est encadré par la forêt de Liffré à 1,700 km au nord, par les bois de Chevré et de la Mancelière à l'ouest et par la forêt de Chevré à 2,800 km au sud.

La motte se situe dans la parcelle cadastrale n° 71 de la section F et ses coordonnées Lambert II étendu sont : $x = 317\ 750$ $y = 2361\ 690$. L'altitude du sommet de la motte, qui domine très largement le versant environnant, dépasse légèrement les 72 m NGF. Dans son voisinage, l'altitude varie de 56 m NGF sur le pont franchissant la Chèvre à 74 m NGF dans le village de Chevré.

1.2 Le contexte géologique (fig. 5)

Au niveau géologique (Trautmann et al., 1999, 2000), le site se trouve sur des terrains paléozoïques (ère primaire) de l'époque ludlowienne et pridoienne. Dans une faille courbe bien marquée par un cortège d'étangs (Chevré, la Vallée...), le sous sol est caractérisé par la formation du Val qui occupe le cœur du synclinal de Liffré. Il est composé de siltstones micacés, shales et petits bancs gréseux qui affleurent près des étangs. La roche, devenue schisteuse, est de teinte vert sombre à gris noir et à l'altération, devenue argileuse, vire au beige ou vert olive. Un peu plus au sud, au-delà du village de Chevré, c'est la formation du groupe de La Bouëxière qui domine. D'époque caradocienne et ludlowienne, le sous-sol est composé en partie de grès de Saint-Germain-sur-Ille, largement exploité dans plusieurs carrières à ciel ouvert pour être utilisé comme moellons de construction et matériaux routiers. Au sud-ouest des carrières, la formation d'Andouillé est homogène et sa schistosité lui donne un débit ardoisier. A proximité de l'étang de Chevré, les alluvions récentes holocènes sont composées d'argiles, limons, tourbes et graviers.

1.3 Le cadre archéologique (fig. 6)

La commune de la Bouëxière possède des traces d'occupation depuis le Néolithique : mégalithes du bois de la Mancelière et de la Salmonnais (Gaudin et al., 2000), matériel lithique (haches polies, outils en silex) découvert en prospection par René Ory sur de nombreux sites dans la commune aux lieux-dits Bertry, Ménouvel, Champ Fleury, Dugeon, Hantelle, Havardière-Gateillais, Rallion, Touche Meslet, Vieille Tarouane et Servailles (Onnée et al., 2000).

Pour la période gallo-romaine, trois sites d'occupation sont inventoriés à la Ville Oureux, à Guigieux et à la Chapelle Saint-Père dans la forêt de Chevré. Signalons aussi la célèbre statuette gallo-romaine en bronze découverte sur la lande de Villeray près de la Blandinière. Elle représente un personnage masculin tenant dans la main gauche un bouclier losangique et dans la main droite un serpent dressé à tête humaine (Leroux, Provost 1990 P. 134-135). Il est intéressant de signaler le passage de la voie Rennes - Lisieux /Bayeux à l'Ouest du bourg de Chevré. Celle-ci a été clairement identifiée plus au Nord dans la forêt de Liffré avec vraisemblablement une utilisation encore au Moyen Âge (Corre et al., 2010 p.54-60). Paul Banéat indique que le pont de Chevré semble marquer l'assiette d'un chemin plus ancien pouvant être la voie romaine Rennes-Bayeux. Il reprend l'idée de Ramé qui suppose que cette voie, après avoir passé la chaussée du pont, gagnait le village de la Paveillais et entrait dans la forêt de Liffré (Banéat 1927 p. 179)

Le tracé de la voie aux abords du village de Chevré est difficile à localiser, aussi Michel Brand'honneur propose-t-il l'hypothèse suivante : les sites des mottes de Chevré et Sérigné auraient été assez attractifs pour que le tracé de cette voie antique soit abandonné à leur profit. (Brand'honneur 2001 p.

206). L'hypothèse du tracé de la voie Avranches-Nantes sur la commune de la Bouëxière est aussi évoquée. Elle traverserait la forêt de Chevré sous l'appellation « vieux chemin montois » (Leroux, Provost 1990 p. 135).

Pour le haut Moyen Âge, il faut signaler les sarcophages mérovingiens en calcaire coquiller mis au jour sur le site du Courtil de la chapelle à Rallion à 1,5 km au Sud Ouest de Chevré. Cette nécropole jouxte un prieuré de la même période (Guigon 1998 p 67-83).

L'inventaire des mottes en Ille-et-Vilaine effectué par Michel Brand'honneur démontre une concentration de sites terroyés au carrefour des massifs forestiers de Rennes, Chevré et Liffré (Chevré, Sérigné, Haut Sévailles appelée aussi l'Estourneau, Tarouane). Si certaines de ces mottes ont été attribuées au Moyen Âge d'après les textes (Chevré, Sérigné et probablement celle du Haut-Sevailles détruite dans les années 1960 et liée au défrichement de la forêt de Liffré), le site de Tarouane, qui est une enceinte circulaire de 36 m de diamètre dont le centre forme une cuvette, est de datation plus incertaine (Brand'honneur 1990).

1.4 Le cadre historique

On ne dispose pas de textes sur l'érection de la motte de Chevré, mais il est très probable qu'elle ait été construite à l'initiative des seigneurs de Vitré à l'occasion d'un conflit opposant Robert de Vitré à Robert de Sérigné entre 1155 et 1160. La motte de Sérigné (à 1,700 km à l'ouest de Chevré) fut sans doute antérieure car les Sérigné sont mentionnés dans les textes de 1150 -1156 (Brand'honneur 2001 p. 268).

Expulsé de Vitré, Hervé III de Vitré crée un pôle de résistance à Sérigné où il s'entoure de ses chevaliers notamment Robert de Sérigné. Robert III de Vitré fait construire la motte de Chevré faisant face à celle de Sérigné. L'issue du conflit est inéluctable et Robert de Sérigné se soumet haut et bas à Robert III de Vitré (Brand'honneur 2009 p.27-28).

Entre 1161 et 1173, la seigneurie de Vitré double de surface et de revenu (Brand'honneur 2009 p. 27) et s'étend sur une quinzaine km vers le nord-ouest (sous la bienveillance de Henri II Plantagenet). C'est ainsi que la seigneurie allait jusqu'à la forêt de Chevré et jusqu'aux paroisses de La Bouëxière, Liffré et Saint-Melaine. Ces extensions sont défendues par la construction de plusieurs forteresses servant à contrôler les territoires nouvellement acquis (Brand'honneur 2001 Seigneurs et réseaux p. 172-173).

La construction de la tour en pierres sur la motte de Chevré est plus tardive. Elle est attribuée aussi aux seigneurs de Vitré lors du conflit qui opposa André III de Vitré au duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, au début du XIII^e siècle, dans le but de contrer la politique anglophile de ce dernier. Il avait fait construire vers 1223-1225 un château à Saint-Aubin-du-Cormier et y créa un bourg (à 8 km au nord est de Chevré). Durant ce conflit, de 1225 à 1230, le duc attaqua le site de Chevré et y brûla la *domus* (Brand'honneur 1990 p. 49, 2001 p. 192).

Dans la publication de sa thèse sur les manoirs et châteaux dans le comté de Rennes (XI^e-XII^e siècle), Michel Brand'honneur précise que le château à motte de Chevré se distingue par sa vocation défensive avec ses fossés considérables. De plus il précise qu'un enclos de 6,25 ha délimite le village mais qu'aucune trace archéologique n'indique qu'il s'agit d'une vaste basse-cour (Brand'honneur 2001 p. 47 et 203).

Le château mineur de Chevré est une fortification secondaire de l'importante seigneurie de Vitré, il pouvait jouer un rôle pendant la guerre, et domine le réseau de mottes autour de La Bouëxière. Chevré est l'une des quatre châtellenies de Vitré connue à l'époque moderne avec Vitré, Marcillé-Robert et Châtillon-en-Vendelais (Brand'honneur 2001 p 150 et 192).

Ce château à motte semble être à la tête du bourg, mais le silence des sources ne permet pas de savoir si ces agglomérations avaient le statut juridique de bourg (Brand'honneur 2001 p. 203).

Chevré était au Moyen Âge un centre de commerce assez important pour qu'en 1237 le duc de Bretagne dut, sur les plaintes du baron de Vitré, changer le jour du marché qu'il venait de créer à Saint-Aubin-du-Cormier, parce que le marché de Chevré plus ancien, se faisait *ab antiquo* (Guillot de Corson 1897-1899 T1 p. 171).

La châtellenie de Chevré s'étendait sur une douzaine de paroisses et la forêt de Chevré dépendait de cette seigneurie (Guillot de Corson 1897-1899 p. 172).

En 1454 un aveu de la comtesse Anne de Laval indique que la châtellenie de Chevré est toujours au nom des Vitré Laval (A.D.I.V. 1F912). Elle serait démembrée en 1582 et aurait disparu en 1592 (Duval 1980).

En 1681, un autre aveu indique que le château est ruiné (A.D.I.V. 9J3). Et enfin en 1754, un acte indique : « Le donjon du vieux château près de la ville de Chevré duquel on tire de la pierre nécessaire pour la réparation de la chaussée du moulin ». (Guillot de Corson 1897-1899 T1 p. 170). A la fin du XVIII^e siècle le domaine proche de la châtellenie de Chevré fut vendu ; l'église et son cimetière, les ruines du château, l'auditoire et la prison, l'étang et le moulin furent adjugés (Guillot de Corson 1897-1899 T1 p. 172).

1.5 Historique de la recherche

Les premières descriptions du site ont été celles faites par des historiens à la fin du XIX^e siècle.

Dans son étude sur l'architecture militaire en Bretagne, la Borderie fait une description des vestiges : « J'y ai vu il y a 25 ans, les restes de l'antique château de Chevré, l'une des résidences des barons de Vitré. La motte haute de 30 pieds est déjà plus intacte. On y avait tranché verticalement par le milieu et on en avait rasé la moitié, mais sur la moitié encore debout se dressait un pan de mur en équerre de 20 pieds de haut qui avait fait partie d'une forte tour carrée, vieux donjon du XII^e siècle » (de la Borderie 1885-1893 p. 30)

Amédée Guillotin de Corson, dans son ouvrage sur les grandes seigneuries de haute Bretagne, précise : « Les barons de Vitré, seigneurs de Chevré construisirent un château dont il reste encore une partie d'un donjon fort antique de forme carrée extérieure mais circulaire à l'intérieur. A côté se dresse un pan de muraille qui n'offre pas moins de 4 m d'épaisseur, le tout s'élève sur une motte de terre » (Guillot de Corson 1897-1899 t. 1 p.170).

Dans son inventaire sur les monuments d'Ille-et-Vilaine, Paul Banéat, décrit plus précisément le site : « Le donjon, actuellement en ruines, s'élève sur une motte entourée de douves ; il est en pierres non appareillées et semble remonter au XII^e siècle. Il était carré à l'extérieur et circulaire à l'intérieur. Il avait trois étages, son diamètre était de 8 m et l'épaisseur de ses murs de 3 m. On voit près de lui un pan de mur épais de 4 m. » (Banéat 1927 p. 179)

En 1981, Gérard Ory effectue une étude très détaillée sur le village de Chevré en compilant les sources anciennes traitant de ce site depuis l'époque médiévale jusqu'à l'époque moderne (Ory 1981). Michel Duval réalise également une étude sur l'histoire du site de Chevré (Duval 1979).

En 1990, Michel Brand'honneur, lors de son inventaire sur les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine, effectue le premier relevé de la motte et de la tour et identifie des éléments de construction (archère, poutraison, escalier...). Il a aussi replacé le site dans le contexte historique et politique du XII^e-XIII^e siècle à l'est du comté de Rennes, la construction de la motte au XII^e siècle et de la tour en pierre au XIII^e siècle (Brand'honneur 1990 p 46-49 , 2001 , 2009).

Peu de temps après, Christophe Amiot, dans son article sur les châteaux à motte en Bretagne, place les donjons encore existants de Chevré et d'Aubigné comme des exemples exceptionnels dans la série des grands châteaux à motte. Il indique qu'il est difficile de trouver des édifices comparables en Bretagne : peut être les donjons arasés de Montfort-sur-Meu et de La Gacilly (Amiot 1994 p. 46/48 et 57). Il replace la construction de la tour de Chevré avec le donjon d'Aubigné dans le courant des fortifications neuves de grande envergure réalisées par les principaux lignages seigneuriaux au début du XIII^e siècle (Amiot 1994 p. 64).

En 2003 Jérôme Cucarull, dans son article, fait la comparaison du système de poutraison dans les maçonneries des donjons de Chevré, Aubigné et de Saint-Aubin-du-Cormier. Situés dans un rayon de 15 km, ces trois édifices ont été construits dans le premier tiers du XIII^e siècle (Cucarull 2003).

En 2007 l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) réalise des sondages autour et dans la chapelle de Chevré avant une première restauration : des phases de construction de l'édifice du XI-XII^e au XVII^e siècle ont été mises en évidence (Delahaye 2008).

Enfin en 2008, Océane Lierville rédige son rapport de Master 1 sur le site de Chevré. Elle effectue une synthèse des différentes sources et de la bibliographie, puis des observations sur la tour et la motte. C'est avec l'assistance du CERAPAR qu'elle réalise un relevé des pierres en surface et de la topographie de la plate forme sommitale (Lierville 2008).

(nota : ce mémoire très complet nous a servi notamment pour le cadre historique et l'historique de la recherche)

Chapitre 2 : Réalisation des relevés et sondages

2.1 Méthodologie des relevés et des sondages

Les objectifs de cette opération ont été atteints avec les méthodes suivantes :

2.1.1 Relevés

Le relevé topographique général a été effectué à l'aide d'un tachéomètre électronique, avec enregistrement des données. Ces données ont été exploitées avec le logiciel Surfer, puis transformées en fichier .dwg permettant l'utilisation du logiciel autocad. (nota : l'ensemble des plans du rapport existent sous format .pdf et .dwg).

Cinq points fixes en NGF ont été implantés sur l'ensemble du site pour faciliter le relevé (méthode de la polygone fermée). Ces points ont été calés sur des repères placés lors du relevé topographique réalisé par le cabinet Hamel Associés en 2011, permettant ainsi de compléter éventuellement ce dernier par les courbes de niveau de la motte et de son environnement.

La partie en élévation de la tour atteint plus de 11 m de hauteur et 4 m de largeur. Toutefois après un nettoyage des végétaux de partie basse (sur 4 m de hauteur), nous avons relevé les parements intérieur et extérieur de cette portion de mur. De plus, du fait de l'amputation de la motte, nous avons pu effectuer une coupe de la fondation de la tour.

La végétation encore importante en partie haute n'a pas permis de voir tous les éléments dessinés en 1990 par Michel Brand'honneur.

Les éléments de construction (UC) de la tour déjà identifiés et dessinés par Michel Brand'honneur en 1990 (archère, système de poutraison, escalier,...) ont été à nouveau relevés précisément pour permettre de compléter la description et faire des hypothèses de restitution des parties démolies.

Le parement intérieur a été relevé par la méthode du pierre à pierre avec le marquage d'un carroyage provisoire sur la façade. Le parement extérieur a été dessiné à partir de photos redressées. Des numéros d'unité murale (UM) ont été attribués par niveau et par parement.

Les éléments de construction ont été relevés par triangulation.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet de photos, relevés et descriptions. En complément, des vues en trois dimensions ont été réalisées par Adrien Joret à partir des relevés topographiques (**fig. 20**).

La zone des fontaines, de la source et du plan d'eau a été nettoyée de toute sa végétation et les structures ont été relevées sur papier millimétré, numérisées et recalées sur le plan général.

Dans le fossé extérieur entourant la motte, des parements en pierres ont été nettoyés, relevés et photographiés.

2.1.2 Sondages

Le dégagement des fondations arasées de la tour en pierre a été effectué par une fouille manuelle à l'aide de rasettes, truelles et sécateurs. Le but était de dégager sur une à deux assises les parements intérieurs et extérieurs, ainsi que le dessus des fondations. Le volume de terre enlevé étant relativement important, il a été décidé, après accord du SRA, de recharger une partie de la zone manquante de la motte, cet apport de terre servira au support de la future rampe d'accès lors de l'aménagement du site. Pour des raisons de sécurité une zone tampon d'environ 2 m, à proximité immédiate de la base de la tour en élévation, n'a pas été décaissée.

Une fois la couche de terre végétale enlevée, très vite sont apparues dans la plupart des zones, soit les fondations maçonnées de la tour, soit une couche de mortier détritique. Des N° d'US (unité stratigraphique) ont été données à chacune d'entre elles.

La fouille a livré quelques éléments de mobilier qui ont été enregistrés et localisés en US et en plan.

Des échantillons de charbons de bois ont été prélevés pour analyse.

Une fois l'ensemble du dégagement des maçonneries réalisé, les structures ont été photographiées, dessinées et décrites.

Un relevé topographique de la base de la tour dégagée a été réalisé en liaison avec un relevé pierre à pierre et l'ensemble a été calé en NGF.

L'ensemble du sondage a été ensuite couvert par une bâche en attente de la mise en valeur du site.

Le redressement des coupes de la fouille clandestine a permis de distinguer plusieurs couches archéologiques auxquelles ont été attribués des numéros d'US. Un relevé et une description des coupes ont été effectués. Par la suite, ce sondage a été rebouché et la fondation soigneusement restituée. Un grillage avertisseur signale la limite inférieure de ce sondage.

Par un heureux hasard, la partie amputée de la motte recelait sous un if une coupe à l'intérieur de la tour avec les traces d'un probable incendie. Après un nettoyage sommaire, cette coupe a été relevée et des numéros d'US attribués. Parallèlement au relevé, des charbons de bois ont également été prélevés dans cette coupe.

2.2 Relevé général du site (fig. 3, 7 et 7bis)

Le relevé général du site permet d'avoir une idée plus précise des dimensions originelles de la motte et de ses abords.

Installée à flanc de versant, la motte présente une altimétrie supérieure au terrain environnant sur tous ses abords : du côté sud la différence est de plus de 4 m, 12 m du côté nord, et 8 m des côtés est et ouest.

Un rapide calcul permet d'estimer le volume initial de la motte à 5 300 m³. La motte est amputée dans sa partie est d'environ un tiers de son volume soit approximativement 1 700 m³. Cette particularité a été une circonstance favorable pour observer la fondation de la tour sur la motte.

La plate forme sommitale de la motte mesurait à l'origine plus de 16 m de diamètre tandis que sa base atteignait 42 m avant amputation. La pente de la motte varie de 42 à 49°.

Les fossés extérieurs existent côté ouest et sud ; côté nord (le plus bas du versant), le fossé est presque inexistant ; côté ouest le fossé atteint 13 m de largeur pour environ 3 m de profondeur, et enfin côté sud la largeur de ce fossé est de 15 m et sa profondeur varie entre 2 et 3 m. Du côté est il n'existe pas de trace de fossé.

La restitution du terrain naturel de la coupe est-ouest permet de constater que le volume de la motte est très supérieur à celui des fossés, ce qui indique bien que l'érection de la motte actuelle a demandé un prélèvement de matériaux bien au-delà des fossés

La restitution du périmètre initial de la motte permet d'évaluer le volume de matériaux de la partie amputée à l'est ; cette quantité est semblable à celle nécessaire à remplir un fossé qui aurait existé coté est (profil du fossé identique à celui à l'ouest).

Aussi sommes-nous tentés d'émettre l'hypothèse d'un fossé sur l'ensemble du pourtour de la motte. Du côté est, il aurait disparu lors de l'amputation de la motte pour récupérer les pierres de la tour.

Nous concluons que le caractère défensif de la motte est manifeste vu ses dimensions ainsi que celles de ses fossés.

Au nord ouest de la motte il existe deux terrasses aménagées encore bien visibles ; celles-ci mesurent 8 à 12 m de largeur et plus de 70 m de longueur. Ce sont des aménagements anciens car chacune d'elle est une parcelle différente sur le cadastre de 1826. Toutefois la destination et la date de réalisation de celles-ci nous sont inconnues et on ne peut établir un lien certain entre elles et la motte. Nous noterons qu'à l'est de la motte, la chapelle est également installée sur une terrasse aménagée de 15 m par 50 m de longueur environ.

2.3 La tour : sondage et relevé

2.3.1 La base de la tour (fig 8, photos 4 à 10)

Le dégagement de l'ensemble des maçonneries, réalisé à une cote moyenne de 71 m NGF, permet de constater que la tour est de forme circulaire et qu'elle est arasée sur 90% de sa circonférence. Son diamètre est de 8,30 m à l'intérieur et 15,60 m à l'extérieur au niveau le plus bas du dégagement. A ce niveau, l'épaisseur du mur est de 3,70 m.

Trois couches archéologiques ont été identifiées sur l'ensemble de la zone fouillée :

- **US 201** : terre végétale meuble marron foncé avec des racines, sur une épaisseur de 10 à 20 cm maximum.

- **US 202** : couche de mortier détritique meuble de couleur jaune à blanc avec quelques petites pierres. Son épaisseur varie de quelques cm à 60 cm suivant les endroits. Le fond de cette couche n'a pas été atteint dans plusieurs secteurs et il a été décidé de ne pas continuer la fouille afin d'éviter le dégagement de trop gros volumes de matériaux. Dans cette couche, des éléments de céramiques, des clous, des charbons de bois, de petits morceaux de granit brûlé, de terre cuite, d'ardoise de couverture ont été découverts.
- **US 203** : maçonnerie de la tour avec mortier de chaux très compact de couleur blanche avec des blocs de grès et de schiste.

Le dégagement des parements extérieur et intérieur a permis de mettre au jour la limite de la tour sur toute la surface existante.

Le parement extérieur, visible sur toute la partie dégagée, est composé de blocs de grès assisés de dimensions hétérogènes variant de 50x35x30 cm pour les plus gros à 24x15x7 cm pour les plus petits. Ce parement présente un fruit régulier vers l'extérieur et est arasé à un niveau globalement horizontal avec des variations d'une assise.

Le parement intérieur, incomplet, est vertical avec des blocs de grès assisés de dimensions hétérogènes. Le plus gros blocs mesure 60x23x20 cm, tandis que les plus petits, en plus grand nombre ne dépassent pas 30x24x25 cm. Des plaques de schiste ont été mises en place pour assurer le calage horizontal des pierres.

Nous avons constaté ponctuellement le négatif de pierres récupérées, descellées lors de la démolition. Entre les 2 parements, il a été mis en évidence un blocage avec du mortier blanc très dur et des blocs de dimensions très hétérogènes mis en vrac.

A certains endroits apparaissent des lits horizontaux de mortier avec des plaques de schiste.

2.3.2 Les fondations de la tour (fig 9, photos 11 à 14)

L'amputation de la motte permet d'observer la fondation de la tour en coupe au nord de la motte et sur toute la partie est. De ce fait, il a été possible d'avoir l'altimétrie du niveau bas de la fondation sur plus du tiers de sa circonférence. Il s'avère que cette base de fondation est horizontale sur la moitié nord. Sur la moitié sud la base n'est plus horizontale et remonte progressivement de 0,50 m vers le sud.

Le niveau bas de la fondation par rapport au terrain naturel actuel en haut de la motte est de 2,10 m à l'extérieur de la tour et de 3,40 m à l'intérieur. A la base, les fondations ont une épaisseur légèrement supérieure à 4 m.

Son mode constructif est constitué d'un blocage entre deux parements. Le parement extérieur, avec un fruit de 13°, est en blocs de grès assisés. Le parement intérieur est vertical avec des blocs de grès également assisés. Les éléments d'appareillage sont de dimensions hétérogènes. Ces parements sont en maçonnerie liée avec de la chaux blanche sur environ 1 m d'épaisseur. Par contre le blocage intérieur est constitué de blocs de grès de dimension hétérogène mis en vrac avec un liant composé d'argile du substrat, et ceci sur près de 2 m d'épaisseur et 2 m de hauteur par rapport à la base des fondations. Contrairement aux parements liés à la chaux qui ont une bonne cohésion, ce blocage intérieur est très fragile et se désagrège facilement

L'appareillage des parements permet d'affirmer que la fondation a été réalisée à partir de la plate-forme sommitale de la motte préexistante et que les fondations n'ont pas été creusées dans cette plate-forme.

2.3.3 La partie en élévation de la tour (fig. 10 et 11, photos 15,16)

Le pan de mur existant en élévation a une hauteur de plus de 11 m et une largeur de 4 m. Les arrachements sont verticaux de part et d'autre, et de ce fait nous obtenons une vue en coupe complète de la tour sur les faces est et ouest avec ses parements et son blocage intérieur.

La bonne conservation de cette élévation est due à la très bonne cohésion de la maçonnerie assurée par un solide mortier de chaux. Celle-ci est traversée de haut en bas par des fissures verticales dont une passe par les archères. Une des parties du mur penche légèrement vers l'extérieur.

Les encadrements de l'archère du niveau 2 ont disparu du fait de la récupération de pierres.

La partie sommitale de la tour a subi d'importantes démolitions, de ce fait il est impossible de la restituer exactement. Un élément de maçonnerie de cette partie est tombé sur la partie sommitale de la motte.

L'analyse du bâti se fera suivant les trois niveaux de la tour identifiés par Michel Brand'honneur et décrit ici de bas en haut.

2.3.3.1 Le niveau 1

La base de ce niveau (US 306) apparaît dans la coupe sous l'if (cf chapitre suivant).

Le mur de la tour arasé à ce niveau US 203 a été dégagé avec ses parements intérieurs et extérieurs sur la partie haute de la motte comme nous l'avons vu précédemment. Aucune trace d'ouverture n'a été découverte à ce niveau.

La hauteur de ce niveau 1 à l'origine était de 4,50 m à partir du sol de l'US 306, le diamètre intérieur est de 8,30 m, l'épaisseur du mur varie de plus de 4 m à la base à 2,60 m en partie supérieure.

- **Parement intérieur UM 1 (fig. 12, photo 17)**

Un relevé pierre à pierre a été réalisé à partir du terrain naturel actuel sur 2.50 m de hauteur et 4 m de largeur.

La maçonnerie a un parement vertical. Elle est constituée de blocs de grès liés avec du mortier de chaux blanc très dur et compact. Les blocs sont mis en place de façon hétérogène avec des assises de niveau de construction tous les 25 et 40 à 45 cm.

Les blocs sont de dimensions hétérogènes : de 55x20 cm pour les plus grands à 25x11 cm pour les plus petits. Au niveau de la poutraison les blocs sont plus petits 15x12 cm, 15 x7 cm.

Ponctuellement, des éléments en schiste permettent de caler les blocs à l'horizontale.

Nous avons noté la présence d'un bloc de granit (25 x 15 cm) non équarri de couleur rouge rose dans le parement : ceci indique qu'il a subi une chauffe.

L'étude attentive du mortier et des pierres du parement ont permis de constater que le liant, qui est blanc dans le cœur de la maçonnerie, est rose en surface sur 1 cm d'épaisseur ; de plus, certaines pierres sont de couleur rose rouge au niveau du parement, preuve ici aussi d'une exposition de ces matériaux au feu.

- **Parement extérieur UM 2 (fig. 13, photo 18)**

Le relevé, sur 3,70 m de hauteur et 4 m de largeur, a été fait par redressement de photos du fait de la difficulté d'intervention due à la pente et à l'aplomb du parement. Ce dernier, avec un fruit de 13 %, est constitué de blocs de grès avec des assises de construction tous les 40 à 45 cm. Les blocs sont de dimension hétérogènes : de 35x 40 cm pour les plus grands pour 14 x 13 cm pour les plus petits.

A la base du parement, un creusement systématique de section triangulaire a été pratiqué dans la maçonnerie sur toute la longueur du pan de mur. Cette cavité, de section globalement triangulaire, mesure environ 60 cm de profondeur pour 50 cm de hauteur en moyenne. Ceci est l'amorce de la sape de la tour ; nous noterons que ce niveau bas du creusement est à peu près le même que sur tout le parement extérieur dégagé de l'US 203.

En partie haute du parement, il existe une ouverture rectangulaire avec, dans son pourtour, un arrachement systématique des pierres : il s'agit des pierres qui encadraient l'ouverture extérieure de l'archère UC 3 du niveau 2 (que nous décrirons dans le chapitre suivant).

Les négatifs parallélépipédiques des pierres permettent de penser qu'il devait s'agir de pierres équarries, vraisemblablement en granit. Elles ont été descellées pour être récupérées.

2.3.3.2 Le niveau 2

Du fait de la difficulté d'accès déjà évoquée, seul les deux premiers mètres en hauteur ont été étudiés.

La limite entre les niveaux 1 et 2 est indénifiable à l'intérieur et à l'extérieur de la tour : à l'intérieur par un ressaut horizontal de 7 cm vers l'intérieur qui est la marque du plancher du niveau 2 et à l'extérieur par l'interruption du fruit du parement qui devient vertical. Ce niveau 2 mesure 4 m de hauteur, son diamètre intérieur est de 8.30 m et l'épaisseur du mur est de 2.70 m.

- **Système de poutraison UC 1 et UC 2 (fig 14. photos 19à22)**

A la limite des niveaux 1 et 2, un système de poutraison avait été mis en évidence par Michel Brand'honneur. Cet ensemble est un réseau de logements de poutres en bois disposés horizontalement dans la maçonnerie ; ce système est sur deux niveaux.

- **UC 1**

Deux logements parallèles de poutres orientés est-ouest. Le négatif dans la maçonnerie est de section carrée de 32 x 32 cm. Aucune de ces ouvertures ne débouche dans les parements intérieur et extérieur. Les logements ont une interdistance de 43 cm entre eux et quelques centimètres les séparent du parement intérieur de la tour.

Il faut noter que dans le fond d'un logement dans la maçonnerie, il existe encore en place une poutre de 80 cm de longueur environ. Elle n'est pas bloquée par la maçonnerie qui l'entoure. Ceci semble indiquer que l'élément en bois mis en place lors de la construction s'est rétracté (bois vert fraîchement coupé ayant séché après sa mise en place ?).

- **UC 2**

Quatre logements parallèles de poutres en bois orientés nord-sud sont installés horizontalement dans la maçonnerie, juste au dessus et perpendiculairement à UC 1. Ces logements s'ouvrent dans le parement intérieur de la tour mais pas dans le parement extérieur.

L'intérieur des logements des poutres est tapissé d'enduit de chaux blanc, et montre le négatif des poutres en bois équarries. Ceci indique clairement qu'elles ont été mises en place lors de la construction de la maçonnerie.

Les logements sont distants de 70 cm et les poutres qui les garnissaient ont servi de support au plancher du niveau 2 comme en atteste le décroché du parement intérieur.

Les UC 1 et UC 2 se superposent l'un au dessus de l'autre et il n'y a donc pas d'assemblage par mortaises par exemple. L'assemblage devait donc se faire par des chevilles en bois.

Bien que le pan de mur existant de la tour ne fasse que 10 % de la circonférence d'origine, il est possible de restituer, par symétrie, une grande partie du système de poutraison.

A l'origine l'UC 1 devait être composée de quatre poutres de 4 et 8m de longueur et l'UC2 de neuf poutres de 10 et 11 m de longueur.

- **Archère UC 3 (photo 24 à 26)**

Dans le milieu du pan de mur existant, une archère est bien conservée. Si l'arrachement des pierres de ses encadrements ne permet pas d'avoir un ensemble complet, la géométrie générale de l'ouverture est facilement identifiable et a été relevée.

Son embrasure fait un angle de 25°. Le seuil droit intérieur, qui plonge de 45° sur 2 m de profondeur, est à 80 cm au dessus du plancher du niveau 2. En partie haute, côté intérieur, l'arrachement du linteau ne permet pas de voir le système exact de couverture. Plus au nord, des grosses pierres de grès équarries et des négatifs de pierres arrachées permettent de supposer que la couverture à cet endroit était faite par des pierres posées en encorbellement. Dans la partie centrale de la couverture, des négatifs rectangulaires de 15 cm de haut dans la maçonnerie indiquent à cet endroit une utilisation de poutres en bois disposées en linteau (**photo 23**). Enfin, près de l'ouverture extérieure, un linteau droit en grès équarri terminait cette couverture.

Extérieurement, des négatifs dans la maçonnerie du parement montrent que des pierres équarries encadraient cette ouverture.

Côté intérieur, l'archère mesure 1 m de hauteur sur 1,20 m de largeur et, côté extérieur, ses dimensions sont de plus de 3 m de hauteur pour 0,10 m de largeur environ.

Cet élément de construction est une archère à embrasure simple avec un seuil plongeant.

Les parois latérales sont en maçonnerie avec des blocs de grès liés avec un mortier blanc. Un enduit de 1 cm d'épaisseur recouvre une grande partie des maçonneries ; cet enduit est de couleur rose sur une grande partie alors que le dessous est blanc : ceci indique une nouvelle fois une paroi exposée au feu (nota : cette observation avait déjà été faite par Océane Lierville en 2008).

Nous noterons que, dans le parement est de l'archère, un bloc de granit équarri a été utilisé en réemploi (réutilisation d'un élément d'un ouvrage plus ancien ?).

- **Escalier UC 4**

En dégageant la végétation à l'est du pan de mur, un mur courbe (**photo 31**) et un bloc de granit encastré dans la maçonnerie (**photo 30**) ont été mis au jour. Le parement de ce mur est perpendiculaire au parement intérieur de la tour et devient circulaire avant le parement extérieur.

Ceci est à rapprocher de marches d'escalier signalées par Michel Brand'honneur en 1990. Il s'agit en fait d'un escalier circulaire en œuvre dans le mur de la tour entre les niveaux 2 et 3.

La base du parement de ce mur est en escalier avec des négatifs de pierres de 20 cm de hauteur et d'environ 25 cm de longueur. L'élément de granit encastré dans ce parement est probablement un reste de marche. La maçonnerie arrachée sous cette marche montre que cette première volée de marches est posée sur le remplissage de la tour.

La jonction entre le mur de l'escalier et le parement intérieur de la tour est arrachée. De ce fait, il n'est pas possible de positionner la porte du niveau 2 qui donnait accès à cet escalier.

- **Parement intérieur UM 3**

Du fait de la difficulté d'accès et de l'arrachement de la maçonnerie, le relevé de ce parement n'a été réalisé que sur les premiers mètres.

Le parement vertical de ce niveau est constitué de blocs de grès hétérogènes (40x20 cm maxi) liés avec un mortier de chaux blanc. Les niveaux d'assise sont espacés de 40 cm environ.

- **Parement extérieur UM 4**

Là aussi, seule la partie basse est visible, la partie haute étant envahie de végétation. Ce mur n'a pas été relevé, mais seulement observé visuellement.

Le parement vertical est en blocs de grès de modules plus petits que ceux de UM 2. Ces blocs sont liés par un mortier de chaux blanc et les joints entre les pierres ont débordé largement sur les pierres de parement.

2.3.3.3 Le niveau 3

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, cette partie n'a pas été relevée car elle est inaccessible. Les observations ont été faites à partir de photos réalisées au zoom. Pour les plans nous avons repris le relevé effectué par Michel Brand'honneur en 1990.

La limite entre les niveaux 2 et 3 est identifiable par le changement d'épaisseur du mur de la tour qui passe de 2,60 m à 1,20 m. C'est à cette rupture horizontale que devait se situer la plancher du niveau 3. Cette partie étant endommagée, il est impossible de préciser la position et les dimensions des poutres support de ce plancher.

La partie haute du niveau 3 est démolie et nous ne pouvons pas vérifier l'hypothèse de créneaux avancée par Michel Brand'honneur.

Le niveau 3 a une hauteur de 3 m, son diamètre intérieur est de 11,20 m et l'épaisseur du mur est de 1,20 m.

Nous noterons que sur le plateforme sommitale de la motte, il existe un bloc de maçonnerie isolé avec deux parements de formes circulaires et parallèles. Son épaisseur de 1,20 m montre clairement que ce bloc est un élément tombé du niveau 3. Un bloc de dimensions identiques a été repéré également à l'ouest dans le fond du fossé entourant la motte (**photo 44**).

- **Ouverture UC 5 (photo 27)**

A l'ouest du pan de mur, un parement vertical perpendiculaire au parement intérieur de la tour est bien visible. Il s'agit d'une ouverture avec une couverture en linteau et un seuil à l'horizontale.

- **Archère UC 6 (photo 27)**

Au milieu du pan de mur, Michel Brand'honneur a relevé en 1990 une archère avec une embrasure simple de 25°; celle-ci a un seuil plongeant de 30° et des linteaux droits. L'ouverture fait 1 m de hauteur et 0,50 m de largeur.

L'observation du parement intérieur du niveau 3 permet de constater que cette archère a été bouchée en partie pour ne conserver qu'une petite ouverture rectangulaire. Ce comblement a été réalisé avec des blocs de grès et des blocs de granit équarris en réemploi.

Cette constatation est importante car c'est la seule trace visible d'une modification de la maçonnerie initiale de la tour.

2.4 Redressement de coupes dans la fouille clandestine (sondage 1) (fig.15)

En Décembre 2011, lors d'une visite sur le site, un sondage clandestin récent (environ six mois) a été constaté sur la plate-forme sommitale de la motte (**photo 34**). Ce sondage, de forme grossièrement quadrangulaire, mesure environ 2 m par 1,50 m pour une profondeur de 1,10 m à 1,20 m. Il est à cheval sur le parement intérieur de la tour et le comblement interne de celui-ci. De ce fait, les fouilleurs clandestins ont prélevé de nombreuses pierres en place qui ont été évacuées vers le bas de la motte. Il était intéressant de nettoyer et redresser deux coupes dans ce sondage : la coupe 1 orientée sud-est nord-ouest sur une largeur de 1,35 m (**photo 36**) et la coupe 2 orientée est-ouest sur une largeur de 1,10 m (**photo 37**).

Une fois les coupes redressées, nous avons observé quatre couches archéologiques ayant un pendage vers le centre de la tour :

- **US 101** : Horizon humique meuble, brun noir, sur 10 à 20 cm d'épaisseur, avec racines et radicelles, quelques petites pierres de grès et éléments de mortier.
- **US 102** : Couche ocre moyennement compacte avec des pierres, du gravier et des éléments de mortier. Cette couche a une épaisseur qui varie de 15 à 27 cm.
- **US 103** : Couche granuleuse ocre moyennement compacte avec racines, terre et gravier. Son épaisseur, à peu près constante, est de 50 cm.
- **US 104** : Couche ocre clair peu compacte avec pierres, terre cuite, ardoises et mortier. L'épaisseur de cette couche irrégulière, dépasse les 40 cm. Nous n'avons pas atteint le fond de cette couche lors du sondage.

Interprétation

La composition et la consistance des US 102 à 104 sont caractéristiques de couches de remblais de démolition. L'épaisseur relativement importante de l'US 103 intercalée entre les deux précédentes permet d'envisager un laps de temps important entre les deux phases de démolition.

Le fond de la couche 104 n'ayant pas été atteint, le niveau de sol du niveau 1 se trouve donc à un niveau inférieur.

L'US 104 et la base de l'US 103 viennent buter sur le parement du mur de la tour US 203.

Dans ce sondage, le parement du mur intérieur de la tour apparaît clairement, venant ainsi confirmer sa forme circulaire et son emprise (**photo 35**).

2.5 Coupe sous l'if (fig.16, photos 38 à 40)

L'amputation de la motte a permis d'observer une autre stratigraphie à l'intérieur de la tour, sous un if. Bien que cette coupe soit difficilement accessible, un relevé a pu être effectué sur 2 m de longueur et 60 à 90 cm de hauteur. Les racines de l'if ont perturbé la partie supérieure de la coupe, mais dans sa partie basse des niveaux archéologiques en place ont pu être observés.

L'étude de la coupe a permis d'identifier plusieurs couches :

- **US 301** : mélange peu compact ocre roux avec terre et mortier, épais de 40 cm.
- **US 302** : mélange compact blanc cassé composé de mortier détritique, pierres et charbons de bois. Cette couche, de 15 à 40 cm d'épaisseur, est sous l'US 301 et repose sur l'US 306.
- **US 303** : mélange compact ocre jaune composé de terre, petites pierres de grès et de schiste, mortier détritique et charbon de bois. Cette couche de 50 cm, repose sur l'US 306.
- **US 304** : mélange moyennement compact ocre composé de terre, petites pierres de schiste et charbon de bois. Cette couche de 50 cm repose sur l'US 306.

- **US 305** : couche de charbon de bois et cendres de quelques centimètres d'épaisseur. Elle se trouve au dessus de l'US 306 mais aussi dans les US 302, 303 et 304.
- **US 306** : mélange très compact, homogène, ocre jaune avec argile et schiste altéré. Cette couche, qui est à peu près horizontale, bute sur le parement intérieur de la tour (US 203). Son épaisseur avoisine les 50 cm.

Interprétation

Les US 301 à 304 ne sont pas régulières dans la coupe mais accolées les unes à côté des autres. Leur composition et leur nature permettent de penser qu'elles sont dues à un effondrement des structures supérieures et peut-être aussi à un incendie.

L'US 306 est très probablement le remplissage en terre de l'intérieur de la tour lors de sa construction et son niveau supérieur est sans doute le sol du niveau 1 de la tour

Par rapport à la base maçonnée des fondations, le niveau supérieur du remblai intérieur (sol du niveau 1) est à 1,60 m de hauteur tandis que le remblai extérieur est lui à 2,10 m.

Ce niveau de sol dans la tour a été relevé et pris en compte dans la proposition de restitution de la tour : cela permet d'avoir une idée exacte de la hauteur du niveau 1.

Les US 302 à 304 reposent sur l'US 306. La présence de blocs de grès dans ces couches et en interface verticale, fait penser à des effondrements successifs.

2.6 Le fossé entourant la motte (photos 41 à 44)

Dans le fossé au nord ouest de la motte, un parement de pierres sèches semble former une chape sur le parement extérieur du fossé (**fig. 3**). Il s'étend clairement sur 12 m de longueur et est constitué de blocs de grès. Des éléments épars de parement, se prolongeant vers l'ouest de la motte, accréditent l'hypothèse d'une présence de cette structure sur 48 m de longueur.

Il est possible que cette structure soit contemporaine à la construction de la motte ou de la tour. Toutefois il est étonnant que ces pierres, faciles d'accès, n'aient pas été prélevées lors des phases de récupération de matériaux sur le site.

Enfin un bloc de maçonnerie, qui jouxte ce parement, est probablement un morceau du mur de la partie supérieure de la tour, tombé dans le fossé lors de sa démolition.

2.7 Les fontaines (fig.17, photos 45 à 49)

Les deux fontaines et une source au nord de la motte ont fait l'objet de nettoyages et de relevés.

Ces structures sont constituées de blocs de grès et de mortier. Les deux fontaines plaquées contre la paroi ont des dimensions quasiment identiques. Leurs diamètres intérieur et extérieur sont respectivement d'environ 1 m et 2 m. Des témoignages locaux font état de la réalisation de l'une d'entre elles en 1949 lors d'une période de sécheresse. Elles jouxtent un petit plan d'eau de 10 m par 2 m qui a servi de lavoir et d'abreuvoir.

Au-dessus de ces fontaines, un captage de source de 1 m par 1 m est aussi probablement récent (mortier, parpaings). Il se trouve au creux d'une dépression consolidée par un parement de pierres sèches en partie détruit.

L'ensemble de ces aménagements est récent mais il n'est pas impossible que la petite source pérenne ait été aménagée dès le Moyen Âge.

2.8 Le mobilier

Lors du dégagement de la partie arasée de la tour, du mobilier a été découvert dans l'US 202.

Le sondage 1 n'a pas livré de mobilier, seules des ardoises et quelques morceaux de terre cuite ont été découverts dans l'US 104. L'emplacement et l'altitude NGF du mobilier apparaissent sur le plan de la **fig. 19**.

2.8.1 Le mobilier céramique (fig 18)

Le lot de céramique a été expertisé par Françoise Labaune-Jean de l'INRAP. Il s'agit de :

- Eléments de pichet en céramique commune claire, à savoir : fragments de fond, de bord, d'anse, de bec verseur et de panse. Couverture extérieure et intérieure beige clair, pâte intérieure rose clair, légèrement micacée, rare dégraissant. Datation : XII^e-XIII^e siècle. **(photo 50)**.
- Deux fragments de panse d'oule ou de pot présentant des cannelures. Couverture extérieure gris beige avec traces noirâtres, couverture intérieure beige clair avec des traces noirâtres pour l'un des fragments, pâte gris beige peu micacée et avec peu de dégraissant. Datation : XII^e-XIII^e siècle. Ces tessons sont à rapprocher des ateliers de Chartres-de-Bretagne et correspondent au profil des oules à panse cannelée de type 1a ou 1b (Beuchet et al., 1998) **(photo 51)**.
- Fragment de bord avec une lèvre à bandeau. Couverture beige rosé avec traces noirâtres, pâte intérieure grise, micacée avec dégraissant de quartz. Datation : XI^e-XII^e siècle **(photo 52)**.
- Fragment d'anse. Couverture extérieure vernissée verte granuleuse, couverture intérieure beige, pâte gris-beige peu micacée. Datation : XIII^e-XIV^e siècle **(photo 53)**.

La fourchette chronologique de ce mobilier céramique découvert essentiellement dans l'US 202 s'étend du XI^e au XIV^e siècle, avec une majorité pour la période du XII^e au XIII^e siècle, ce qui concorde avec les datations de création de la motte et de la tour estimées par Michel Brand'honneur (cf. cadre historique).

2.8.2 Le mobilier non céramique

- Deux petits éléments circulaires de schiste ardoisier de 39 et 49 mm de diamètre pour une épaisseur de 6 mm ont été découverts dans l'US 202 : bouchons ou jetons ? **(photo 54)**.
- Trois clous de 6 à 7 cm de longueur, de section carrée ont été trouvés dans l'US 202 ; leur taille correspond à des clous de fixation d'ardoises de couverture **(photo 55)**.
- Ardoises : Quatre dalles de schiste de 1 cm à 1,9 cm d'épaisseur ont été découvertes dans les US 104 et 202 ; les dimensions des éléments vont de 13 à 25 cm de longueur pour 7 à 15 cm de largeur avec des trous de fixation de forme carrée. Trois sont en schiste ardoisier bleu-noir tandis que la quatrième est en schiste beige **(photo 56)**.
- Charbon de bois : Des prélèvements opérés dans les US 305 et US 302 de la coupe sous l'if ont été analysés par David Aoustin de l'UMR 6566 CReAAH. Son rapport, inséré ci-dessous, met en évidence que les charbons de bois proviennent de chênes d'un calibre important qui auraient cru dans un même milieu, ou issus d'une même pièce de bois. La deuxième hypothèse est intéressante et montre que ces charbons peuvent provenir d'une même poutre qui aurait brûlé lors d'un incendie.

2.8.3 Analyse des charbons de bois

Réalisée par David Aoustin Collaborateur UMR 6566 CReAAH
Bât. 24 RDC 263, avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Préambule

Lors des sondages archéologiques de la motte castrale de Chevré par le CERAPAR en 2012, deux prélèvements de charbons de bois/sédiment carbonneux ont été réalisés. Ils ont été soumis au laboratoire d'archéobotanique de l'UMR 6566 CReAAH pour analyse.

Résultats et interprétation

Prélèvement réalisé dans la couche inférieure US 305 (coupe sous l'if)

Il s'agit d'un prélèvement à vue d'une concentration en charbons de bois, interprétée comme étant une pièce de bois architecturé. Il n'a pas fait l'objet d'un tamisage. La dimension des charbons de bois est en moyenne de quelques centimètres. Le nombre d'individus analysés est de 35 charbons. **Ils appartiennent tous à la même essence, à savoir le chêne à feuillage caduc (*Quercus sp. Fc*).**

L'estimation du degré de courbure des limites de cernes de croissance à pu être réalisée sur 22 charbons de bois, soit 2 individus à faible courbure de cernes et 20 individus à courbure de cernes moyenne. Des thylles ont été observés dans les vaisseaux de 27 individus. La présence de thylles et les degrés de courbure des cernes indiquent que ces charbons proviennent **de bois d'un calibre important.**

Des mesures de largeurs de cerne ont été effectuées sur 20 charbons de chêne à feuillage caduc, totalisant un nombre de 135 cernes. La moyenne des largeurs moyennes de cerne est égale à 1,3 mm. **Cette valeur est relativement faible et indiquerait des conditions de croissance relativement contraignantes.**

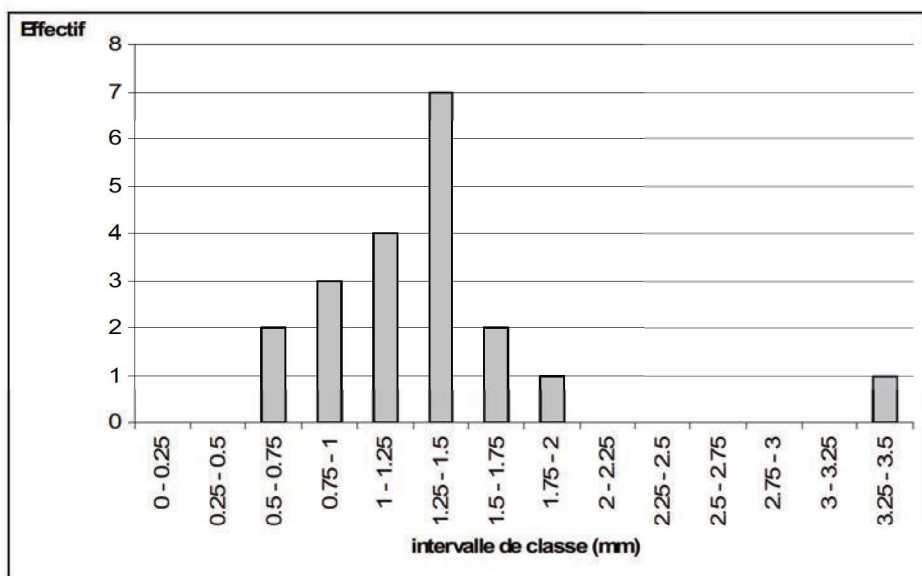


Figure 1 : histogramme de répartition des largeurs moyennes de cerne obtenues sur les charbons de bois de chêne à feuillage caduc provenant de la couche inférieure.

La représentation sous forme d'histogramme des valeurs de largeurs moyennes de cerne de chacun des charbons montre une répartition unimodale de 19 individus autour d'un mode se situant entre 1,25 et 1,5 mm (figure 1). **Cette répartition indique que ces individus ont été soumis aux mêmes conditions de croissance, soit en raison d'une provenance d'arbres ayant cru dans un même milieu, soit du fait que les charbons proviennent d'une même pièce de bois.** Seul un individu se distingue par une largeur moyenne de cerne plus élevée (3,35 mm). **Cette valeur peut indiquer une provenance différente ou bien être liée à la position du charbon par rapport à la moelle du bois, les cernes plus proches de la moelle étant plus larges.**

Prélèvement réalisé dans la couche supérieure US 302 (coupe sous l'if)

Il s'agit d'un prélèvement de sédiment cendreux, d'un volume de quelques centilitres. Les sédiments ont été tamisés sur une colonne de tamis de 500 µm et 2 mm. A l'issue du tamisage, les charbons ayant pu être récoltés proviennent du tamis de 500 µm, leur taille étant inférieure à 2 mm. Le nombre de charbons analysés est de 15 individus, **soit 12 charbons de chêne à feuillage caduc (*Quercus sp. Fc*), 1 charbon de hêtre (*Fagus sylvatica*) et 2 charbons d'écorce.** Compte tenu de la taille réduite des charbons, ni estimations du degré de courbure des cernes ni mesures de largeurs de cerne n'ont pu être effectuées.

Chapitre 3 : Analyse

3.1 La motte et ses fossés

La motte de Chevré, du fait de ses dimensions, est classée parmi les plus importantes d'Ille-et-Vilaine et son caractère défensif est nettement affirmé. Sa forme tronconique et sa hauteur, de 8 à 12 m, dépasse les hauteurs moyennes des mottes (de 5 à 7 m) mais est proche de celle du château à motte d'Aubigné qui atteint 9 m (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 191). Le diamètre de la base de la motte de Chevré qui est de 42 m est également supérieur à la moyenne des autres mottes du département qui est de 30 m (Brand'honneur 1990 p. 11-12).

A Chevré, les dimensions des fossés, qui atteignent 13 à 15 m de largeur et 2 à 4 m de profondeur actuelle, sont aussi très supérieures à celles des moyennes des autres mottes (Brand'honneur 1990 p. 11-12). De plus, nous pouvons estimer le comblement des fossés à environ un mètre, ce qui accroît encore leur profondeur initiale.

La surface de la plate-forme sommitale de la motte de Chevré est de 230 m². Par comparaison celle d'Aubigné est de 380 m² (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 189).

Les inclinaisons des talus des mottes sont presque toutes identiques avec des pentes de 35° pour la stabilité des remblais récents (Brand'honneur 1990 p. 11). Ici la pente est plus forte et varie de 42 à 49°; pour le château à motte d'Aubigné, cette pente est de 40° (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 189). Nous pouvons signaler ici la pente exceptionnelle de la motte de Leskelen en Plabennec (Finistère) qui atteint 66° avec des flancs soigneusement maçonnés de dalles de granit (Urien 1981 p. 107).

A la suite du relevé topographique, nous proposons l'hypothèse d'un fossé continu autour de la motte y compris coté est. En effet, de ce côté, il est très probable que l'amputation de la motte a largement contribué au comblement du fossé. D'autre part, le caractère défensif du site nécessitait une protection optimale.

Sur le cadastre de 1826, les limites extérieures du fossé sont reprises par les limites courbes des parcelles, très clairement côté ouest et nord. Pour les autres côtés, les limites sont droites mais reprennent les limites extérieures du fossé existant coté sud et restitué coté est.

Le diamètre extérieur des fossés serait de 58 m environ.

L'accès à la partie sommitale de la motte devait se faire par une passerelle en bois coté est, sud ou ouest.

Nous n'avons pas ici observé de véritable basse-cour au droit de la motte. Michel Brand'honneur propose que cette basse cour englobait une partie du village et il en définit les limites sur le plan cadastral de 1826 (Brand'honneur 1990 p. 46).

3.2 La tour

Le dégagement de la tour arasée a permis de prouver qu'elle est circulaire extérieurement et intérieurement. Cette constatation permet de réfuter totalement la description des historiens du XIX^e siècle reprise par Paul Banéat qui y voyaient une forme carrée à l'extérieur et circulaire à l'intérieur.

La description de la Borderie montre que vers 1880, la tour ne faisait plus que 4 m de largeur comme aujourd'hui et que la motte était déjà amputée (la Borderie 1885-1893 p. 30).

Nous comparerons la tour de Chevré à trois sites proches : le premier est situé à 17 km au nord-ouest, c'est Aubigné, château à motte, exceptionnel par ses dimensions et construit durant la première moitié du XIII^e siècle, (Amiot 1994, Cucarull Leprêtre 1997) ; le second, qui se trouve à Saint-Aubin-du-Cormier, à 8 km au nord-est, est un donjon construit vers 1223-1225 (Cucarull 2003), et enfin le troisième, situé à 16 km au sud de Chevré, est Châteaugiron, un autre donjon construit dans le deuxième quart du XIII^e siècle (Cucarull Leprêtre 1994).

Dans le tableau ci-dessous, les dimensions et la géométrie de la tour de Chevré sont comparées aux donjons circulaires de Châteaugiron et Saint-Aubin-du-Cormier :

	Chevré	Châteaugiron	Saint-Aubin-du-Cormier
Diamètre extérieur (m)	15,40 m	14,30 m	13,50 m
Diamètre intérieur (m)	8,30 m	7,30 m (hexagonal)	5,70 m
Épaisseur des murs	2,65 m	3,5 m	3,50 à 3,70 m
Hauteur du donjon (tour)	11,5 m	31 m	30 m
Hauteur des niveaux	4,50 ; 4 ; + de 3m	3,20 ; 5 ; 5,20 ; 5,40 m	5,20 ; 5,50 ; 4,70 ; 4,20 m
Fruit à la base	13 %	18%	10%
Hauteur du fruit	4 m	7 m	5 à 6 m
Hauteur de la motte	10 m		
Accès	Au niveau 2	Au niveau 2	Au niveau 2

Nous constatons que la tour de Chevré est moins haute mais avec un diamètre extérieur plus important que les deux autres sites.

L'épaisseur des murs est identique à Saint-Aubin-du-Cormier et Châteaugiron, mais plus faible à Chevré.

Les hauteurs des donjons de Châteaugiron et Saint-Aubin-du-Cormier sont similaires. La tour de Chevré ne mesure que 11,5 m mais elle est construite sur une motte qui atteint les 10 m.

La hauteur des niveaux dans les donjons varie de 3.20 m à 5.50 m, Chevré est dans cette fourchette

L'accès se fait dans les 3 cas au niveau 2, le niveau 1 étant aveugle et servant de stockage.

Comparaison des éléments de construction des différentes tours

• Fondations

L'observation de la coupe dans la partie amputée de la motte de Chevré a permis de comprendre le mode constructif des fondations. Les maçonneries sont liées au mortier de chaux, avec des parements intérieurs et extérieurs qui sont montés soigneusement. Ceci indique qu'elles ont été construites comme un mur à partir du haut de la motte et non en dedans. Le blocage en pierres lié à l'argile entre les parements liés à la chaux est une particularité. Toutefois on peut noter que dans le cas du site de Leskelen, les fondations de la tour carrée retrouvées lors de la fouille sur la motte, sont aussi conçues avec des maçonneries liées à l'argile (Irien 1981 p 114).

A Chevré, la coupe permet de voir la profondeur des fondations dans la motte. A l'extérieur de la tour, elle est de 2 m par rapport au niveau actuel et à l'intérieur cette cote atteint plus de 3 m. La largeur de la fondation est de plus de 4 m à la base.

Sur le site d'Aubigné, une ancienne fouille clandestine permet de voir également la fondation de la tour sur la motte. Elle a 1,50 à 2,20 m de largeur et 0,70 m de profondeur par rapport au sol intérieur et extérieur (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 200-202). La taille des fondations à Aubigné est donc nettement moins importante qu'à Chevré pour une hauteur des murs existants d'environ 10 à 11 m, identique dans les deux cas.

• Archère

Comparaison de l'archère de Chevré avec celles d'Aubigné et de Saint-Aubin-du-Cormier

	Angle	Largeur int.	Hauteur int.	Seuil	Linteau
Château à motte de Chevré	25°	1,20 m	1 m	Plongeant à 45°	Droit, grès et poutre bois
Château à motte d'Aubigné	30°	1,20 m	1 m	Horizontal	Droit, poutre bois
Donjon de St-Aubin-du-Cormier	30° env.	?	1 m env.	Horizontal	?

Les angles et les hauteurs des archères sont de même dimension à Chevré, Aubigné et Saint-Aubin-du-Cormier et elles sont sur des allèges de 0,8 m à 1 m de hauteur.

Le système de linteau en bois est identique à Chevré et Aubigné ; le seuil plongeant de Chevré se retrouve sur la tour du Viel (XIII^e siècle) du château de Vitré avec des archères plongeantes à allège (Amiot 2009 p. 60). Les archères à ébrasement simples et plongeantes des tours (XIII^e siècle) de l'enceinte urbaine de Vitré en sont un autre exemple (Faucherre 2009 p. 74).

Ce type d'archères à embrasure simple est caractéristique du XIII^e siècle. Elles apparaissent à la fin du XII^e siècle et sont un élément constitutif du système philippien durant les années 1200-1350 (Mesqui 1993 t. 2 p. 252-257). De plus dans son étude de synthèse, Jean Mesqui précise que la majorité des archères avec allège permettent un tir plongeant de 35 à 50° (Mesqui 1993 t. 2 p. 281).

- **Poutraison**

La démolition partielle de la tour permet de constater qu'un système de poutres parallèles et perpendiculaires entre elles, à deux niveaux, était inséré dans la maçonnerie. Les poutres servaient de renfort à cette maçonnerie et de support au plancher du niveau 2. Les poutres des deux niveaux ne se chevauchant pas, il est possible d'imaginer un système de chevilles en bois pour l'assemblage.

Ce système constructif que l'on trouve également à Aubigné et à Saint-Aubin-du-Cormier (situés dans un rayon de 17 km) a été comparé à Chevré par Jérôme Cucarull (Cucarull 2003).

À Aubigné, les poutres sont circulaires et carrées. Les premières ont un diamètre de 25 à 30 cm et mesurent plus de 4,50 m de longueur, et les secondes ont une section de 25 x 25 cm pour une longueur de 2,20 m. À Saint-Aubin-du-Cormier, les poutres sont carrées et mesurent 40 x 40 cm pour une longueur de 8 à 10,50 m. Contrairement à Chevré, dans les deux autres sites, les assemblages des poutres sont réalisés par mortaise. Nous retrouvons à Chevré des formes et des longueurs de poutres semblables.

Jérôme Cucarull, qui décrit ces systèmes de renfort, y voit une trace de la transition entre la construction en bois et la construction en pierre des châteaux (Cucarull 2003 p. 211-212). Une étude récente de Frédéric Epaud sur les murs armés de quelques châteaux en Normandie explique aussi ce raidissement en bois de murs maçonnés par la nécessité de renforcer des maçonneries épaisses rapidement montées (Epaud 2008 p. 270).

Le fait que la poutre en place à Chevré soit plus étroite que son logement indique que le bois était fraîchement abattu et qu'il a séché après sa mise en place dans la maçonnerie.

Sur les trois sites précités, les planchers séparant les niveaux sont réalisés en bois. Les structures planchéiées sont les plus fréquentes dans les tours des XI^e-XII^e siècles et elles ont largement dominé la construction aux siècles suivants, malgré la systématisation des voûtes après Philippe Auguste. Le problème majeur pour ces structures était celui des portées souvent importantes qui devaient être franchies par les poutres (Mesqui 1991 t. 1 p. 213). Sur la tour du Veil du château de Vitré, on constate que les niveaux de planchers reposent, comme à Chevré, sur des retraits de maçonneries (Amiot 2009 p. 60).

- **Escalier à vis**

À Chevré, le parement courbe de la cage d'escalier dans l'épaisseur de 2.60 m du mur de la tour permet de proposer l'hypothèse d'un escalier en œuvre circulaire de 1.80 m de diamètre environ avec des marches en granit.

À Châteaugiron, il existe un escalier semblable en œuvre de 1.80 m de diamètre (dans le mur de 3.50 m d'épaisseur), avec un noyau central et des marches en schiste d'un seul tenant (Cucarull, Leprêtre 1994 p 71).

L'escalier à vis dans les tours apparaît au XII^e siècle, et dans tous les cas est inclus dans l'œuvre et se retrouve dans les donjons circulaires du XIII^e siècle (Mesqui 1991 t. 1 p. 135 et 163).

Synthèse

L'analyse des châteaux à motte en Bretagne par Christophe Amiot place en tête ceux de Chevré et Aubigné par leurs dimensions et leur état de conservation (Amiot 1994). Il indique que la datation de ces constructions en pierres réalisées sur des mottes n'est pas antérieure aux premières décennies du XIII^e siècle et que l'histoire des lignages constructeurs tend à confirmer ces dates tardives. La mise en évidence de ce groupe de grands châteaux à motte protégés par des défenses en pierres montre qu'il existe encore en Bretagne au début du XIII^e siècle un courant de fortifications de grande envergure réalisées par les principaux lignages seigneuriaux (Amiot 1994 p. 64). Enfin il précise que les grands châteaux à motte comme Chevré et Aubigné font concurrence tardivement aux châteaux-cours, mais leur rôle très limité, sinon inexistant dans les luttes pour la succession du duché au XIV^e siècle, montre que leur importance stratégique est totalement caduque à cette époque (Amiot 1994 p. 85).

La tour en pierre de Chevré, de par ses dimensions et sa géométrie, est construite sur le modèle des tours maîtresses philippiennes : tour circulaire à plusieurs niveaux établie sur un socle taluté en tronc de cône (Mesqui 1991 t. 1 p. 162-183). Ce modèle se diffusera dans les régions conquises par le

pouvoir royal au début du XIII^e siècle (Mesqui 1991 t. 1 p. 168). On trouve dans la région des tours philippiennes dans les châteaux de Saint-Aubin-du-Cormier construit vers 1223-1225 par Pierre Mauclerc (Cucarull 2003) et de Châteaugiron construit durant le second quart du XIII^e siècle (Cucarull, Leprêtre 1994). Si ces deux exemples de donjons sont fondés sur un substrat rocheux, la spécificité de Chevré est d'être installée sur une motte en terre préexistante.

A Chevré, les éléments architecturaux, comme les archères à ébrasement simple, sont caractéristiques du XIII^e siècle (Mesqui 1993, Salamagne 1997) et l'escalier en œuvre se répand dès le XII^e siècle dans les tours maîtresses puis dans les donjons circulaires au XIII^e siècle (Mesqui 1991).

L'analyse de la géométrie de la tour et de ses éléments de construction, et la comparaison avec des sites proches permettent de confirmer la datation de la première moitié du XIII^e siècle pour la construction de la tour ; ceci confirme la plage chronologique proposée par Michel Brand'honneur d'après les textes, dans le contexte politique du conflit entre André III de Vitré et Pierre Mauclerc (cf. cadre historique). Cette datation est aussi concordante avec les quelques éléments de céramique trouvés lors du sondage en partie haute de la motte.

Toutes ces données vont dans le même sens pour placer la construction de la tour de Chevré dans la première moitié du XIII^e siècle, vraisemblablement sous André III de Vitré. En effet la publication récente sur le château et l'enceinte urbaine de Vitré rappelle le rôle capital d'André III de Vitré à cette époque : il réalise la reconstruction du château et de l'enceinte autour de la ville. Ce programme de grande ampleur est jalonné de mentions entre 1222 et 1239 (Amiot 2009 p. 62).

Christophe Amiot précise que l'aspect architectural des ouvrages du château de Vitré montre l'influence des modèles mis au point par Philippe Auguste (Amiot 2009 p. 62). Dans son étude sur l'enceinte urbaine de Vitré, Nicolas Faucherre souligne aussi que les caractéristiques architecturales de celle-ci permettent de rattacher sans équivoque l'enceinte au modèle de défense active mis en place par Philippe Auguste vers 1200. Au-delà de leur efficacité technique, ces dispositifs peuvent être considérés comme un véritable signe de ralliement à l'orbite capétienne par un sire de Vitré assis aux marches de Bretagne en conflit avec le duc (Faucherre 2009 p. 77).

3.3 Maçonnerie et matériaux mis en place

L'étude des matériaux mis en place dans les maçonneries a été faite à partir des éléments retrouvés lors du sondage et aussi, à partir des relevés du bâti des élévations. Cette étude a confirmé que la quasi-totalité des murs de la tour de Chevré étaient en grès et en schiste de provenance locale.

- **Le grès**

Les blocs sont peu taillés, de formes irrégulières et de dimensions très diverses. Les gros blocs ont servi au montage du mur tandis que les petits éléments assurent le calage entre ces derniers.

Le grès provient des filons de la formation du groupe de la Bouëxière (grès de Saint-Germain-sur-Ille) directement au sud-ouest du site.

- **Le schiste**

Le schiste se présente sous la forme de plaques irrégulières de 1 à 3 cm d'épaisseur. Elles sont disposées de façon systématique à l'horizontale pour caler les pierres au niveau des lits de construction, principalement dans les parements mais aussi dans le blocage des murs.

Ce matériau est d'origine locale, extrait dans la formation du Val à côté du site où le schiste du substrat est apparent.

- **Le mortier de la maçonnerie**

Il est de couleur blanche et de très bonne qualité vu sa dureté actuelle. Il assure la cohésion de blocs de maçonnerie. Les trois morceaux éboulés sont un bon exemple de sa solidité.

On notera que pour les châteaux d'Aubigné et de Saint-Aubin-du-Cormier, la grande cohésion des maçonneries est due là aussi à la qualité du mortier de chaux utilisé (Cucarull, Leprêtre 1997, Cucarull 2003 p 24).

- **L'argile de blocage**

L'argile de blocage des fondations est de couleur jaune ocre, très fine et sans pierre. Il s'agit bien d'un liant qui a été préparé pour assembler les pierres. L'argile provient directement du substrat de la formation du Val sur laquelle se trouve le site.

- **Les ardoises**

Elles sont façonnées à partir du schiste bleu noir de la formation d'Andouillé ou de la formation du Val, elles sont alors de couleur beige et aussi de provenance locale. Quelques unes sont pratiquement entières et de forme parallélépipédiques avec un trou carré. Il s'agit des éléments de couverture de la tour. Les clous découverts devaient assurer la fixation des ardoises sur la charpente en bois.

Des ardoises de couverture semblables ont aussi été retrouvées lors des fouilles du château de Saint-Aubin-du-Cormier. Leurs dimensions sont dans une fourchette entre 15 et 20 cm pour la longueur, 8 à 17 cm pour la largeur et 0,6 à 1,2 cm pour l'épaisseur. Les trous de fixation ont été identifiés sur de nombreux fragments. La provenance des ardoises n'a pu être déterminée mais on peut penser qu'il s'agit d'ardoisières locales de petite importance qui n'ont pas laissé de trace (Cucarull 2003 p. 70). Lors de la fouille, de nombreux clous de 3 à 4 cm et inférieurs à 9 cm pour la fixation des ardoises ont été trouvés avec les ardoises (Cucarull 2003 p. 71).

Lors de la fouille de la motte de Dezerseul en forêt de Liffré, des fragments d'ardoises de 0.6 à 1.2 cm d'épaisseur, dont une presque entière de 32 x 17 cm percée d'un trou, ont été découverts (Brand'honneur 1992 p. 23). Là aussi de nombreux clous de petite longueur ont été mis au jour (Brand'honneur 1991, 1992). Une partie d'entre eux ont pu aussi être utilisés pour fixer les ardoises de couverture des bâtiments du site.

- **Le granit**

En plus des quelques blocs visibles dans les parements de la tour (**photo 29**), trois autres blocs ont été découverts sur le sommet de la motte : un bloc anciennement découvert par Loïc Gaudin dans les remblais des fondations au nord-est de la motte et conservé depuis, ainsi que deux blocs mis au jour lors du sondage dans la couche de démolition US 202 au niveau du mur arasé.

Les trois blocs sont de même nature : granit à grains moyens provenant probablement du bassin granitier de la région de Fougères.

Nota : à Saint-Aubin-du-Cormier les éléments en granit viennent probablement de petites carrières ouvertes le long de la vallée du Couesnon (Cucarull 2003 p 69). A Vitré par contre plusieurs sites étaient susceptibles de livrer « la pierre à grains » : au nord le pluton de Fougères, au sud-est le pluton du Pertre (Chauris 2009 p. 17).

Les blocs de Chevré ont des faces taillées. L'un des blocs mesure 30 x 18 x 20 cm et a des traces de mortier sur les faces planes inférieures et supérieures, ainsi qu'une feuillure et une empreinte laissée par un penne de porte (**photo 32**). Il s'agit vraisemblablement d'un bloc provenant d'un montant d'encadrement de porte. Les deux autres blocs ont des dimensions de 24 x 20 x 20 cm et 36 x 17 x 20 cm. Ils ont aussi des faces supérieures et inférieures planes avec des traces de mortier. Sur un des blocs nous pouvons remarquer une face rouge sur un côté, caractéristique de trace d'incendie. Cette marque s'arrête net ce qui signifie que le bloc était incorporé dans une maçonnerie lors de l'incendie et qu'il a été détaché lors de la démolition ultérieure.

Il est intéressant de faire une comparaison avec les éléments en granit de la chapelle de Chevré. Dans les murs de la partie romane, la plus ancienne, les blocs sont uniquement en grès et en quartz y compris pour les ouvertures qui sont en grès fins. Il n'y a pas d'éléments en granit.

Par contre dans la partie de l'extension du XVI^e-XVII^e siècle, nous avons pu observer au moins huit blocs de granit équarris sur quatre faces avec parfois des traces de rubéfaction (**photo 33**). Les formes des blocs montrent qu'il s'agit d'un réemploi d'éléments de jambages d'ouvertures (la hauteur des blocs est de 14 et 20 cm).

Le module de 20 cm des blocs en réemploi dans la chapelle est comparable à celui des trois éléments trouvés sur la motte.

Nous pouvons formuler l'hypothèse selon laquelle ces blocs peuvent provenir de la tour et/ou d'un autre édifice déjà détruit au XVI^e-XVII^e siècle dont les matériaux ont été réemployés

La présence de blocs de granit (roche distale) dans la construction de la tour permet de proposer l'hypothèse d'une réutilisation d'éléments d'un bâtiment antérieur à cette tour. Lors de l'extension de la chapelle, un réemploi de blocs de la tour ou d'un autre édifice en ruine a pu aussi être effectué.

Note : on peut remarquer que le pont de Chevré (daté généralement du XIII^e siècle), a des piliers en grand appareil avec des blocs de granit équarris jusqu'à 2 m de longueur et des hauteurs de 35 à 50 cm. Quelques blocs ne font que 20 cm de hauteur. Sommes nous ici aussi dans le cas d'un réemploi ?

La nature du granit de cet ouvrage semble être le même que les autres blocs provenant de la tour et de la chapelle.

Assises et parements

Le relevé des parements de la tour a mis en évidence une maçonnerie hétérogène avec des niveaux d'assises de construction tous les 25 à 45 cm de hauteur avec des petites pierres pour caler les gros blocs. Ceci est une caractéristique très répandue pour les maçonneries au Moyen Âge.

Nous noterons qu'à Chevré, la partie romane de la chapelle a de semblables niveaux de construction et des calages visibles dans le mur gouttereau nord, avec des hauteurs de 30, 35 et 50 cm.

Par comparaison, à Saint-Aubin-du-Cormier, la tour présente la même technique de construction : elle est en maçonnerie de grès de moyen appareil (25-30 x 25-40 cm) en opus incertum avec des niveaux de rattrapage d'assises constitué des petites pierres servant à caler les plus gros modules (Cucarull 2003). Le grès a été extrait des douves et autour de l'enceinte et les modules sont grossièrement équarris avec des formes triangulaires et trapézoïdales (Cucarull 2003 p. 66-67).

À Aubigné, le matériau de base est le grès roux tiré du site. C'est un petit appareil qui est mis en œuvre, constitué de moellons équarris avec des calages de schiste (Amiot 1994 p. 45).

Construction et destruction de la tour

À la suite de l'étude du site, deux phases peuvent être précisées : la construction et la destruction de la tour.

Si la morphologie et les éléments d'architecture de la tour permettent de proposer une fourchette de la période de construction (première moitié du XIII^e siècle), la technique de construction de la tour peut aussi être précisée : la tour a-t-elle été construite sur une motte préexistante et si oui comment ?

Si les textes permettent de proposer une érection de la motte de Chevré au milieu du XII^e siècle (cf. chapitre cadre historique), les relevés des fondations de la tour ont montré que celles-ci n'ont pas été construites avec un creusement préalable dans le sommet de la motte. Les fondations de la tour ont été édifiées sur le sommet de la motte et ensuite un remblaiement a été effectué autour et à l'intérieur des murs de la tour. La motte existante aurait donc été rehaussée.

Jean Mesqui indique que bien souvent la motte a précédé la tour. Sur les effets d'une construction contemporaine de tour sur motte non encore consolidée, il indique les exemples catastrophiques que pouvaient avoir la consolidation progressive de la tour qui prenait appui sur ces terres (Mesqui 1991 t. 1 p. 18).

À Chevré, la compacité des remblais anciens de la motte préexistante déjà consolidée est un facteur qui a permis d'avoir une grande stabilité de la tour sur la motte en terre.

Les coupes dans l'intérieur de la tour n'ont pas montré de couches archéologiques sous le niveau des fondations et donc antérieures à la construction de la tour, à la différence d'Aubigné où une couche d'incendie a été observée sous la fondation du donjon en pierres (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 200).

L'étude des parements de la tour en élévation a permis d'y relever des traces de mortier et de pierres rubéfiées (**photo 28, 29**). L'étude des coupes dans la tour a montré une couche de matériaux ayant brûlé (terre, mortier, pierres) et de charbons de bois sur le sol du niveau 1.

Toutes ces données sont à rattacher ici à un incendie à l'intérieur de la tour mais sans qu'aucune date ne puisse être avancée pour cet événement car aucun élément de datation n'a été recueilli dans la coupe.

La mention de la *domus* de Chevré brûlée par Pierre Mauclerc vers 1225-1230 (cf. cadre historique) ne peut être rattachée à cet incendie dans l'état actuel de nos connaissances.

On notera qu'une couche d'incendie a été observée en coupe à Aubigné avec du charbon de bois et des cendres sur quelques centimètres, entre les murs du château à motte (Cucarull, Leprêtre 1997 p. 200).

À Saint-Aubin-du-Cormier, des couches d'incendie ont aussi été observées dont une couche de couleur rouge de 50 cm d'épaisseur contenant du mortier, des pierres brûlées et en dessous une couche noire de charbon de bois et de cendres d'une dizaine de cm posée sur le sol de la cour du château (Cucarull 2003 p. 83).

Un autre événement de l'histoire de la tour de Chevré a aussi été mis en évidence : il s'agit de sa démolition.

Nous avons déjà noté l'arasement de la tour sur 90 % de sa circonférence, une amorce de sape à la base extérieure de la partie existante, la récupération de la pierre après l'arasement des murs et la récupération des pierres de taille encadrant les ouvertures des élévations encore existantes.

Si toute cette phase de démolition et de récupération, intervenue après l'incendie, ne peut être datée faute d'élément chronologique trouvé sur le site, elle peut être qualifiée de systématique.

Un aveu du XVII^e siècle indique que le château de Chevré est ruiné (cf. cadre historique) ; un autre aveu du XVIII^e siècle mentionne la récupération de pierres de la tour du vieux château pour réparer la chaussée du moulin juste au nord de la motte (cf. cadre historique) : ces éléments sont des pistes pour tenter de dater ces étapes.

Le réemploi de blocs de granit brûlés dans l'extension du XVI^e-XVII^e siècle de la chapelle pouvant provenir de la démolition de la tour est aussi une autre piste

En fait cette phase de démolition a dû être réalisée à diverses périodes successives comme semblent l'indiquer les couches de démolitions dans le sondage clandestin : l'arasement de la tour en haut de la motte pouvant être une de ces étapes, l'amputation de la motte avec la récupération des pierres jusqu'aux fondations de la tour pouvant en être une autre.

Nous noterons, par comparaison, que les destructions systématiques des châteaux de Saint-Aubin-du-Cormier et d'Aubigné, datant elles du XV^e siècle, ont fait l'objet de semblables modes opératoires : à Aubigné avec une sape à la base des murs et basculement des élévations dans les douves (Cucarull, Leprêtre 1997), à Saint-Aubin-du-Cormier avec une sape pratiquée dans l'enceinte et grands pans de murs basculés trouvés dans les remblais fouillés (Cucarull 2003 p 82-83).

Les quelques coupes dans la tour de Chevré ont permis d'observer la couche de remblai réalisée lors de la construction de la tour, une phase de destruction par un incendie et une phase de démolition systématique de la tour en pierres. L'aspect ponctuel des observations et le manque de mobilier archéologique n'ont pas permis d'attribuer une date à la démolition. L'étude du bâti a confirmé des traces de rubéfaction du mortier et de pierres à l'intérieur de la tour. Le dégagement des fondations et l'observation du pan de mur encore existant ont permis d'identifier une phase de démolition systématique avec sape à la base de la tour.

Conclusion

L'opération menée par le CERAPAR s'insère dans l'étude préalable réalisée dans le cadre de l'aménagement de la motte de Chevré.

Outre le dégagement de la partie sommitale, le sondage s'est accompagné d'un relevé de la coupe des fondations de la tour et des couches stratigraphiques dans celui-ci. Le relevé du bâti de l'élévation existante est venu confirmer et compléter les données déjà existantes sur ce monument.

L'un des intérêts de ce sondage est que ce type de site de château à motte en Bretagne est peu fouillé (Amiot 1994 p. 80). Ici la configuration de l'amputation de la motte, avec une partie en élévation encore existante, est une circonstance favorable à l'étude de la tour, celle-ci pouvant être effectuée dans toute son élévation, des fondations jusqu'à la partie supérieure ainsi que dans les coupes à l'intérieur de cette tour. Si des avancées ont été faites sur les techniques de construction, sur une confirmation de la période de construction proposée par Michel Brand'honneur et sur une identification des phases d'incendie et de destruction, il reste encore bien des points à étudier. Parmi ces points nous pouvons évoquer : la fouille des couches de démolitions et d'incendie dans la tour qui permettrait d'en préciser la datation, l'étude du bâti dans la partie supérieure en élévation et les modifications de la tour initiale, l'analyse dendrochronologique de la poutre en place dans la maçonnerie, ou l'étude du comblement des douves par exemple.

L'implication du CERAPAR sur ce type d'intervention ponctuelle de sondage et/ou de relevé avant une mise en valeur de sites médiévaux est un des axes de son champ d'activité. Les relevés topographiques généraux et du bâti du château de Boutavent en 2011-2012, à la demande de l'écomusée du Pays de Brocéliande, ou le relevé de la motte castrale de Goven en 2012, à la demande de la municipalité, en sont d'autres illustrations.

Outre le relevé et la description des vestiges archéologiques, il est important de lier ces interventions avec les observations et l'apport des archéologues, historiens et étudiants travaillant en archéologie médiévale ; ceci reste à développer.

Enfin, ce type d'intervention suscite de la part des élus des collectivités locales un grand intérêt et permet aussi, en cours et en fin d'opération, de faire connaître par des visites et des conférences, ce type de site auprès de la population. Ceci est un autre rôle du CERAPAR.

Bibliographie

Abréviations

ADIV : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
BAAB : Bulletin de l'association archéologique bretonne
BSAF : Bulletin de la société archéologique du Finistère
BSAIV : Bulletin de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine
Ce.R.A.A. : Centre régional d'archéologie d'Alet
DAF : Documents d'archéologie française
PUR : Presses universitaires de Rennes
RACF : Revue archéologique du Centre de la France
RAO : Revue archéologique de l'Ouest
SRA : Service régional de l'archéologie

Archives

ADIV :

3 P 5264 Cadastre La Bouëxière 1826 section F1

2 J 313 *Chevré en la Bouëxière* **Gérard Ory** 1980

2 J 478/3 *Enquête autour du document de 1237 concernant Chevré* **René Ory** sd 2222

2 J 1069 René Ory la châtellenie de Chevré

Delta 13 / 1979 **M. Duval** *une fondation d'André de Vitré : la châtellenie de Chevré (1230-1240)* 1980 p. 89-95

43 BI 80 La Bouëxière et son passé **Gérard Ory** 1981

41 BI 312 *Quelques notes sur les origines de La Bouëxière du village de Chevré, du château et de ses environs* **Oscar Leroux** Rennes 1936 22 p.

21 BI 141 les découvertes à La Bouëxière **Victor Coucy** 1935 Rennes 11 p.

1 F 909 de 1235 v28' (fond de La Borderie) copie de l'acte relatant l'incendie du château entre 1231 et 1234 par les troupes de Pierre Mauclerc.

Bibliographie

AMIOT (C.) - *Le château d'Aubigné et les châteaux à motte avec constructions en pierres en Bretagne*, BSAIV t. XCVI, 1994, p. 37-88.

BANEAT (P.) - *Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire – archéologie – monuments*. PARIS 1973 (1^{ère} édition 1927).

BEUCHET (L.) - *De la motte au château d'artillerie, la fouille du château de Guingamp (Côtes d'Armor)* RACF tome 48 2009.

BEUCHET (L.), DUFOURNIER (D.), FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.) - *Les ateliers de potiers médiévaux de Fontenay, à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du XI^e au XV^e siècle*. Archéologie Médiévale, t. 28, 1998, p. 71-120.

BRAND'HONNEUR (M.) - *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, institut culturel de Bretagne, Centre régional d'archéologie d'Alet, université de Rennes I, 1990.

BRAND'HONNEUR (M.) - *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes - Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIII^e siècle)*, PUR RENNES, 2001.

BRAND'HONNEUR (M.) - *Seigneurs et réseaux de chevaliers du nord est du rennais sous Henri II plantagenets p 165-184*, In Noblesses de l'espace Plantagenets (1154-1224), table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000 sous la direction de Martin Aurell, Poitiers, 2001.

BRAND'HONNEUR (M.) - *Rapport de sondage de la motte de Dézerseul, Liffré*. SRA Bretagne Rennes, 1991.

BRAND'HONNEUR (M.) - *Rapport de fouille programmée de la motte de Dézerseul, Liffré*. SRA Bretagne Rennes, 1992.

CHEDEVILLE (A.), TONNERRE (N.-Y.) - *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, Ouest-France université, 1987

- CORRE (A.), PRIOL (A.), ROMANO (P.)** - *Un tronçon de la voie romaine Rennes – Bayeux / Lisieux en forêts de Rennes et de Liffré*. AREMORICA N° 4, Brest, 2010, p. 47-60.
- CUCARULL (J.)** - *Le château de Saint-Aubin-du-Cormier, histoire et archéologie d'une forteresse des marches de Bretagne, bilan de 15 années de recherches*, 2003.
- CUCARULL (J.)** - *Le bois comme élément de renfort dans l'architecture militaire ; réflexions à partir de 3 exemples bretons*. in le bois dans le château en pierres au Moyen Âge, actes du colloque de Lons le Saunier, 23-25 octobre 1997, presse universitaire de Franche Comté, 2003, p. 205-213.
- CUCARULL (J.), LEPRETRE (B.)** - *Organisation et évolution du château d'Aubigné (Ille-et-Vilaine) d'après l'analyse de ses vestiges*, RAO t. 14, 1997, p. 187-206.
- CUCARULL (J.), LEPRETRE (B.)** - *Un exemple de donjon mixte philippin : Châteaugiron*, les dossiers du Ce.R.A.A., n° 22, 1994, p 71-79.
- de LA BORDERIE (A.)** - *L'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne*, BAAB 1885 et 1893, réédition 1991, rue des Scribes.
- DELAHAYE (F.)** *La Bouëxière (Bretagne, Ille-et-Vilaine), chapelle de Chevré, diagnostic archéologique 29/08/07 - 26/09/07*, rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné, INRAP Grand-Ouest 2008.
- EPAUD (F.)** - *Le mur armé : quelques exemples de raidissement architectoniques en bois de murs maçonnés dans l'architecture militaire normande du XII^e au XIV^e siècle*, in Des châteaux et des sources, mélanges en l'honneur de A. M. Flambard-Héricher, presses universitaires de Rouen et le Havre, Mont St Aignan, 2008.
- FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.) Dir.**, *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne* DAF N° 55, édition des sciences de l'homme, PARIS, 1996, P 89-112, le centre potiers de Chartres-de-Bretagne Ille-et-Vilaine aux XI^e et XII^e siècles ; l'atelier de Fontenay, F. Fichet de Clairefontaine, L. Beuchet.
- GAUDIN (L.), ONNEE (Y.), PARIS (F.)** - *Préhistoire du pays de La Bouëxière, mégalithes connus et inconnus au bois de la Mancelière*, les dossiers du Ce.R.A.A., t. 28, 2000, p 91-106.
- GUIGON (P.)** - *Rallion en La Bouëxière : cimetière militaire ou nécropole paroissiale ?* in mondes de l'ouest et villes du monde ; mélanges en l'honneur d'André Chedeville, Rennes PUR 1998 p. 67-84.
- GUILLOTIN de CORSON (A.)** - *les grandes seigneuries de haute Bretagne* édition plihon et hervé 3 vol. RENNES 1897-1899.
- GUILLOTIN de CORSON (A.)** - *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* édition fougeray 6 vol. RENNES PARIS 1880-1886.
- HINGUANT (S.)** - *Les mottes médiévales des Côtes d'Armor*, institut culturel de Bretagne, centre régional d'archéologie d'Alet, université de rennes I, 1994.
- LEROUX (G.), PROVOST (A.)** - *Carte archéologique de la gaule : Ille-et-Vilaine*, édition académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 1990.
- LIERVILLE (O.)** - *Le château à motte de Chevré* mémoire de master 1 université de rennes 2 2008.
- MESQUI (J.)** - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, tome 1, *les organes de défense*, Paris, Picard, 1991.
- MESQUI (J.)** - *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence*, tome 2, *la résidence et les éléments de l'architecture*, Paris, éditions Picard, 1993.
- OGEE (J.B.)** - *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, 1778-1780*, corrigé par A. Marcillé, P Varin 2 vol. RENNES 1843, réédition J. Floch MAYENNE 1973.
- ORAIN (A.)** - *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, RENNES, 1882, réédition Laffitte reprints, Marseille, 1982.
- ORY (R.)** - *Prospections lithiques sur la commune de la Bouëxière (35)*. Dossiers du Ce.R.A.A., N° 28, 2000, p. 107-116.
- PICHOT (D.), LAGIER (V.), ALLAIN (G.) Dir.** - *Vitré, histoire et patrimoine d'une ville*, éditions Somogy, Paris, 2009, p. 16-19 : l'harmonie des pierres **L. Chauris**, p. 21-38 : origine, de la préhistoire au XIII^e siècle **M. Brand'honneur**, p. 59-82 : une ville castrale **C. Amiot, N. Faucherre**.
- SALAMAGNE (A.)** - *Origine et diffusion des embrasures de tir dans l'architecture militaire de la fin du XII^e siècle : une réévaluation*, Revue du nord HS n° 5, 1997, p. 61-75.
- TRAUTMANN (F.), PARIS (F.)** - *Carte géologique de la France (1/50 000) feuille Rennes (317)*, Orléans : BRGM, 2000.
- TRAUTMANN (F.), PARIS (F.), CARN (A.)** - *Notice explicative, carte géologique de la France (1/50 000) feuille Rennes (317)*, Orléans : BRGM, 1999.
- URIEN (J.)** - *Fouilles archéologiques d'un site archéologique médiéval : la motte de Leskelen en Plabennec* BSAF, 1977, p.127-143.
- URIEN (J.)** - *Le site médiéval de Leskelen en Plabennec*, BSAF, 1981, p. 103-119.

Liste des figures et plans :

Fig. 1 : Localisation de l'opération

Fig. 2 : Emplacement des interventions

Fig. 3 : Détail des interventions sur la partie sommitale de la motte castrale
Plan général de situation sur fond topographique

Fig. 4 : Cadastre de 1826 et cadastre actuel

Fig. 5 : Environnement géologique

Fig. 6 : Environnement archéologique

Fig. 7 : Plan des courbes de niveau avec embase de la tour – profils AA' et BB'

Fig. 7 bis : Plan des courbes de niveau

Fig. 8 : Vue en plan du niveau 1 de la tour

Fig. 9 : Vue est de la partie amputée

Fig. 10 : Coupe de la tour – partie existante

Fig. 11 : Coupe de la tour – partie existante et restitution

Fig. 12 : Parement intérieur de la tour en élévation (UM 1-3)

Fig. 13 : Parement extérieur de la tour en élévation (UM 2)

Fig. 14 : Niveau 2 de la tour – système de poutraison

Fig. 15 : Plan et coupes dans le sondage clandestin

Fig. 16 : Relevé de la coupe dans la partie détruite de la motte, sous l'if

Fig. 17 : Plan des points d'eau

Fig. 18 : Dessin du mobilier céramique

Fig. 19 : Répartition du mobilier

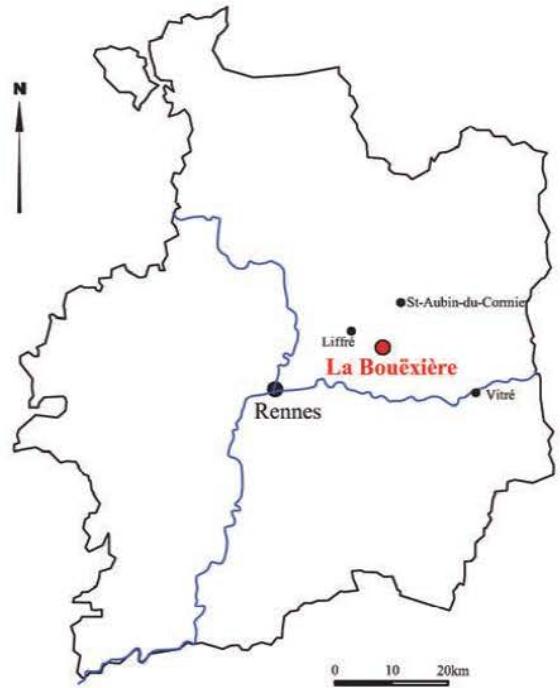
Fig. 20 : Vues 3D : la motte et son environnement – hypothèse de restitution de la tour

Liste des photos :

- Ph. 1 : Vue générale de la motte de Chevré et emplacement de la tour
- Ph. 2 : La chapelle de Chevré au début du XX^e siècle
- Ph. 3 : Le pont roman du XIII^e siècle de Chevré dit « pont romain »
- Ph. 4 : Base de la tour côté sud
- Ph. 5 : Base de la tour côté ouest
- Ph. 6 : Base de la tour côté nord-ouest
- Ph. 7 : Base de la tour vue d'ensemble
- Ph. 8 : Base de la tour vue depuis le nord
- Ph. 9 : Parement extérieur dégagé
- Ph. 10 : Niveau assisé en blocs de schiste et grès
- Ph. 11 : Fondation et parement intérieur de la tour
- Ph. 12 : Fondation et parement extérieur de la tour
- Ph. 13 : Blocage interne de la fondation de la tour
- Ph. 14 : Élément de fondation éboulé sur la pente
- Ph. 15 : Parement intérieur de la tour
- Ph. 16 : Parement extérieur de la tour
- Ph. 17 : Parement intérieur niveau 1
- Ph. 18 : Parement extérieur niveau 1
- Ph. 19 : Emplacement des poutres au niveau de l'arrachement de la maçonnerie de la tour (UC 1, UC 2)
- Ph. 20 : Emplacement des poutres dans la maçonnerie intérieure de la tour (UC 1, UC 2)
- Ph. 21 : Poutre bois en place (UC 1)
- Ph. 22 : Négatif de poutre dans la maçonnerie (UC 2)
- Ph. 23 : Emplacement de poutre dans la partie supérieure de l'archère (UC 3)
- Ph. 24 : Archère UC 3 dans parement intérieur
- Ph. 25 : Archère UC 3 dans parement extérieur
- Ph. 26 : Détail enduit rubéfié à l'intérieur de l'archère UC 3
- Ph. 27 : Ouverture UC 5 et archère UC 6 comblée dans le niveau 3 de la tour
- Ph. 28 : Appareillage en grès et mortier ayant chauffé dans le parement intérieur de la tour
- Ph. 29 : Bloc de granit dans le parement intérieur de la tour
- Ph. 30 : Élément de marche en granit de l'escalier
- Ph. 31 : Parement courbe de la cage d'escalier
- Ph. 32 : Bloc de granit découvert sur le site
- Ph. 33 : Blocs de granit en réemploi dans la partie XVI^e-XVII^e siècle de la chapelle
- Ph. 34 : Vue de la fouille clandestine
- Ph. 35 : Fouille clandestine après nettoyage et redressement des coupes
- Ph. 36 : Sondage 1 coupe 1
- Ph. 37 : Sondage 1 coupe 2
- Ph. 38 : Coupe sous l'if avec sol probable du niveau 1 de la tour
- Ph. 39 : Détail de comblement
- Ph. 40 : Comblement avec charbons de bois
- Ph. 41 : Parement nord de l'extérieur du fossé de la motte – vue est
- Ph. 42 : Parement nord de l'extérieur du fossé de la motte – vue sud
- Ph. 43 : Reste de parement au sud-ouest du fossé
- Ph. 44 : Reste de parement à l'ouest du fossé et élément de la tour roulé dans le fossé
- Ph. 45 : Les fontaines, vue générale avec la motte en arrière-plan
- Ph. 46 : Fontaine 1
- Ph. 47 : Fontaine 2
- Ph. 48 : La source au creux de la dépression
- Ph. 49 : Aménagement de la source
- Ph. 50 : Pichet, céramique commune claire à panse ovoïde et bec pincé XII^e - XIII^e siècle
- Ph. 51 : Panse d'Oule ou de pot XII^e - XIII^e siècle.
- Ph. 52 : Lèvre à bandeau XI^e - XII^e siècle.
- Ph. 53 : Anse glaçurée XIII^e - XIV^e siècle
- Ph. 54 : Bouchons ou jetons - schiste
- Ph. 55 : Clous de toiture
- Ph. 56 : Ardoises de toiture schiste ardoisier et schiste

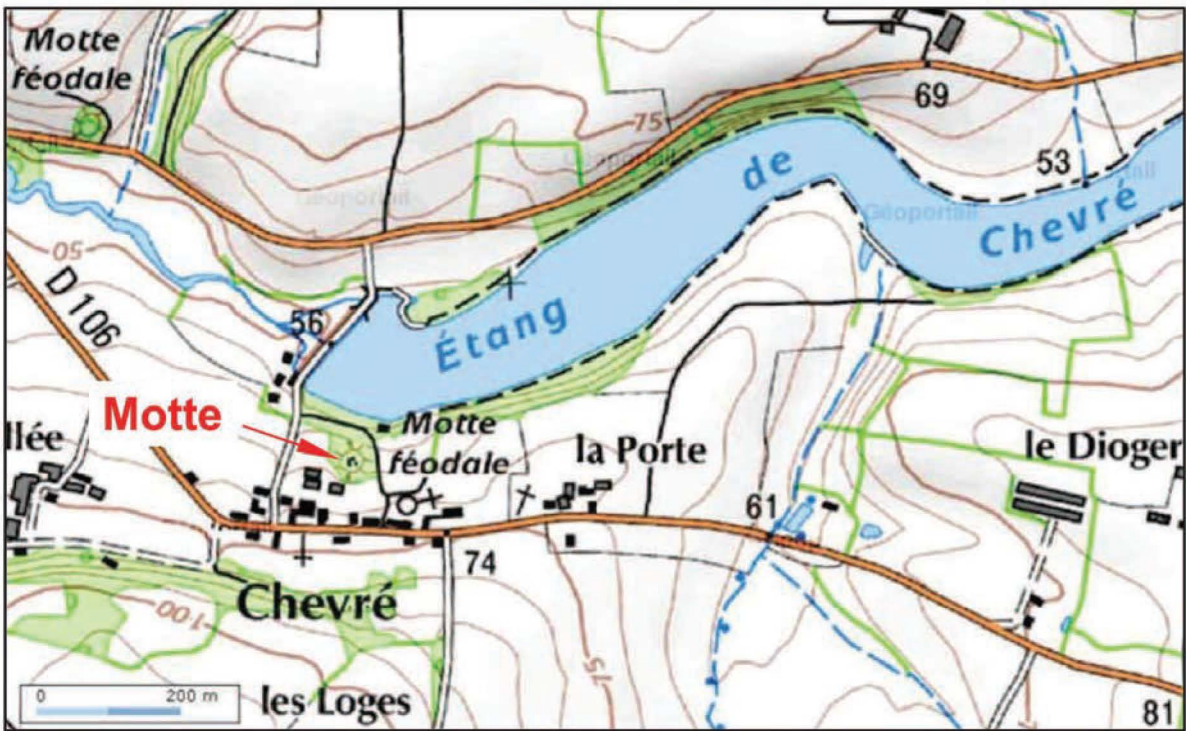


Bretagne
 Ille-et-Vilaine
 La Bouëxière (code INSEE : 031)
 Motte castrale de Chevré
 Parcelle cadastrale F01 71
 N° d'EA : 35 031 0037
 Coordonnées Lambert 2 étendu :
 X : 317 750
 Y : 2361 690
 Z : 72 m

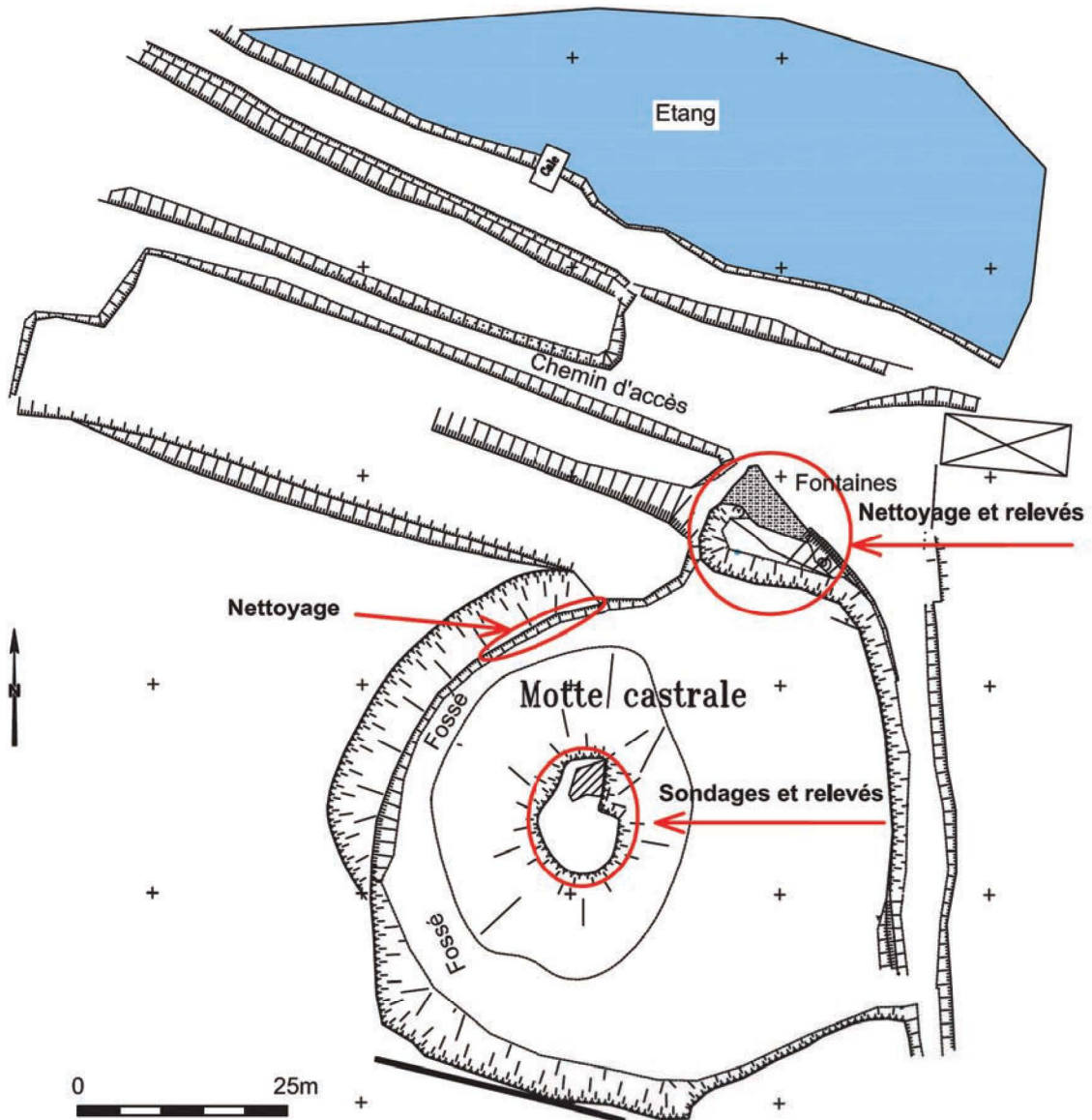


Carte IGN ©IGN

Fig. 1 Localisation de l'opération

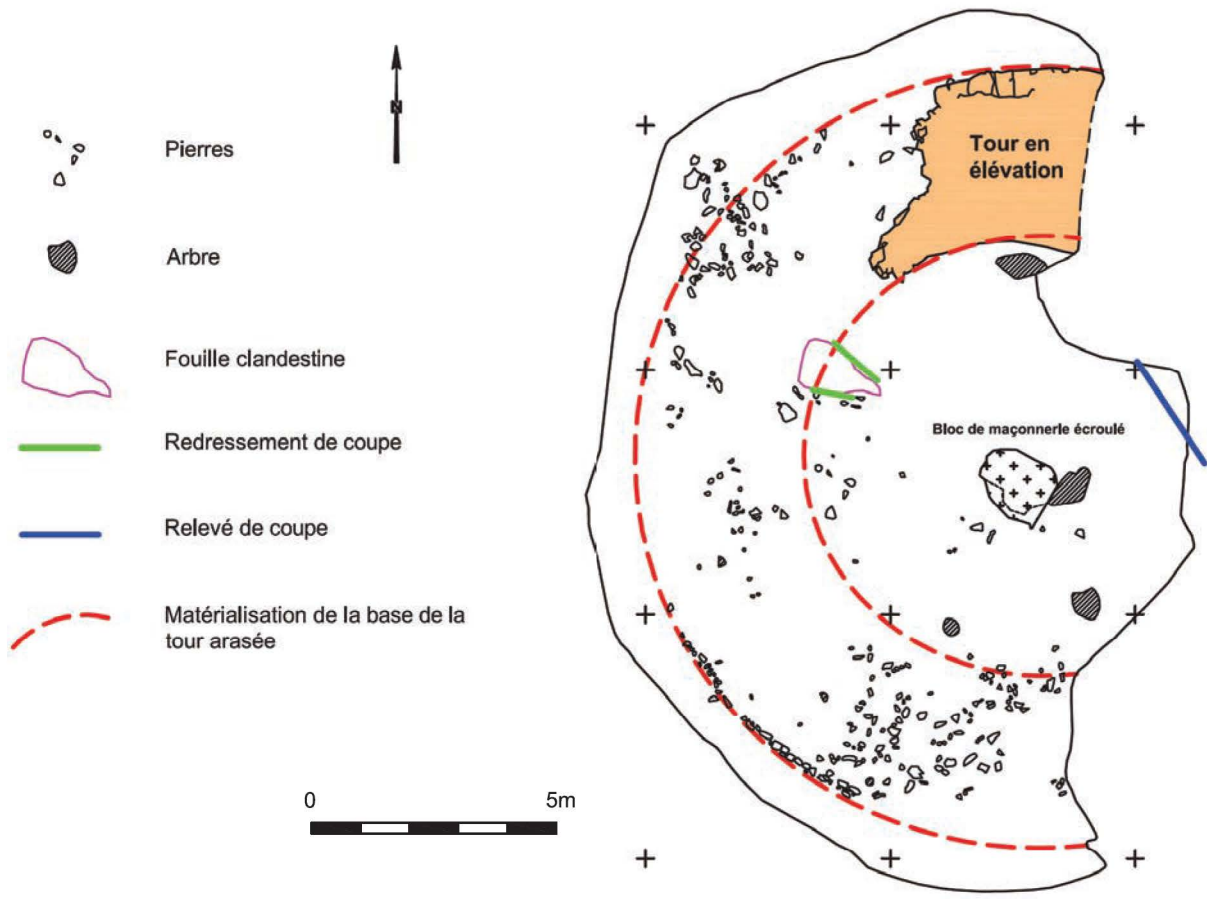


Extrait de Carte IGN ©IGN

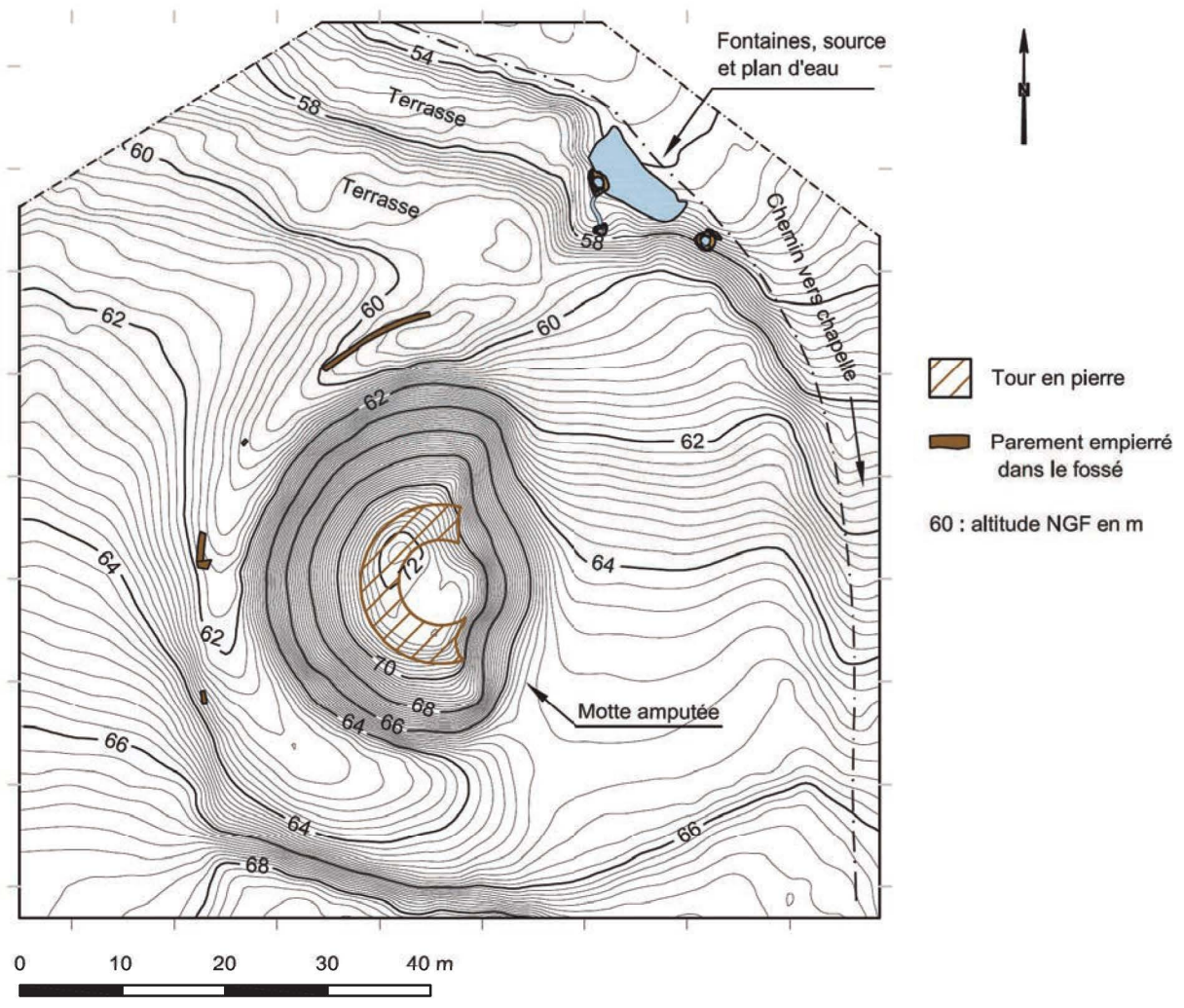


Environnement de la motte castrale et positionnement des interventions
(fond de plan Hamel Associés)

Fig. 2 : Emplacement des interventions

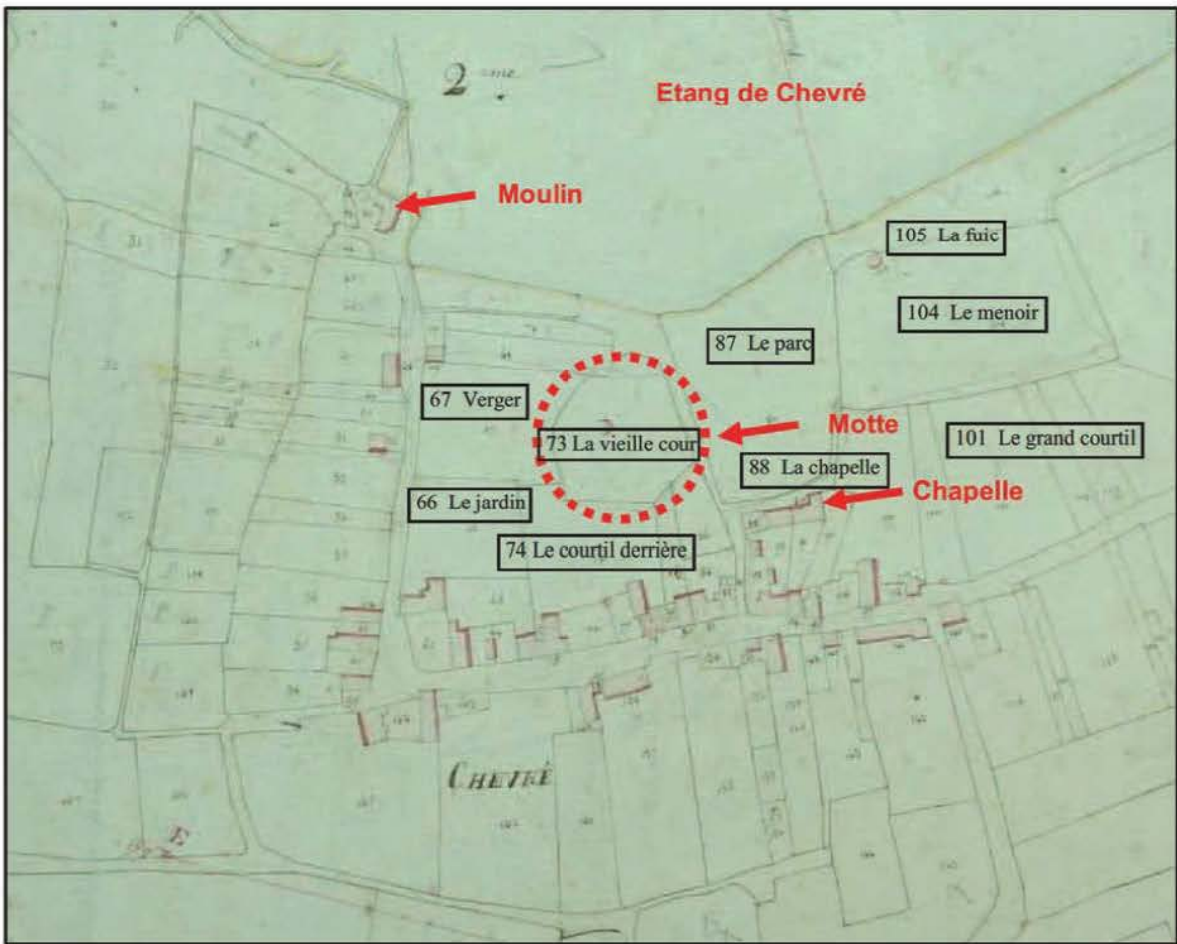


Détail des interventions sur la partie sommitale de la motte castrale (fond de plan O. Lierville)

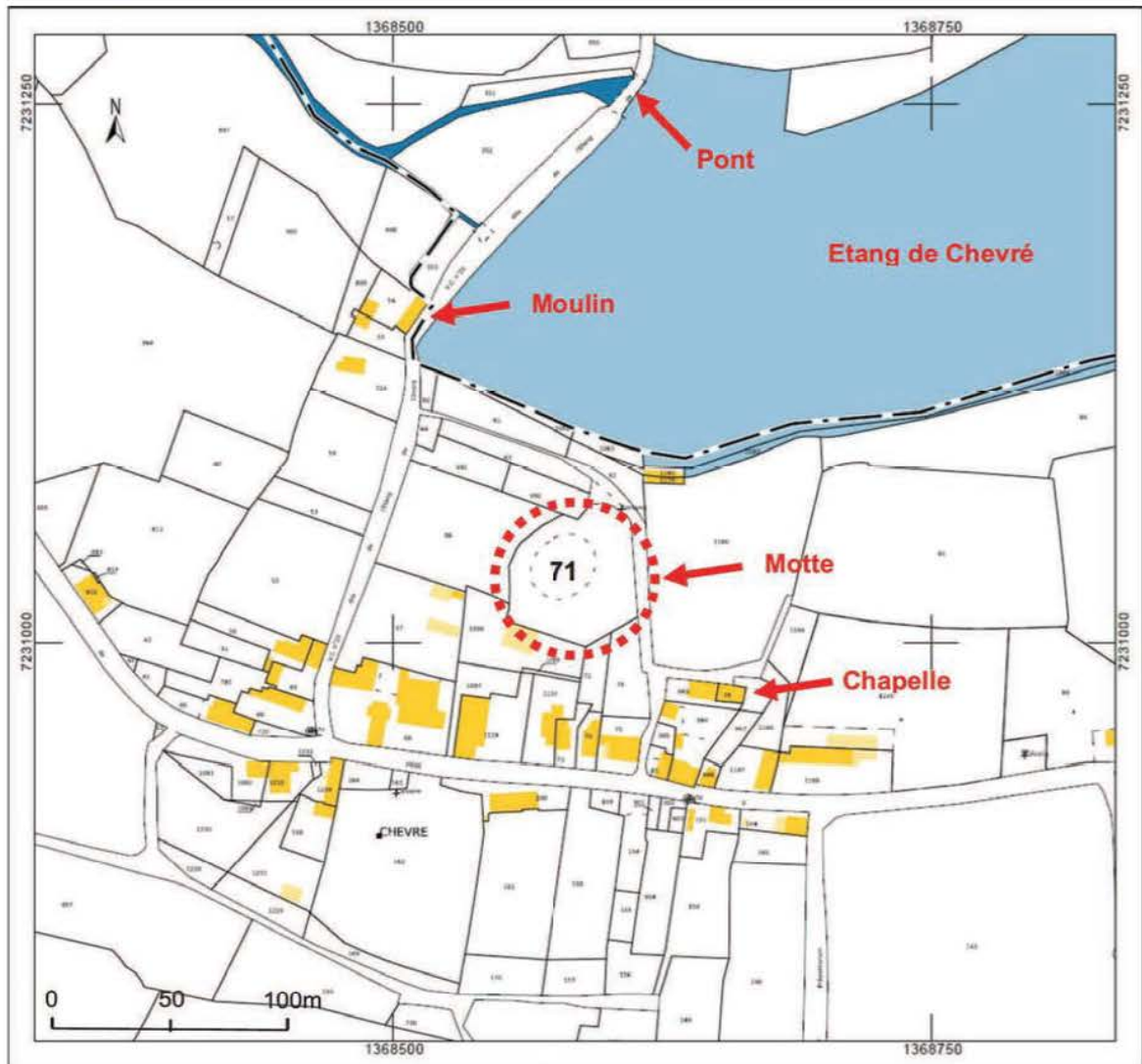


Plan général de situation sur fond topographique

Fig. 3

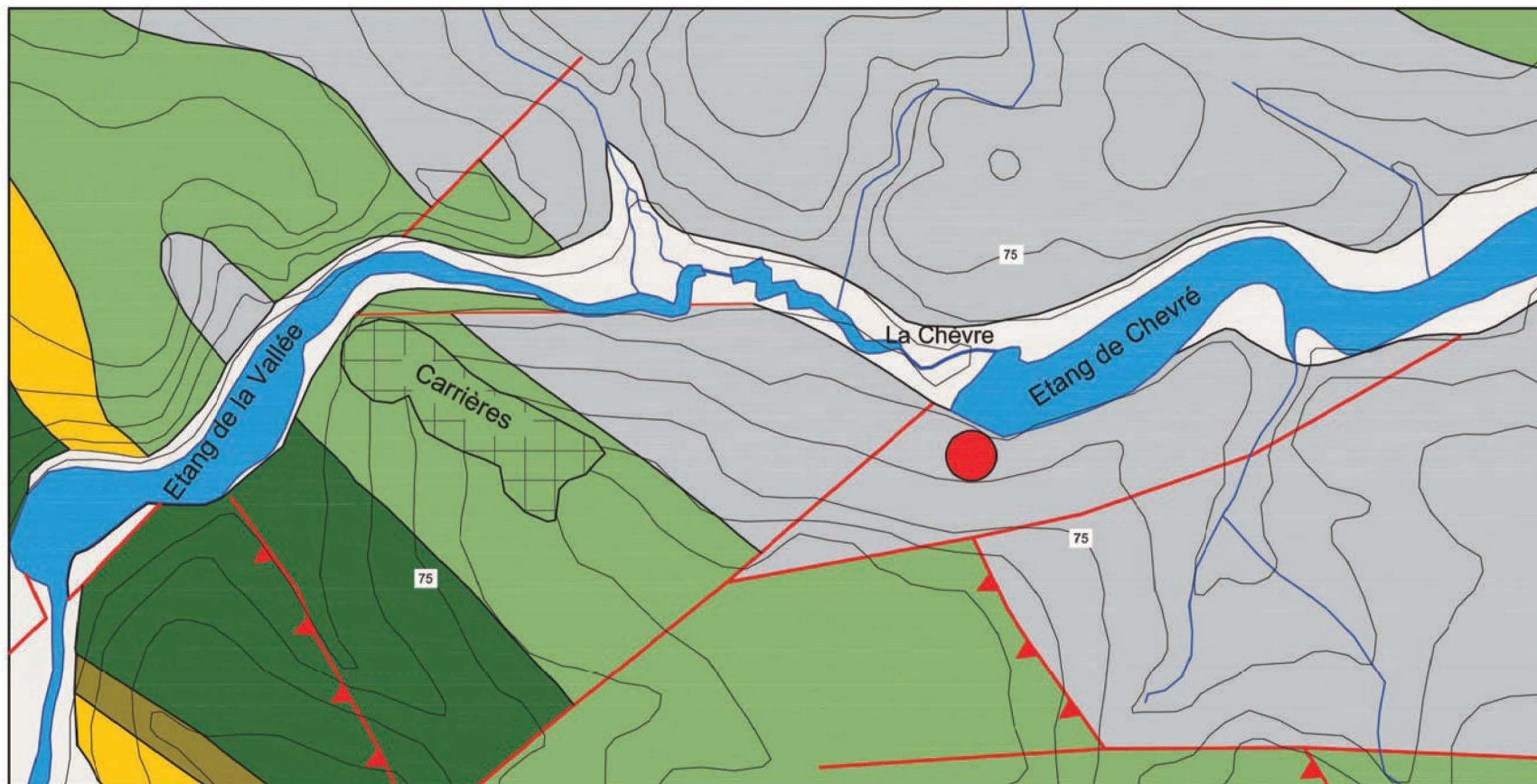


Cadastre de 1826 section F1 de Chevré : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine cote 3P 5264



Cadastre informatisé section F1 de Chevré : cadastre.gouv.fr © 2011 Ministère du budget

Fig.4



0 0,5 1 km

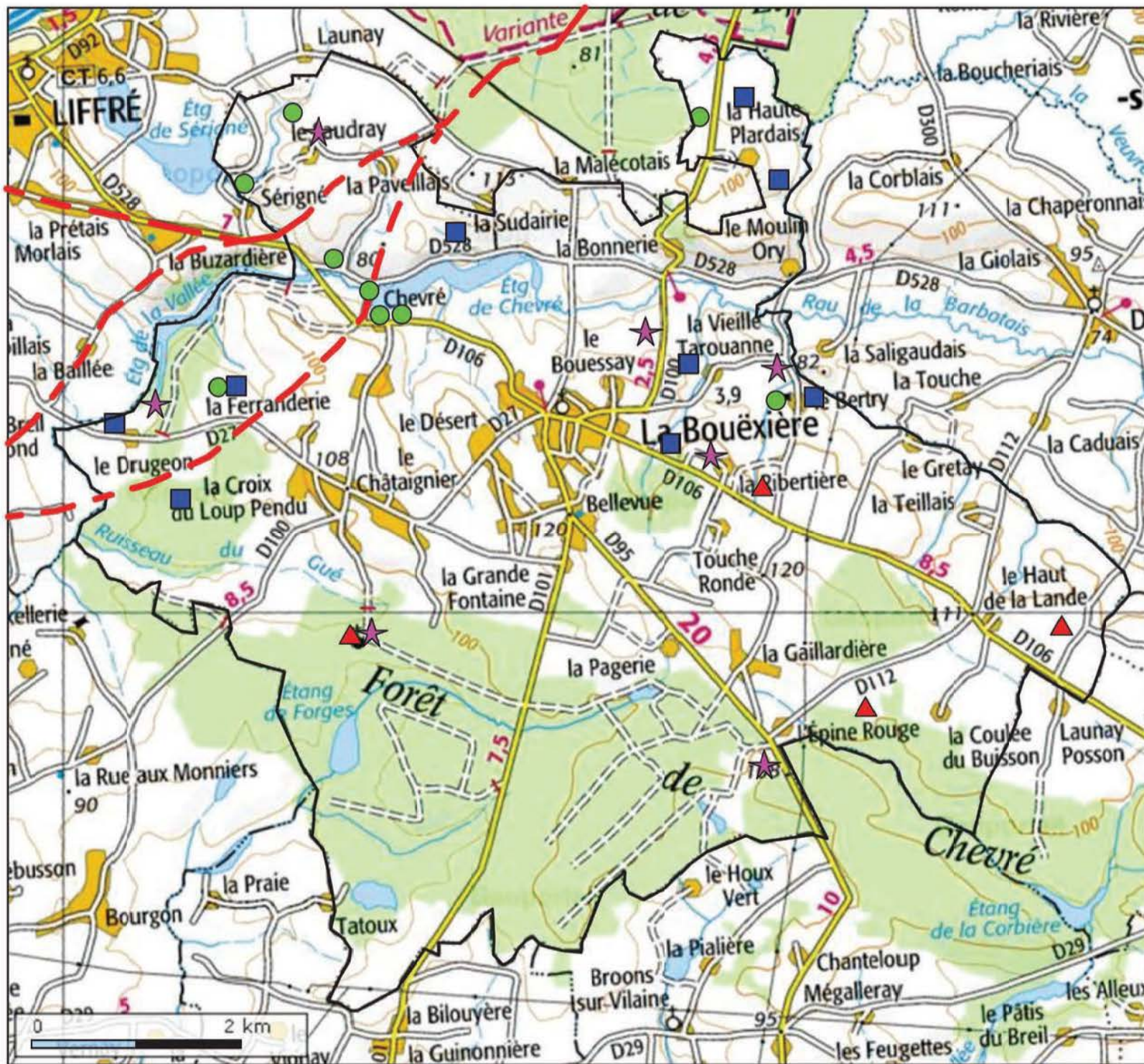
CERAPAR 2012

- Formation du Val : schistes silteux
- Groupe de la Bouëxière : grès
- Formation d'Andouillé : schiste ardoisier
- Formation du grès armoricain
- Eboulis de pente à matrice argilo-sableuse

- Alluvions récentes holocènes : argiles, limons, tourbes, graviers
- Faille
- Chevauchement
- Motte castrale de Chevré

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Environnement géologique

Fig. 5



© IGN

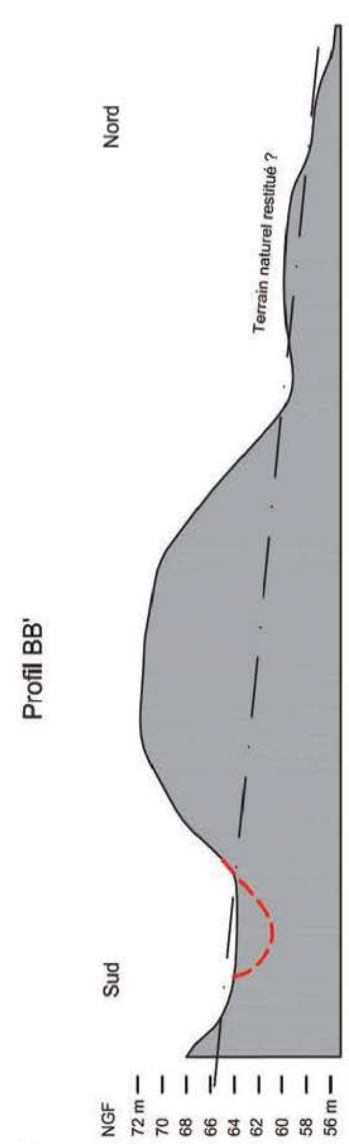
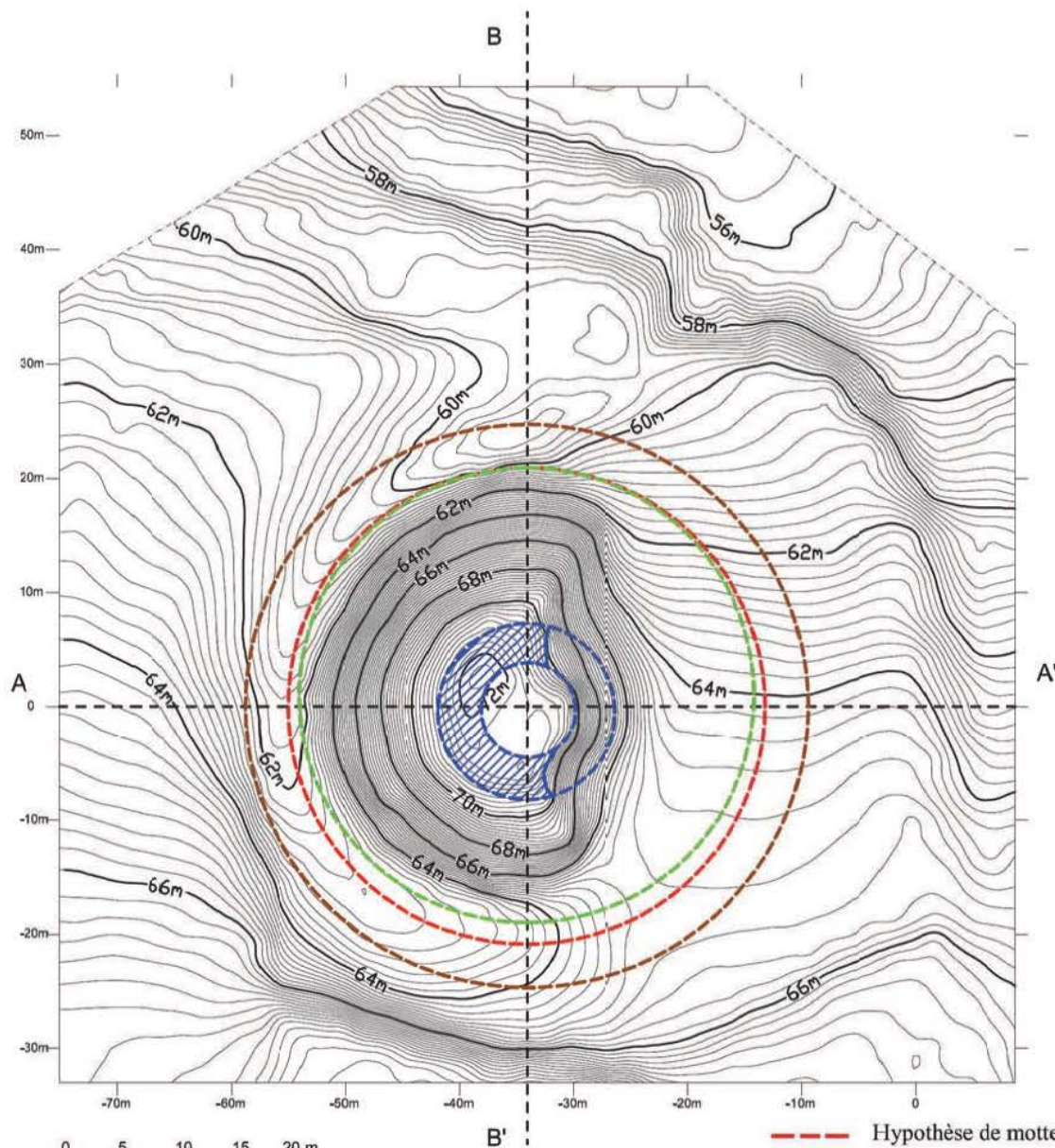


- Site néolithique
- ▲ Site gallo-romain
- Site médiéval
- ★ Site à datation indéterminé

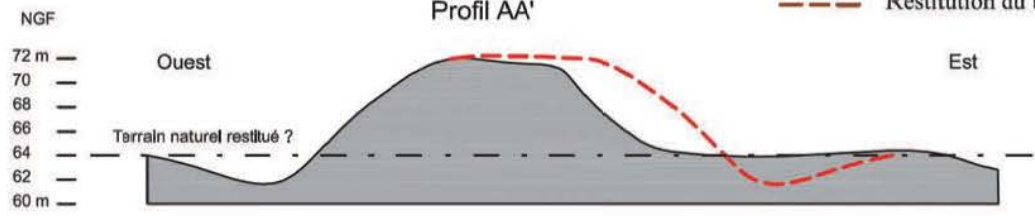
- - - - -
Hypothèses de tracé de la
voie Rennes - Bayeux/Lisieux

Commune de la Bouëxière
Environnement archéologique

Fig. 6

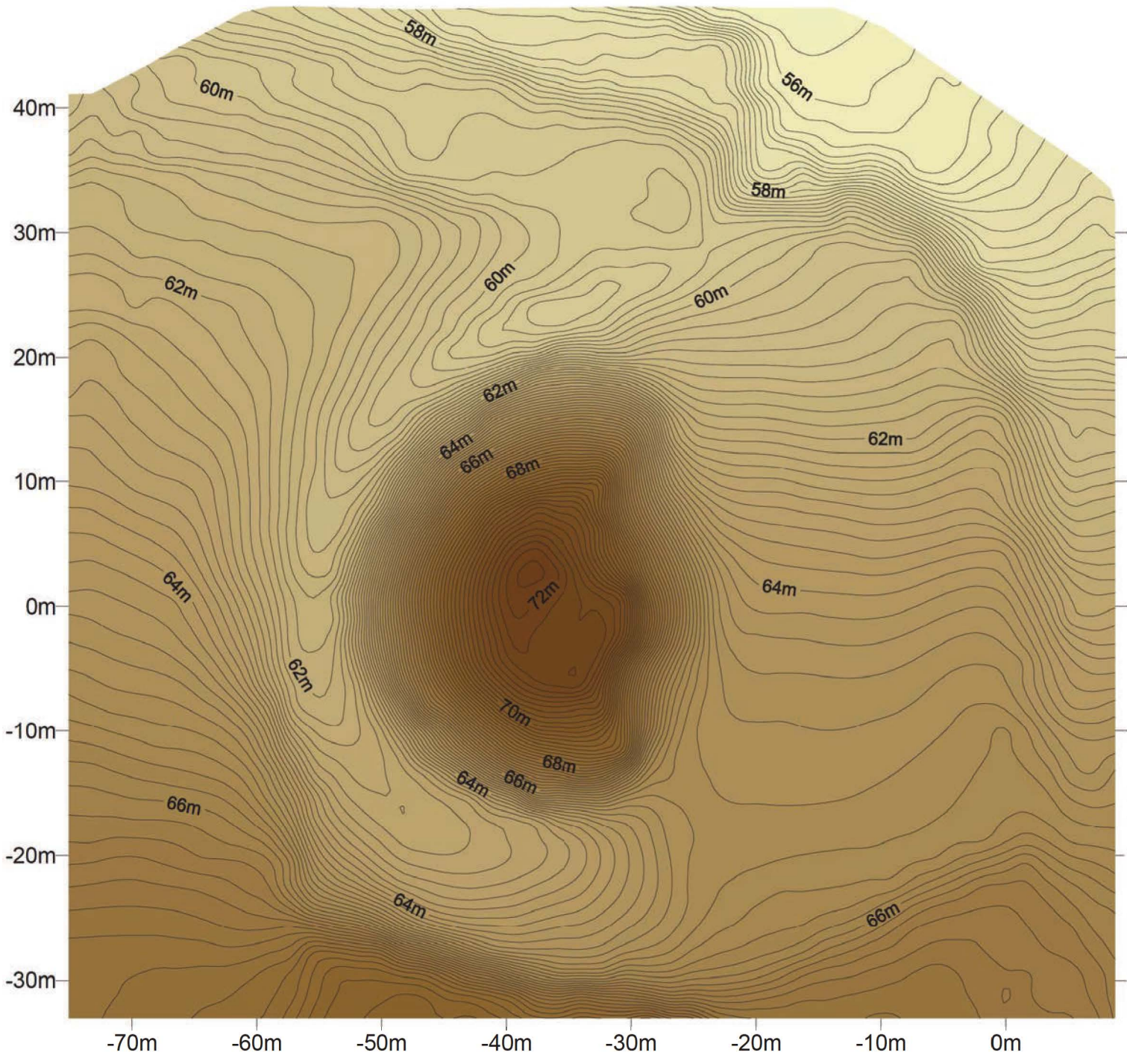


- - - Hypothèse de motte tronconique
- - - Hypothèse de motte légèrement ovale
- - - Tour
- - - Restitution du bord extérieur du fossé

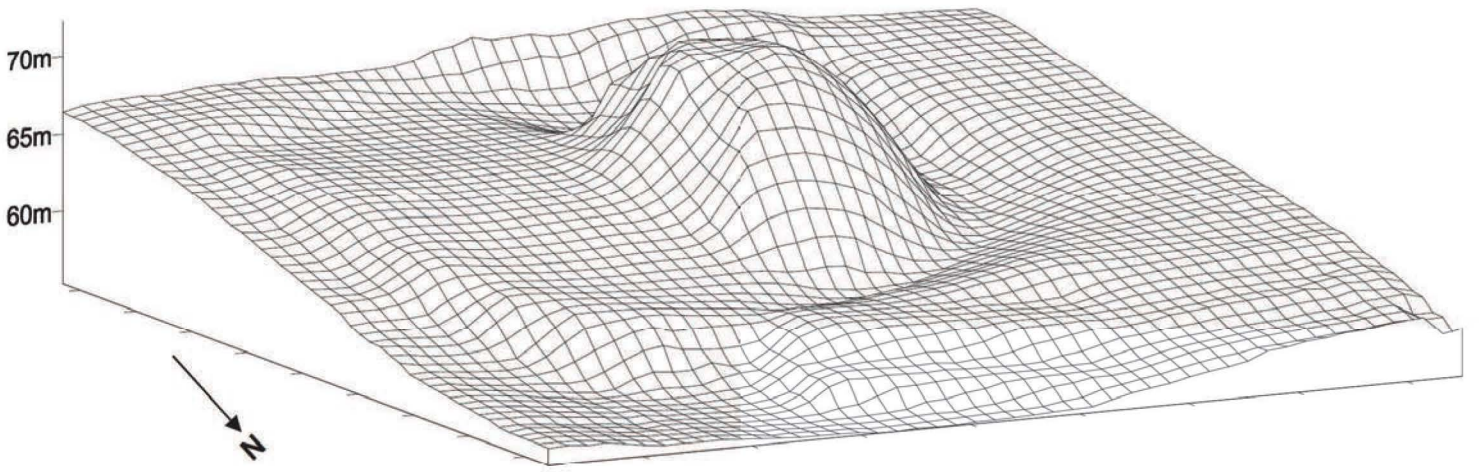


Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Plan des courbes de niveau avec embase de la tour
Profils AA' et BB'
 Equidistance des courbes : 0,20m

Fig. 7

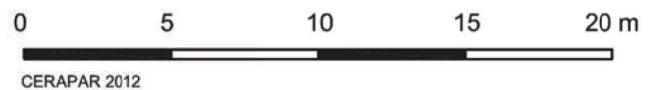
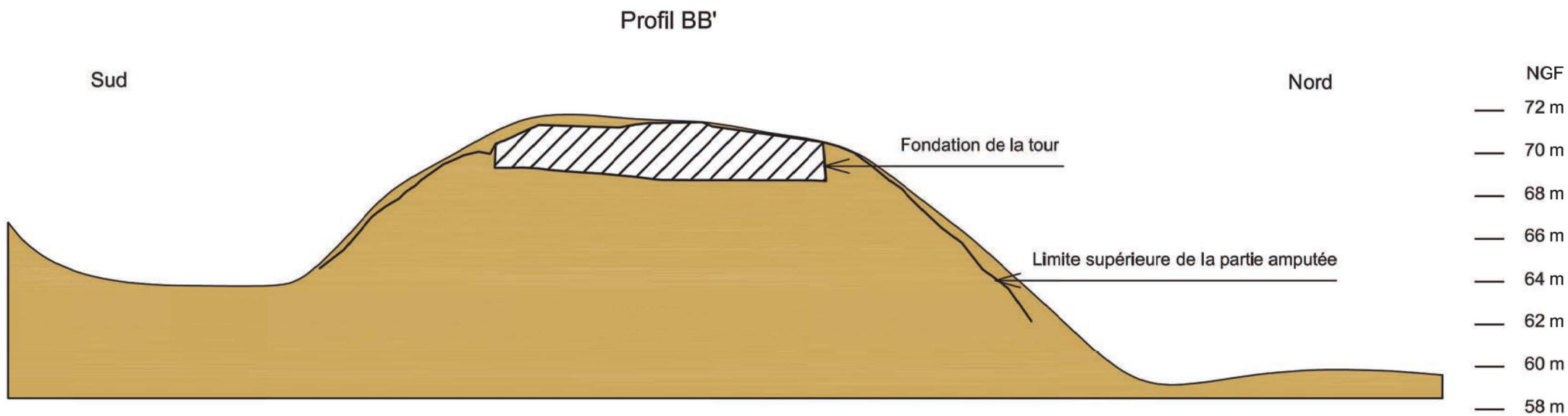


Equidistance des courbes : 0,20 m
 70 m : altitude NGF



Commune de La Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré Motte castrale - Courbes de niveau

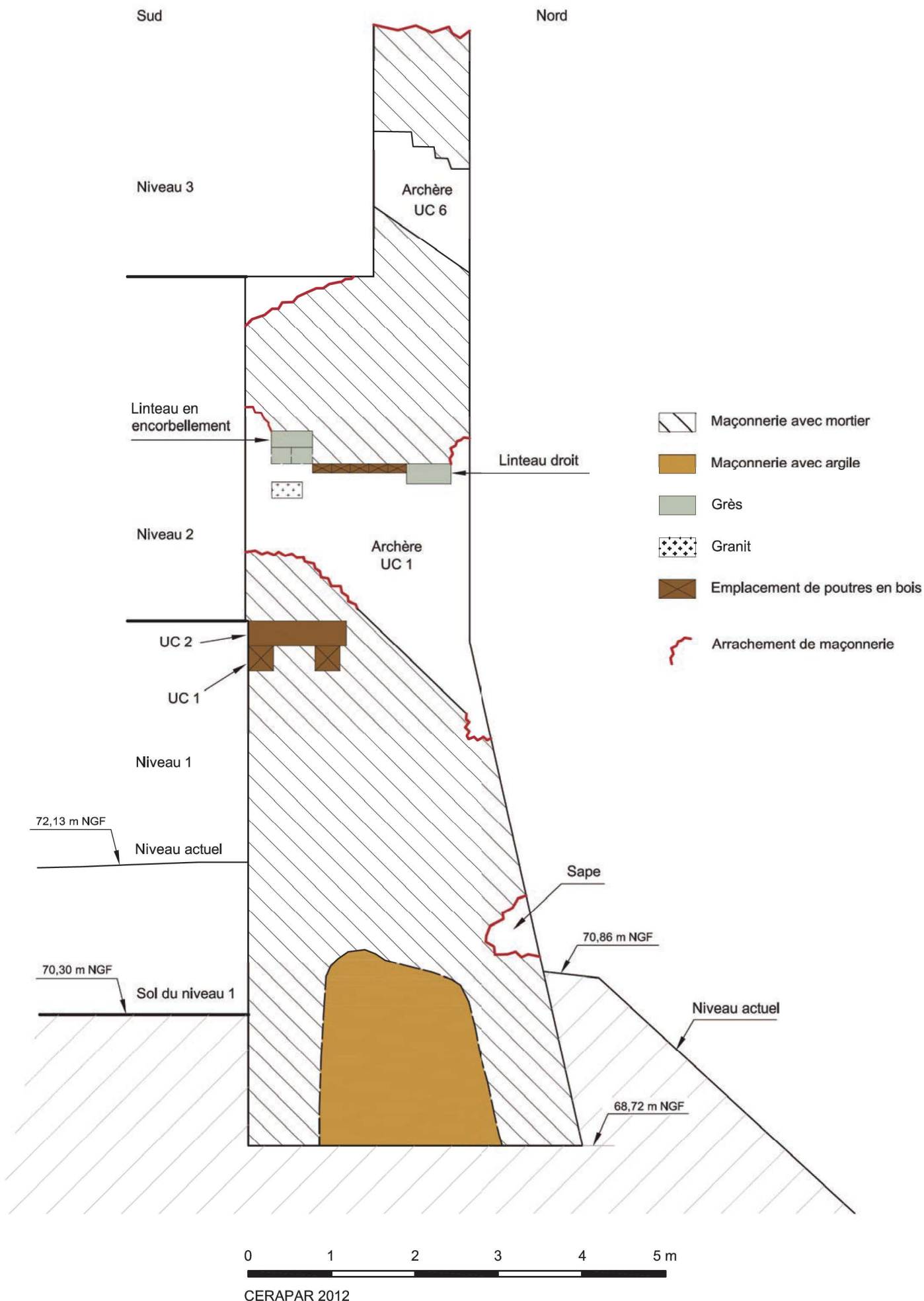
Fig. 7 bis



CERAPAR 2012

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Vue est de la partie amputée

Fig. 9



CERAPAR 2012

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
 Chevré
 Motte castrale - Coupe de la tour
 Partie existante

Fig. 10

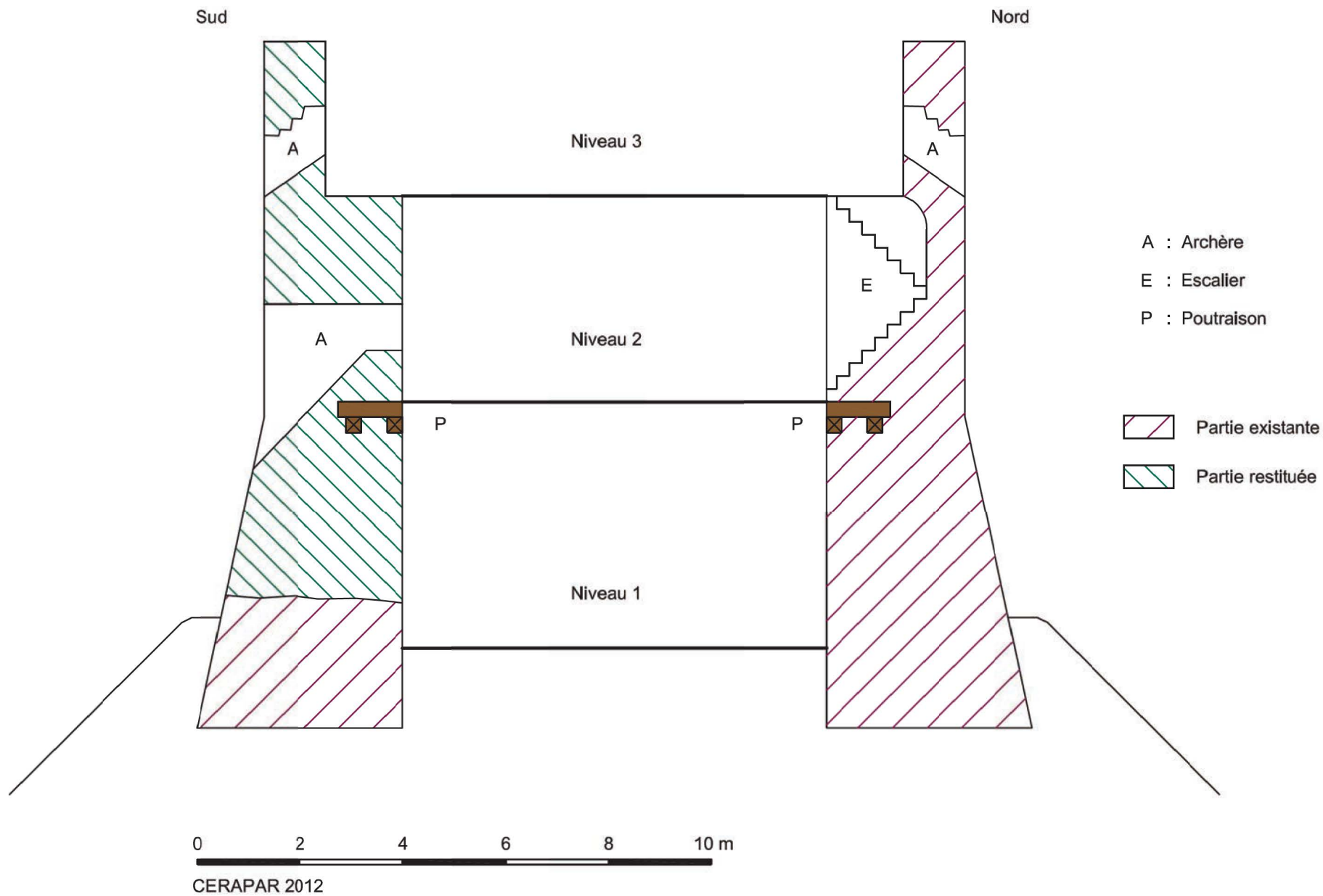
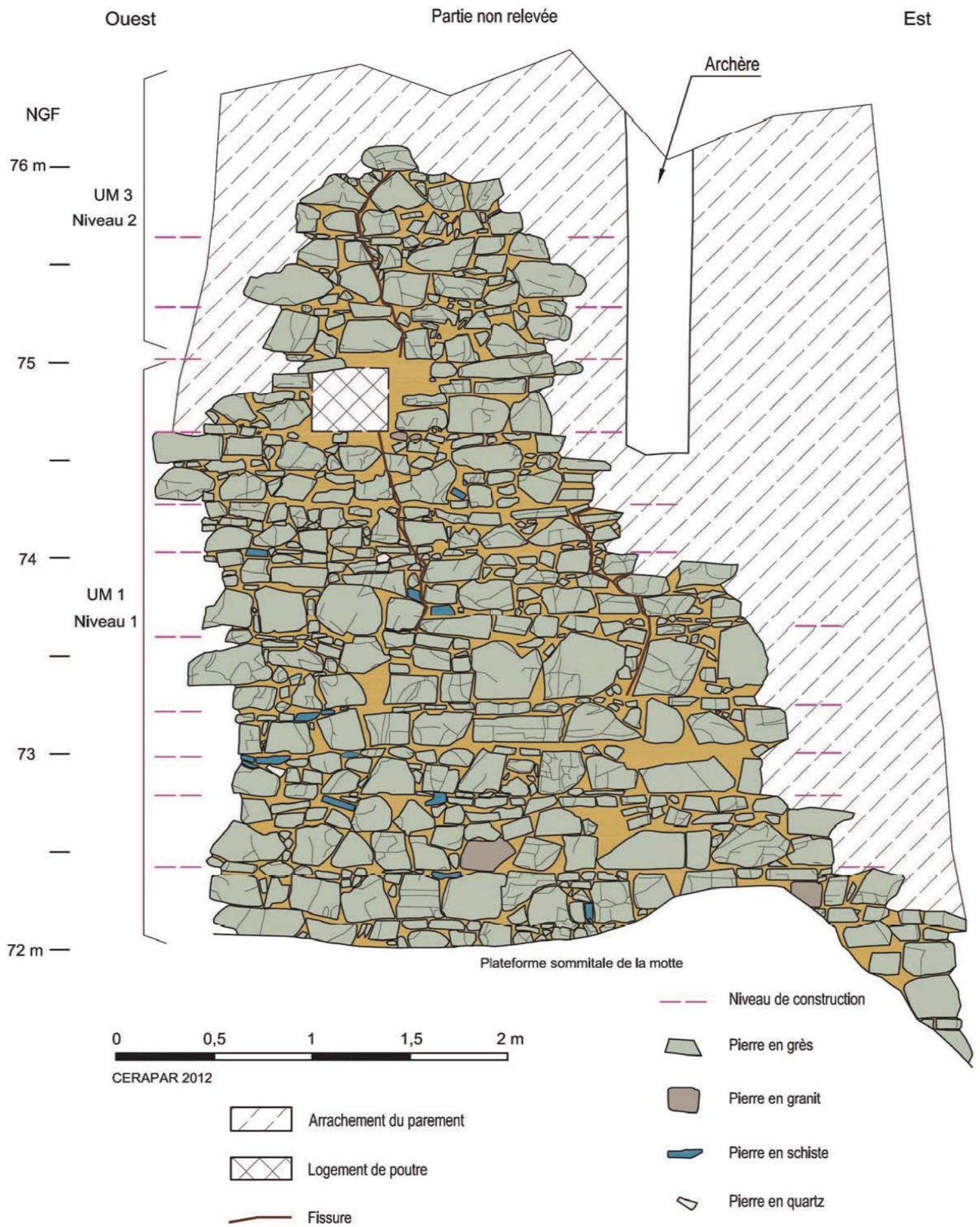


Fig. 11

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Coupe de la tour
Partie existante et restitution

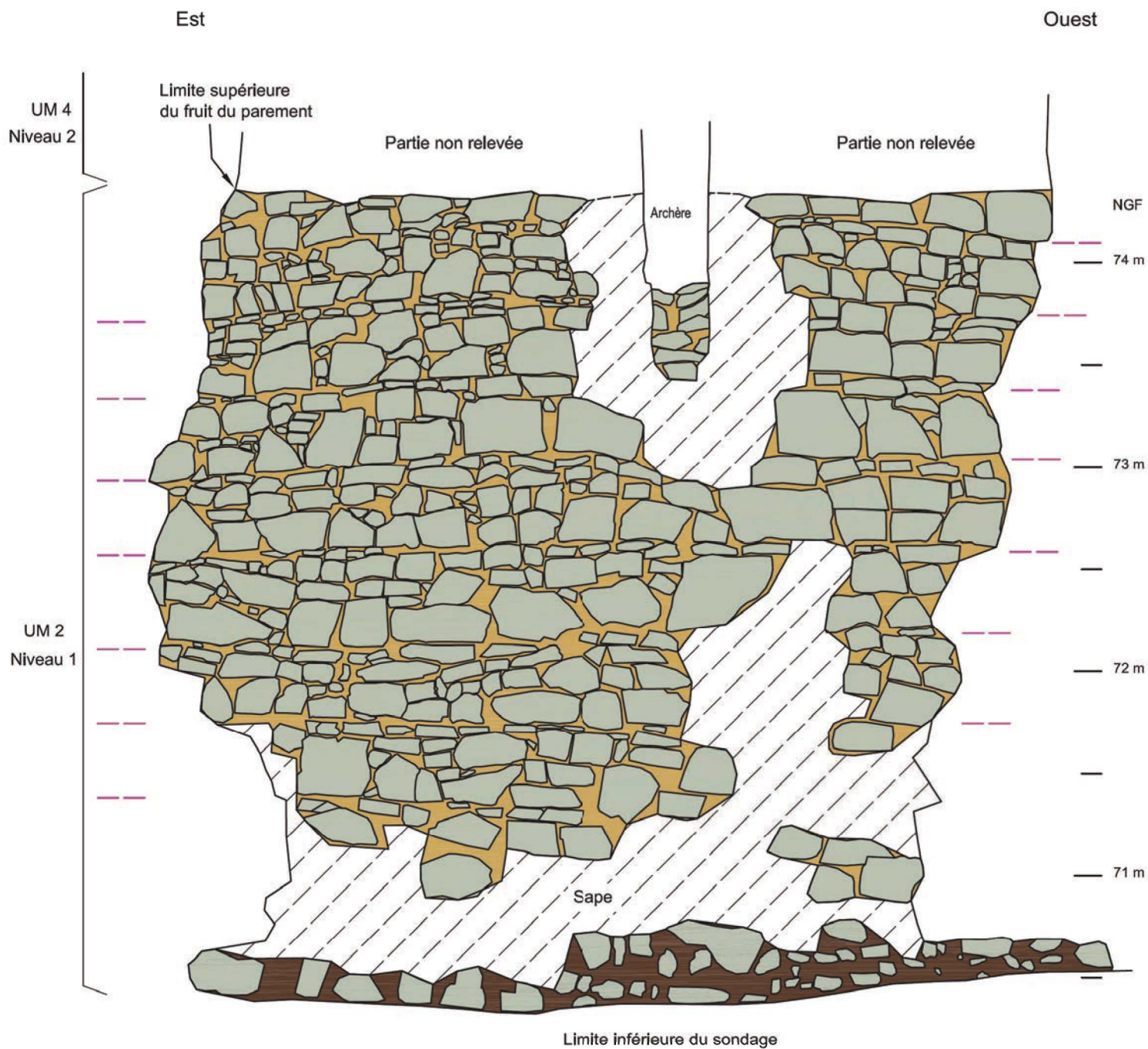


Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)

Chevré

Motte castrale - Parement intérieur de la tour en élévation (UM 1-3)

Fig. 12



CERAPAR 2012

-  Niveau de construction
-  Arrachement du parement
-  Terre végétale
-  Mortier de chaux
-  Pierre en grès

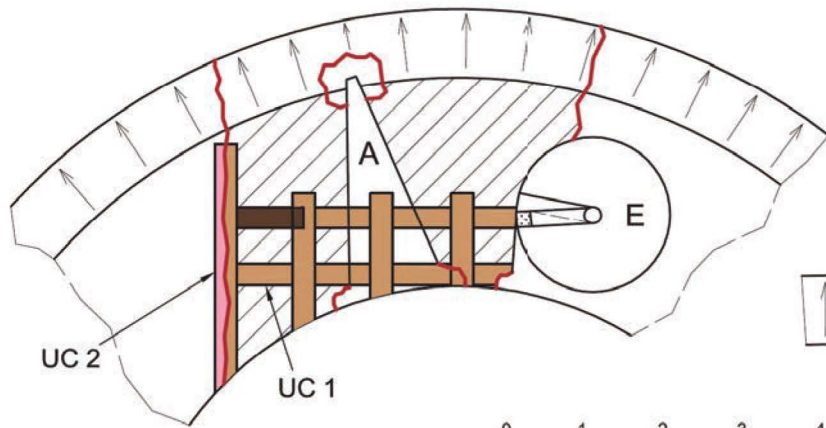
Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)

Chevré

Motte castrale - Parement extérieur de la tour en élévation (UM 2)

Fig. 13

Vue en plan du niveau 2
Partie existante

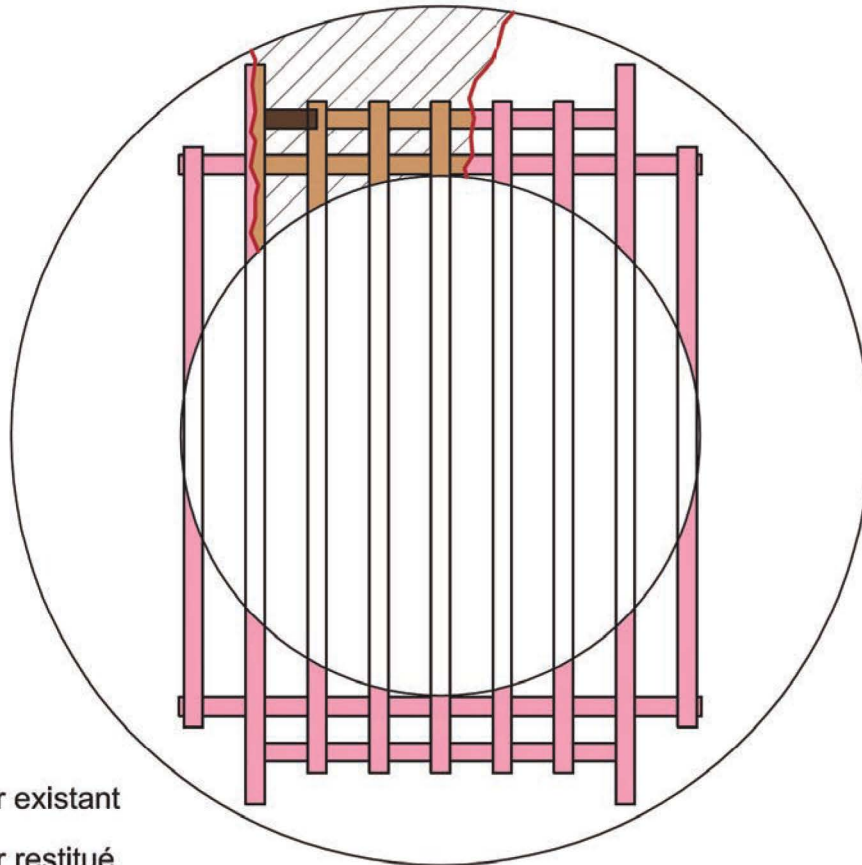


A : Archère (UC 3)
E : Escalier (UC 4)








Fruit du parement extérieur

0 1 2 3 4 5 m
CERAPAR 2012

Plancher du niveau 2
Système de poutraison
Parties existante et restituée



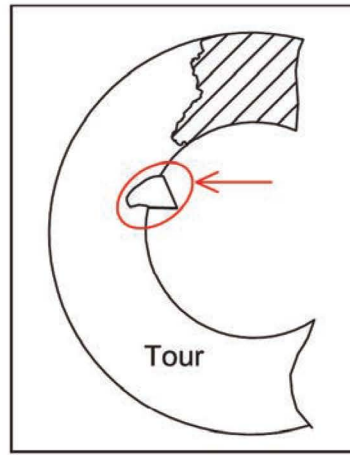
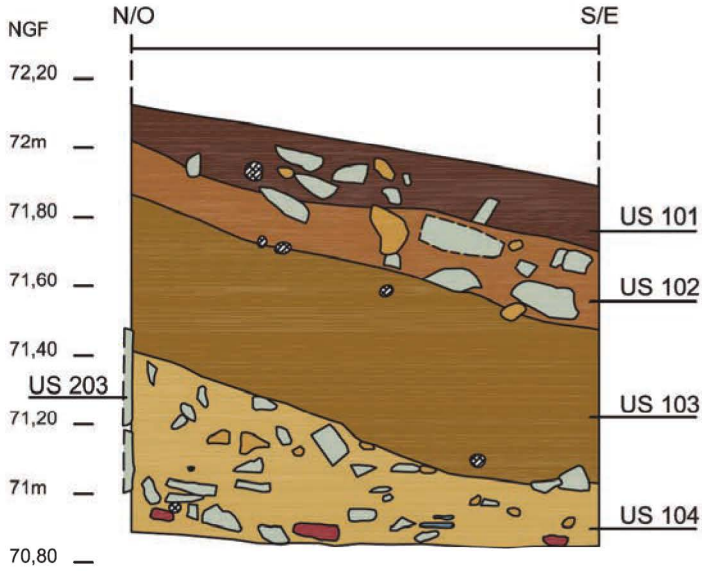
0 1 2 3 4 5 m
CERAPAR 2012

-  Mur existant
-  Mur restitué
-  Poutre bois en place
-  Logement existant des poutres
-  Logement restitué des poutres
-  Granit
-  Arrachement de maçonnerie

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Niveau 2 de la tour - Système de poutraison

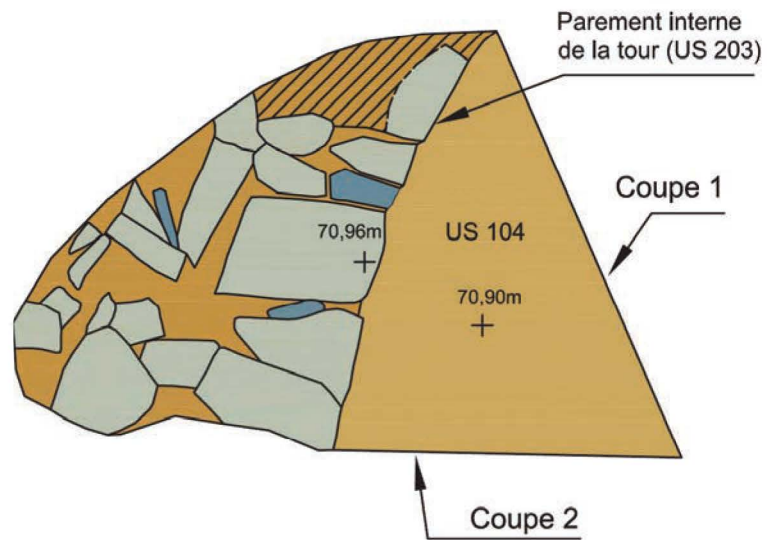
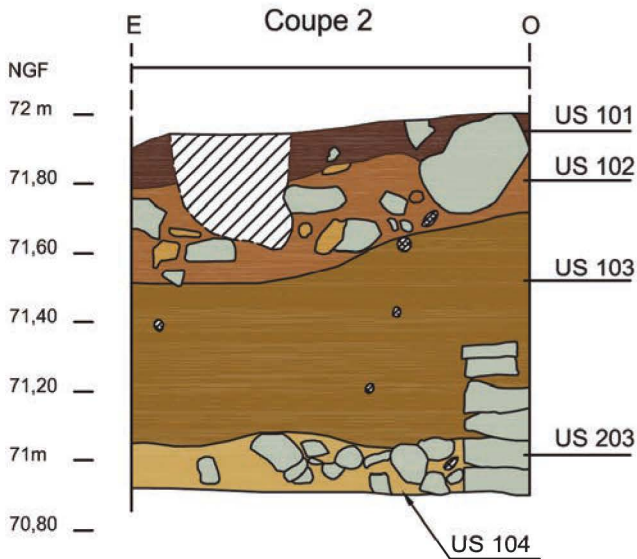
Fig. 14

Coupe 1



Vue en plan

Coupe 2



0 0,2 0,4 0,6 0,8 1m

CERAPAR 2012

- Ardoise en schiste
- Pierre en grès
- Pierre en schiste
- Terre cuite
- Mortier
- Charbon de bois
- Racine

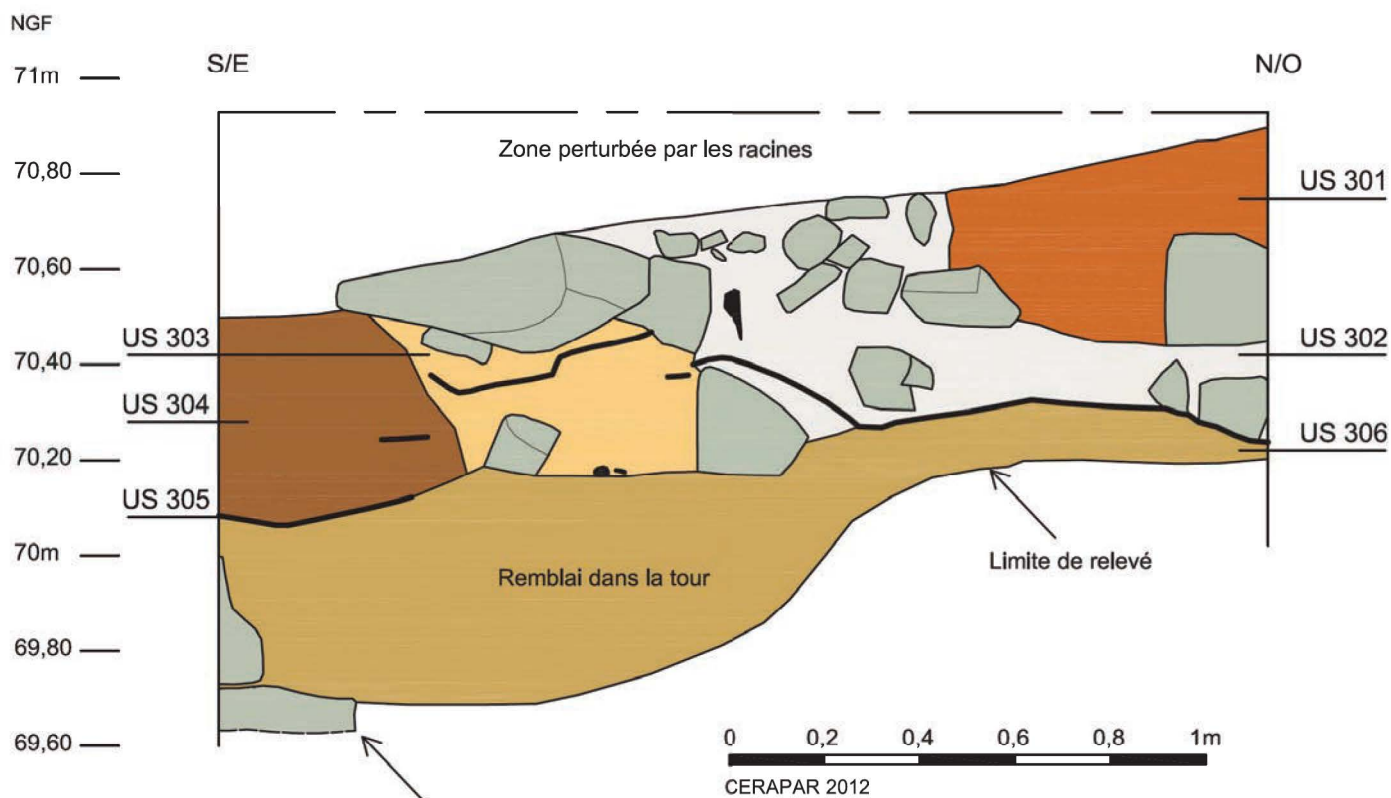
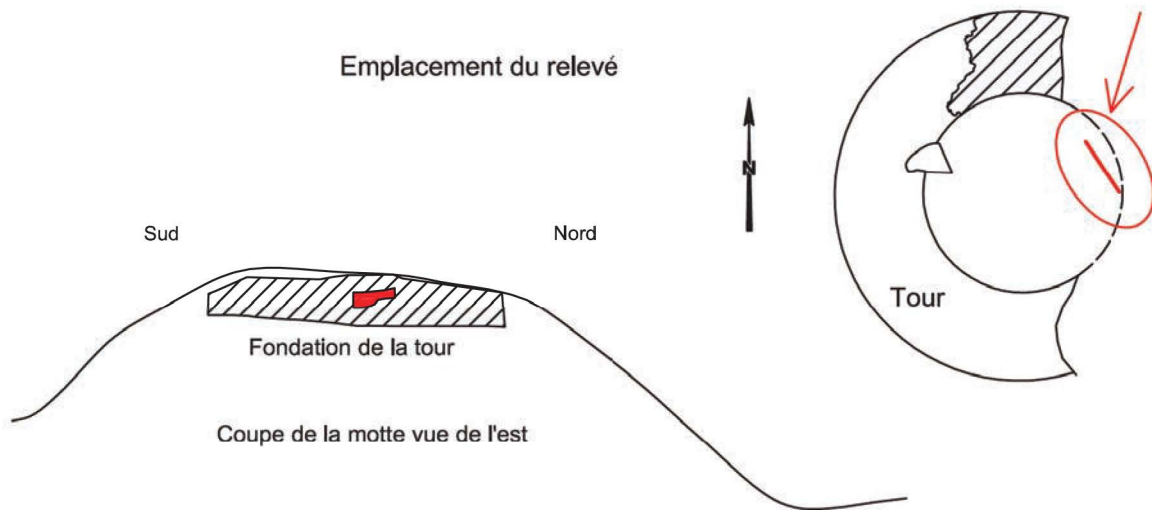
- Humus brun peu compact avec racines et radicelles, pierres et éléments de mortier
- Couche ocre moyennement compacte avec pierres, graviers et éléments de mortier
- Couche granuleuse ocre moyennement compacte avec racines, terre et graviers
- Couche ocre clair peu compacte avec pierres, terre cuite, ardoises et mortier

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)

Chevré

Motte castrale - Plan et coupes dans le sondage clandestin (sondage 1)

Fig. 15



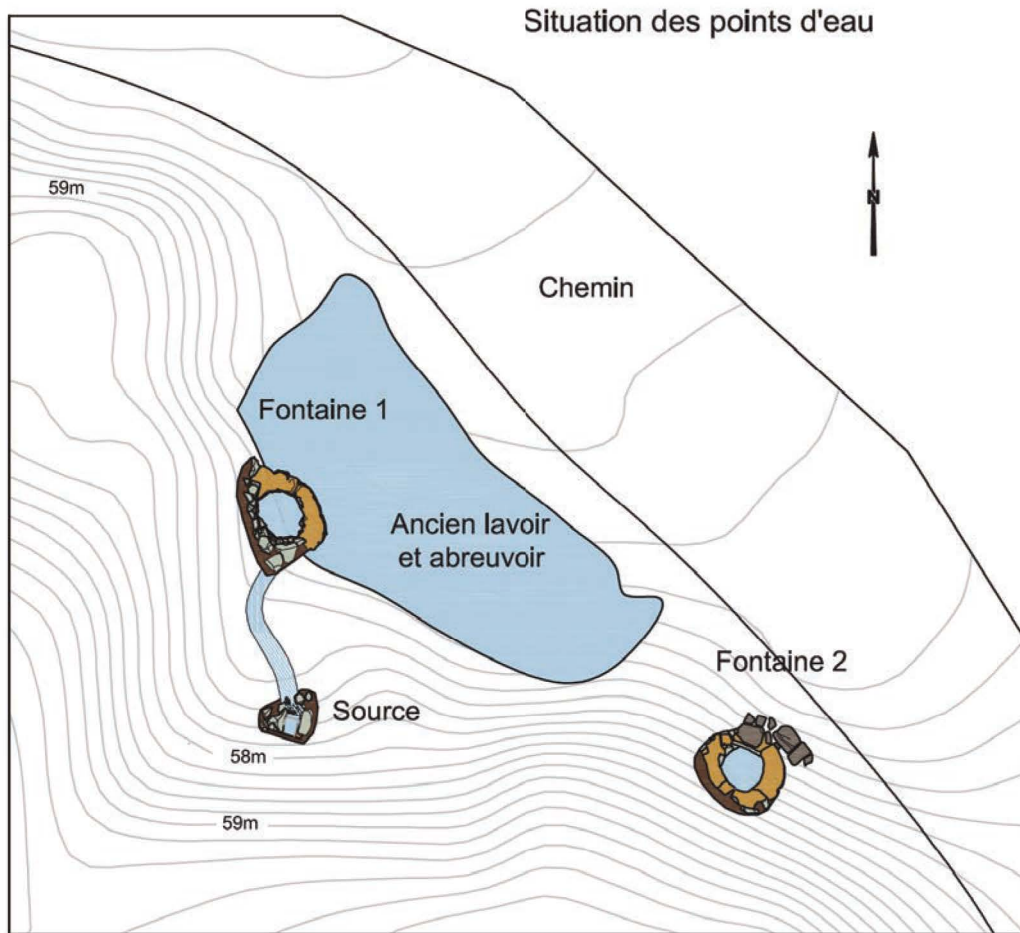
- | | | | |
|--|-----------------|--|---|
| | Charbon de bois | | Mélange peu compact ocre roux avec terre et mortier, pierre de grès brûlée |
| | Pierre en grès | | Mélange compact blanc cassé composé de mortier détritique, pierres de grès et charbon de bois |
| | | | Mélange compact ocre jaune composé de terre, petites pierres, mortier détritique et charbon de bois |
| | | | Mélange moyennement compact ocre, composé de terre, petites pierres et charbon de bois |
| | | | Mélange très compact, ocre jaune avec argile et schiste altéré |

Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)

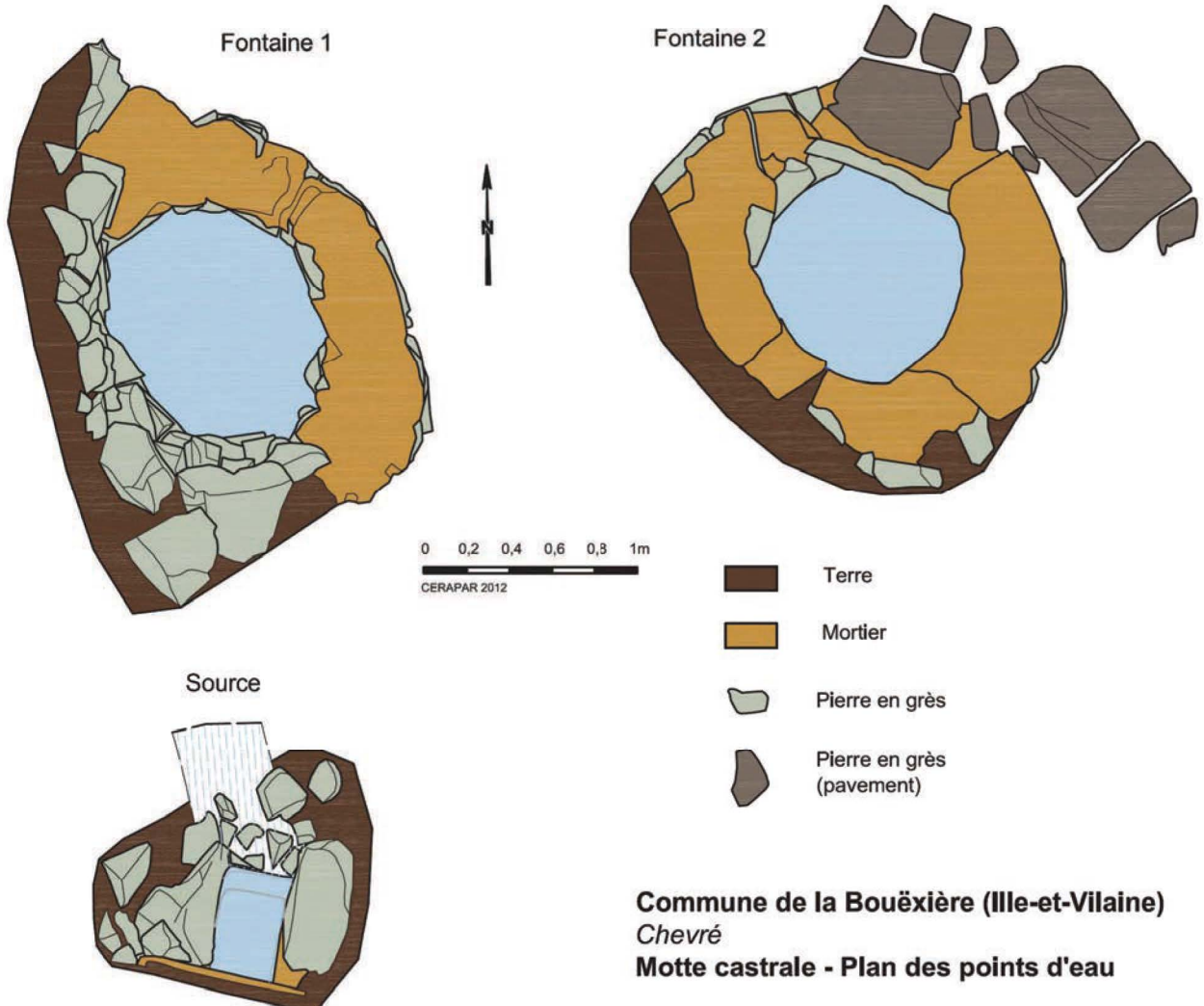
Chevré

Motte castrale - Relevé de la coupe dans la partie détruite de la tour, sous l'if

Fig. 16

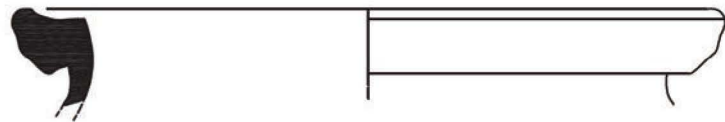


CERAPAR 2012

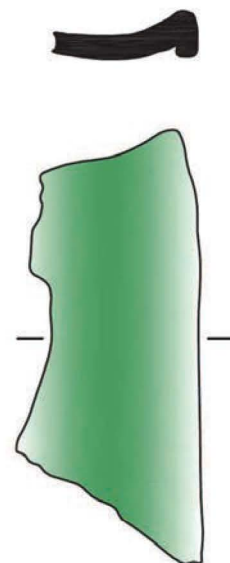
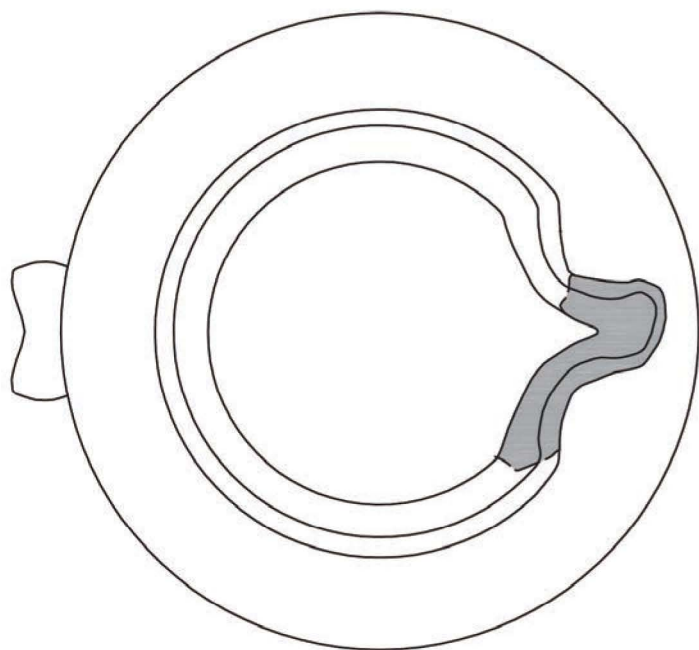


Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Plan des points d'eau

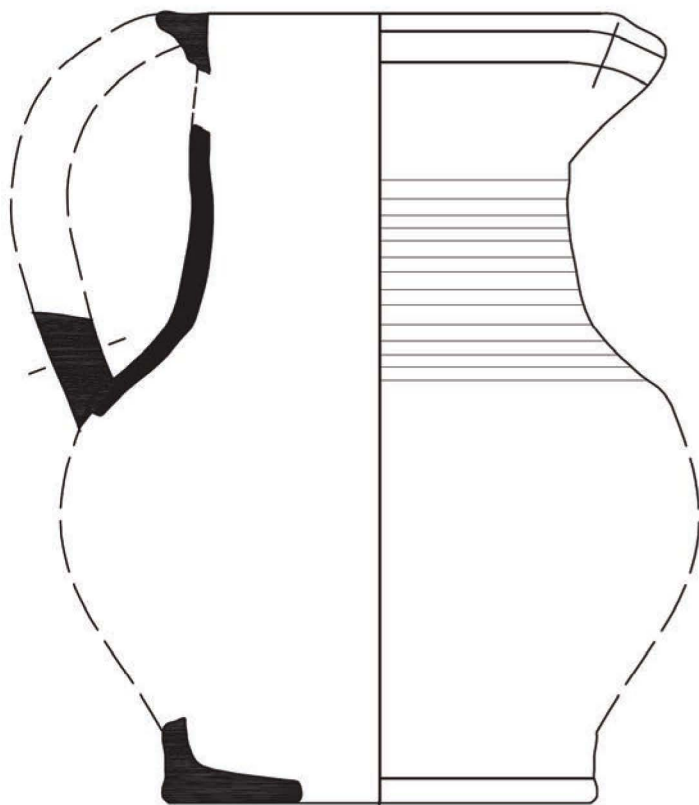
Fig. 17



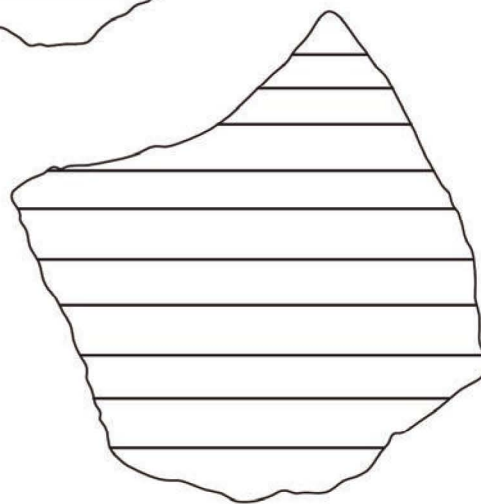
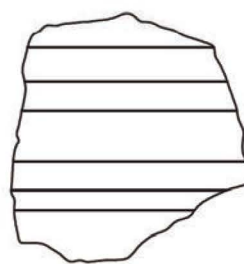
Bord avec lèvre à bandeau



Anse vernissée



Eléments de pichet et hypothèse de restitution

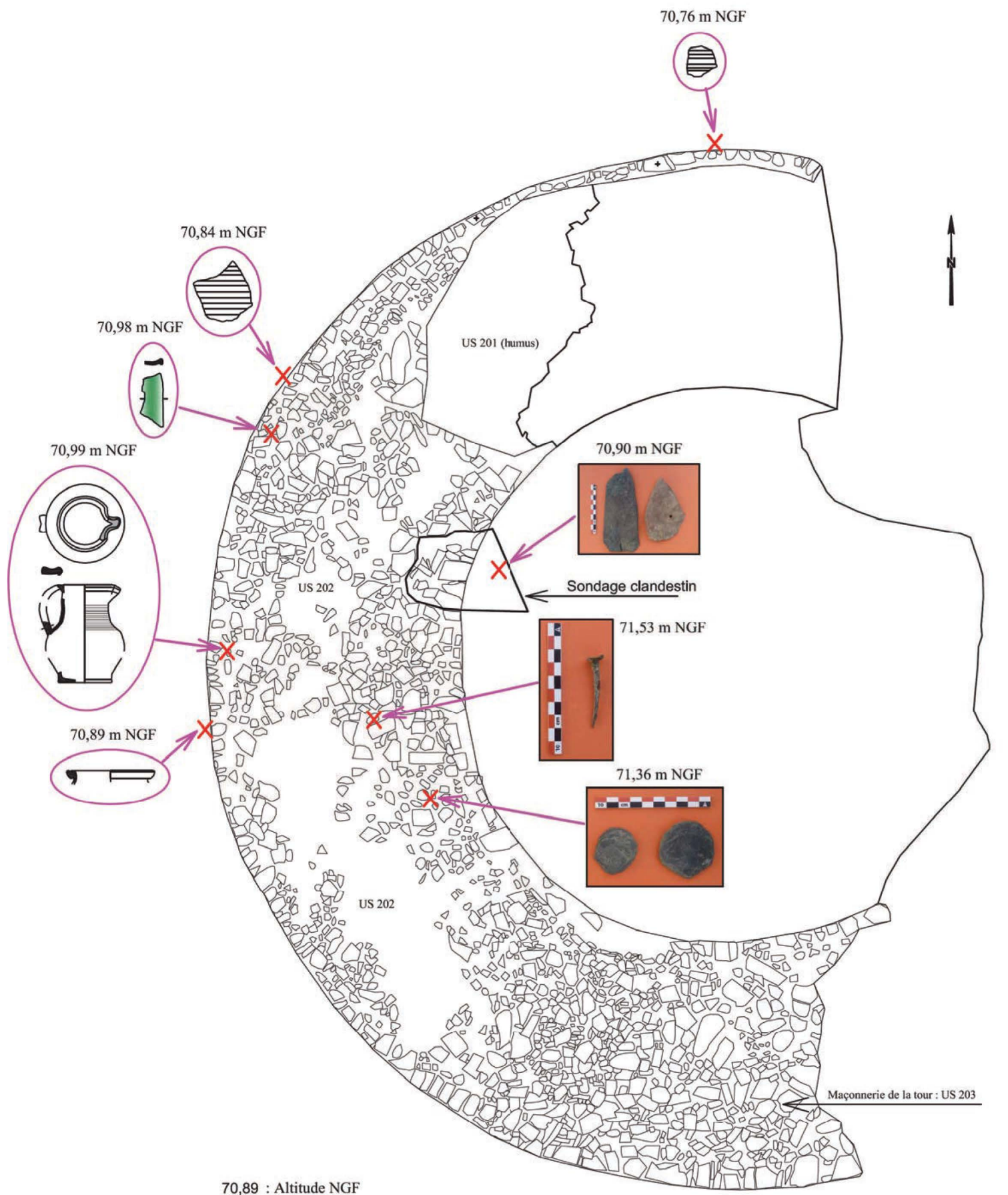


Fragments de panse d'oule à cannelure



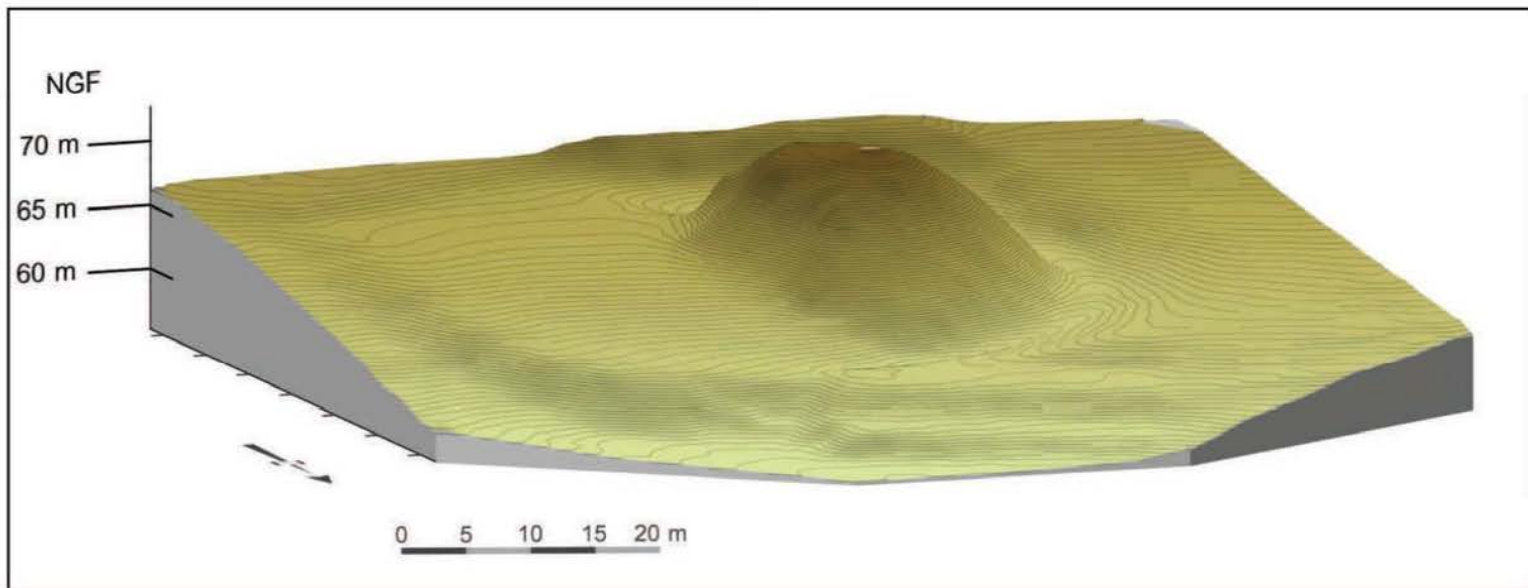
Commune de La Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré - Motte castrale
Dessin du mobilier céramique

Fig. 18

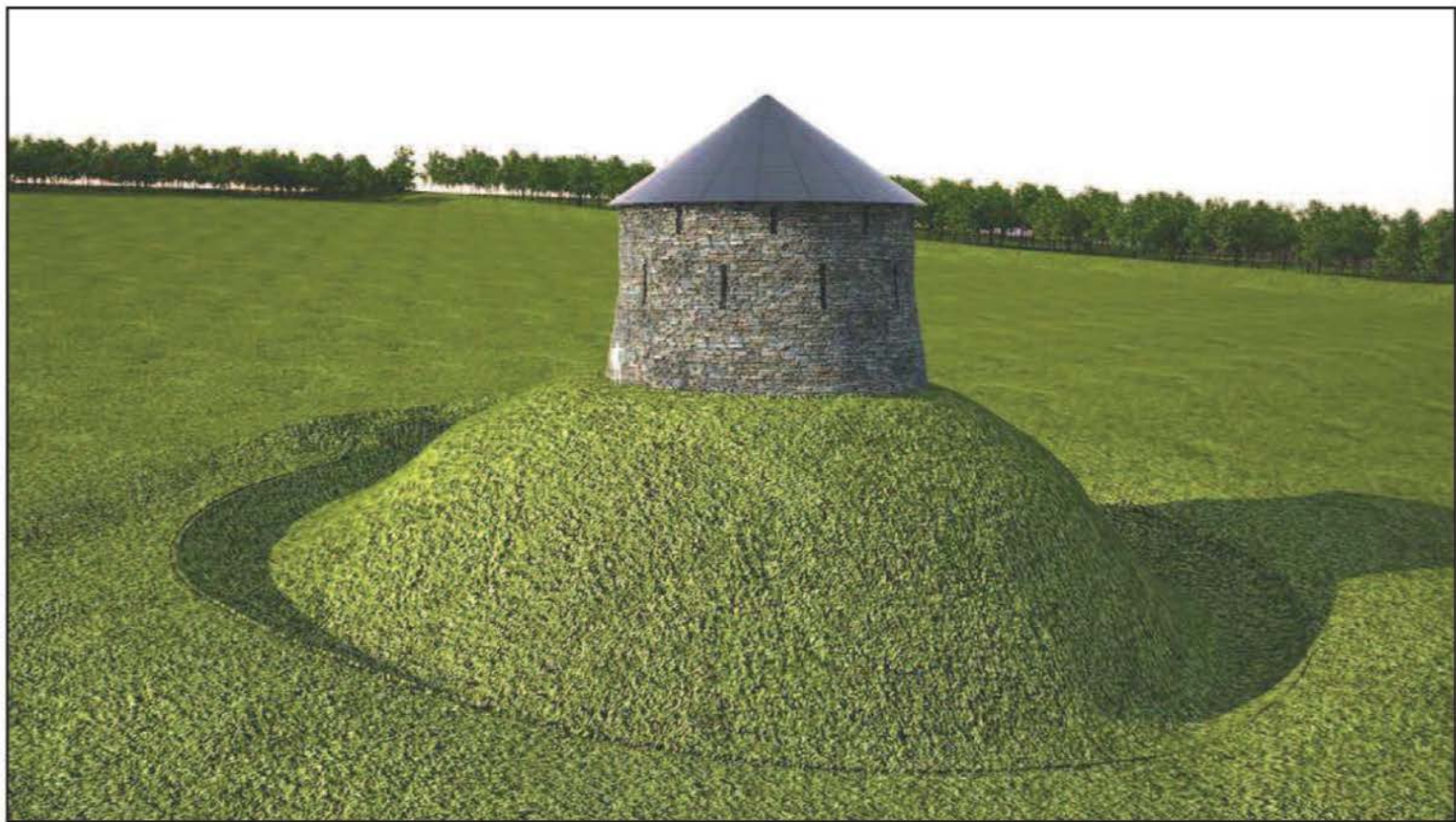


Commune de la Bouëxière (Ille-et-Vilaine)
Chevré
Motte castrale - Répartition du mobilier

Fig. 19



Vue 3D de la motte amputée et de son environnement (A. Joret)



Hypothèse de restitution de la motte et de la tour (A. Joret)

Fig.20

La motte de Chevré



Photo 1 : Vue générale de la motte de Chevré et emplacement du donjon

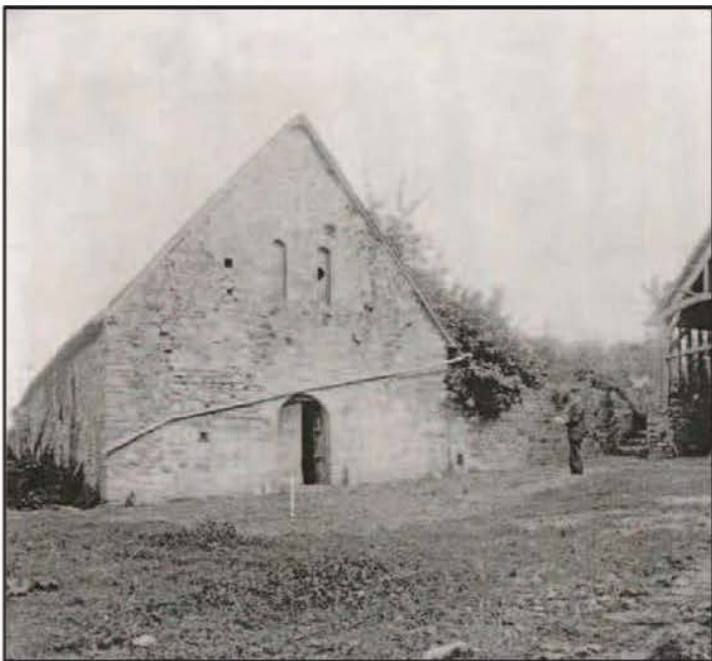


Photo 2 : La chapelle de Chevré au début du XX^e siècle

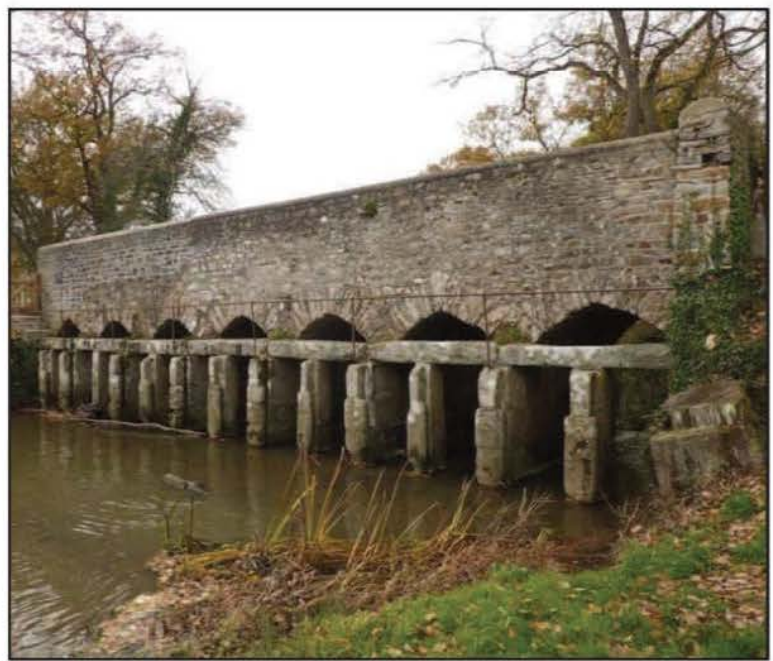


Photo 3 : Le pont roman du XIII^e siècle de Chevré dit « pont romain »

Base de la tour arasée

Photo 4 :
Base de la tour côté sud



Photo 5 :
Base de la tour côté ouest



Photo 6 :
Base de la tour côté nord-ouest



Base de la tour arasée et détails



Photo 7 : Base de la tour vue d'ensemble



Photo 8 : Base de la tour vue depuis le nord



Photo 9 : Parement extérieur dégagé



Photo 10 : Niveau assisé en blocs de schiste et grès

Les fondations de la tour



Photo 11 : Fondation et parement intérieur de la tour



Photo 12 : Fondation et parement extérieur de la tour



Photo 13 : Blocage interne de la fondation de la tour



Photo 14 : Élément de fondation éboulé sur la pente

La tour



Photo 15 : Parement intérieur de la tour

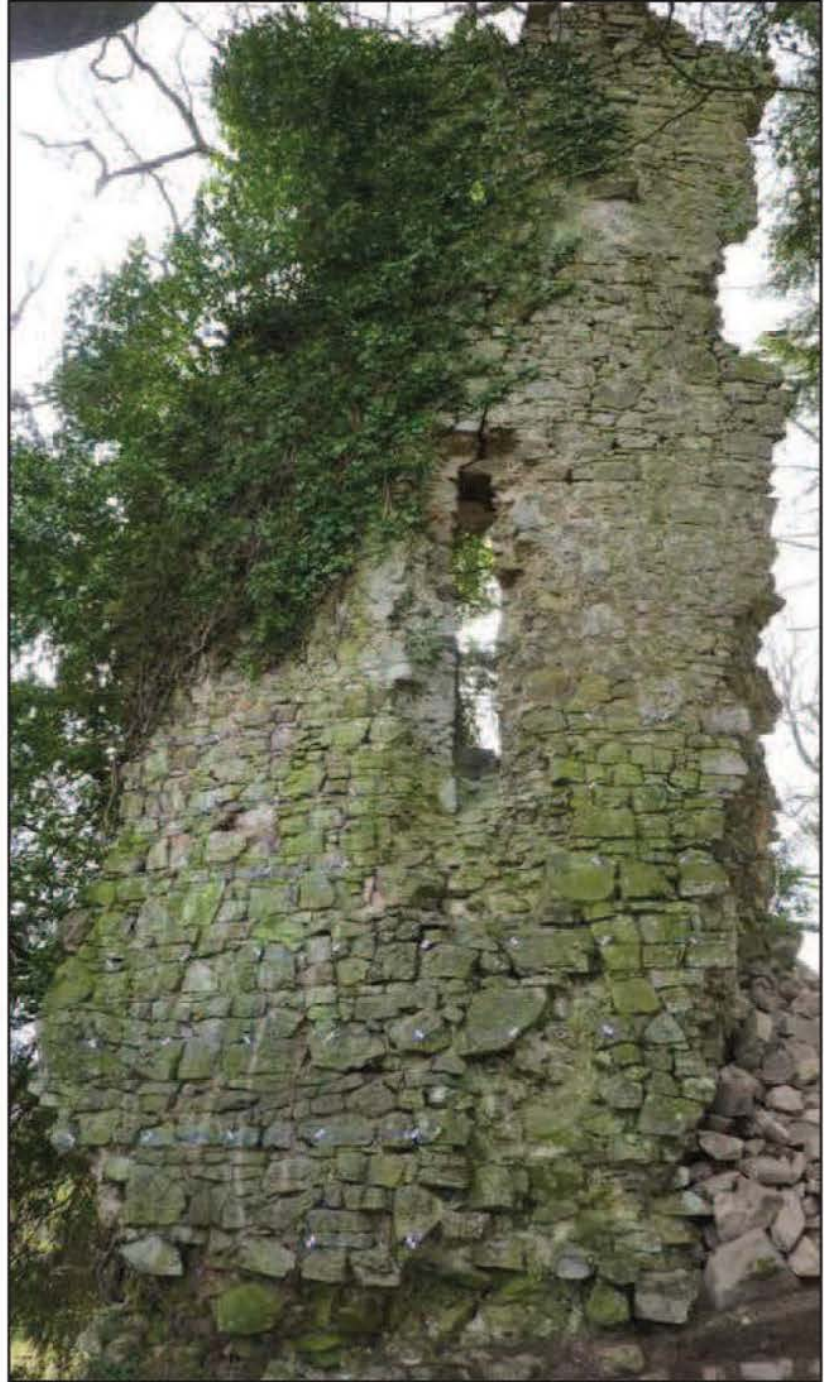


Photo 16 : Parement extérieur de la tour

Détail des parements de la tour

Photo 17 : Parement
intérieur niveau 1



Photo 18 : Parement
extérieur niveau 1



Système de poutraison de la tour



Photo 19 : Emplacement des poutres au niveau de l'arrachement de la maçonnerie de la tour (UC 1, UC 2)



Photo 21 : Poutre bois en place (UC 1)



Photo 20 : Emplacement des poutres dans la maçonnerie intérieure de la tour (UC 1, UC 2)



Photo 22 : Négatif de poutre dans la maçonnerie (UC 2)



Photo 23 : Emplacement de poutre dans la partie supérieure de l'archère (UC 3)

Les archères



Photo 24 : Archère UC 3 dans parement intérieur



Photo 25 : Archère UC 3 dans parement extérieur



Photo 26 : Détail enduit rubéfié à l'intérieur de l'archère UC 3



Photo 27 : Ouverture UC 5 et archère UC 6 comblée dans le niveau 3 de la tour
La flèche indique la limite de l'archère initiale

La maçonnerie et le reste d'escalier



Photo 28 : Appareillage en grès et mortier ayant chauffé dans le parement intérieur de la tour



Photo 29 : Bloc de granit dans le parement intérieur de la tour



Photo 30 : Élément de marche en granit de l'escalier



Photo 31 : Parement courbe de la cage d'escalier



Photo 32 : Bloc de granit découvert sur le site



Photo 33 : Blocs de granit en réemploi dans la partie XVI^e-XVII^e siècle de la chapelle

Sondage dans la fouille clandestine (sondage 1)



Photo 34 : Vue de la fouille clandestine



Photo 35 : Fouille clandestine après nettoyage et redressement des coupes



Photo 36 : Coupe 1



Photo 37 : Coupe 2

Relevé de coupe sous les racines d'un if



Photo 38 : Coupe sous l'if avec sol probable du niveau 1 de la tour



Photo 39 : Détail de comblement



Photo 40 : Comblement avec charbons de bois

Mur parementé dans le fossé de la motte



Photo 41 : Parement nord de l'extérieur du fossé de la motte – vue est



Photo 42 : Parement nord de l'extérieur du fossé de la motte – vue sud



Photo 43 : Reste de parement au sud-ouest du fossé



Photo 44 : Reste de parement à l'ouest du fossé (à droite) et élément de la tour roulé dans le fossé (à gauche)

Les fontaines



Photo 45 : Vue générale avec la motte en arrière-plan



Photo 46 : Fontaine 1



Photo 48 : La source au creux de la dépression



Photo 47 : Fontaine 2



Photo 49 : Aménagement de la source

Mobilier découvert



Photo 50 : Pichet, céramique commune claire à panse ovoïde et bec pincé XII^e - XIII^e siècle



Photo 51 :
Panse
d'Oule ou
de pot
XII^e - XIII^e s.



Photo 52 :
Lèvre à
bandeau
XI^e - XII^e s.



Photo 53 :
Anse
glaçurée
XIII^e - XIV^e



Photo 54 : Bouchons ou jetons - schiste



Photo 55 : Clous de toiture



Photo 56 : Ardoises de toiture schiste ardoisier et schiste